ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

2fr 50 LIBRAIRIE HACHETTE 2fr 50

ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE

L'IMAGE EST REINE : nous vivons au siècle de la photographie. Dans les quotidiens, dans les revues, les magazines, c'est l'image qui nous renseigne la première, et d'un simple coup d'œil, sur les événements du jour, les découvertes scientifiques aussi bien que les nouveautés de l'art. Le texte ne vient qu'après.

CAR LE TEMPS MANQUE. A notre époque de lutte pour la vie, chacun, absorbé par ses occupations, n'a guère de loisirs. Pour prendre connaissance d'un article, même court, il faut de longues minutes. Pour regarder un dessin, un croquis, une photographie, en saisir le sens évocateur, il suffit de quelques secondes.

Voici donc, au royaume des livres, la grande nouveauté de notre temps : L'Encyclopédie par l'Image.

DANS L'ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE, l'image méthodiquement groupée, classée en une succession ordonnée et logique, renseigne instantanément mieux que les explications les plus étendues.

L'ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE embrasse toutes les branches des connaissances humaines : *Histoire, Géographie, Sciences, Art, Littérature, Jeux et Sports*, etc.

A chaque sujet elle consacre un volume merveilleusement illustré de 150 gravures qu'accompagne un texte clair, facile, attrayant. On le lira avec un intérêt passionné ; on le relira ensuite et on le consultera sans cesse. L'ensemble formera l'Encyclopédie la plus riche et la plus pittoresque qui ait jamais été réalisée.

AVEC L'ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE, chacun pourra se constituer, peu à peu, une Encyclopédie complète et constamment à jour, qui, au fur et à mesure de la publication des différents volumes, se classera par ordre alphabétique pour la plus grande commodité des recherches.

Classer les volumes d'après la lettre figurant en 4e page de couverture.

BOSTON PUBLIC LIBRARY

L'ADUNATA COLL.

ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES « DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN ». *Exposé des principes qui devaient être appliqués par l'Assemblée Constituante. En haut, à gauche, la France qui a brisé ses fers; à droite, la Loi.* (Gravure de 1790. Carnavalet.)

ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE

ROUGET DE L'ISLE CHANTANT POUR LA PREMIÈRE FOIS « LA MARSEILLAISE » CHEZ DIETRICH, MAIRE DE STRASBOURG (Tableau de Pils, 1849). ∅ *Dietrich ayant regretté, devant quelques officiers, que la France n'eût pas d'hymne national, l'un d'eux, le capitaine Rouget de l'Isle, composa, en quelques heures, son « Chant de guerre pour l'armée du Rhin », qui, apporté à Paris par des gardes nationaux marseillais, fut aussitôt baptisé* la Marseillaise. (Musée du Louvre.) (Cl. Hachette.)

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIBRAIRIE HACHETTE

RB DC148.A42

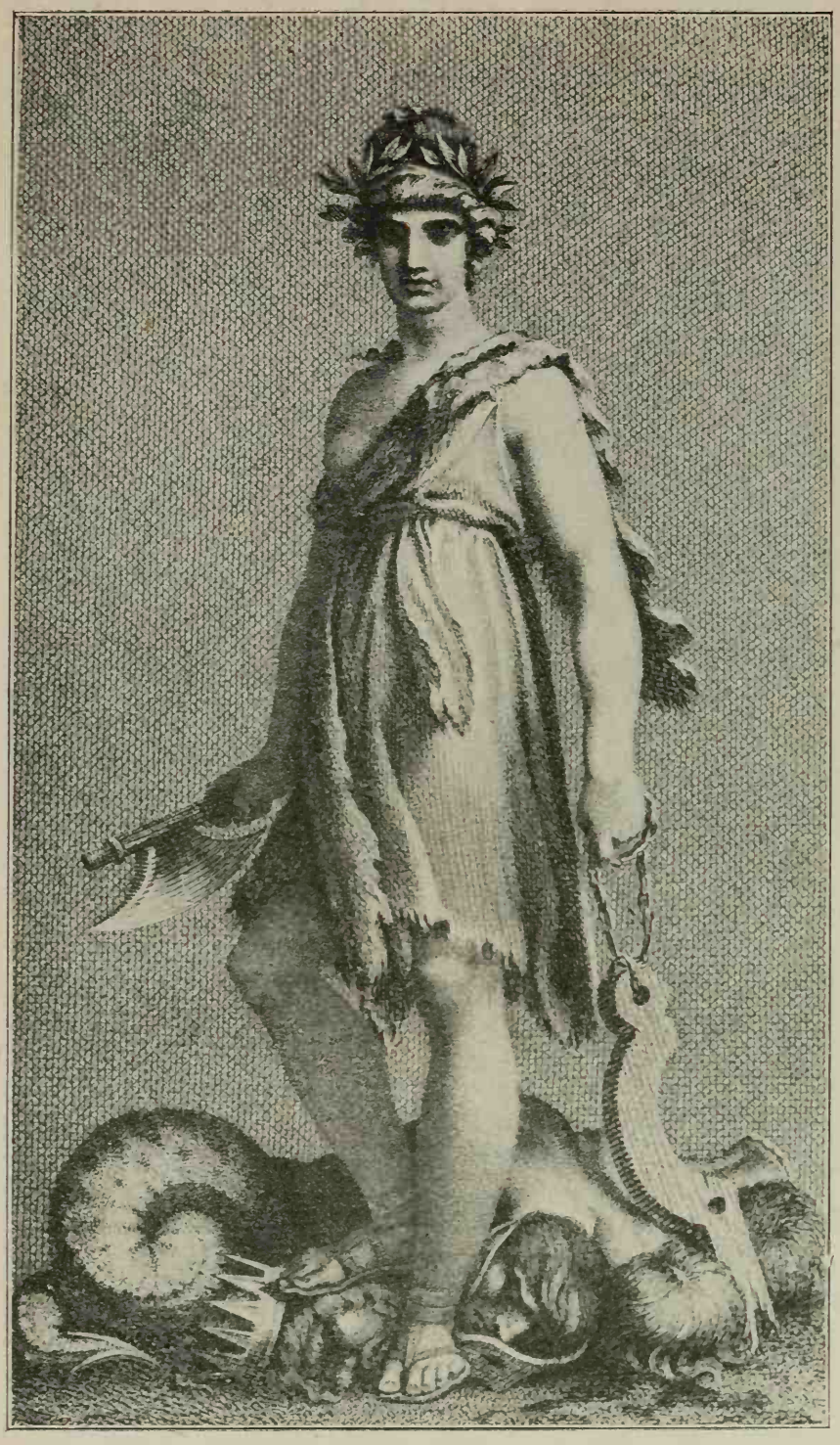

La Liberté (Dessin de Prudhon). ⌀ *La Liberté, couronnée de lauriers, une hache dans la main droite, foule aux pieds « l'hydre de la Tyrannie » : dans la main gauche, le joug qu'elle vient de lui arracher.* (Bibl. Nat., Est.) (Cl. Hachette).

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Copyright by Librairie Hachette, 1924

RASSEMBLEMENT SUR LE PONT-NEUF. *A la fin de l'année 1788, l'opinion qui vient d'obtenir du roi la convocation des États Généraux est un peu surexcitée. On voit ici sur le Pont-Neuf le peuple arrêter les carrosses et forcer les nobles à saluer la statue du « bon roi Henri IV ».* (Bibl. Nat.)

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

INTRODUCTION

LA situation en France était devenue intolérable à la fin de l'année 1788 : la banqueroute proclamée ; — la nation n'accordant plus sa confiance aux ministres qui la dirigent, — ces ministres eux-mêmes, les meilleurs d'entre eux, un Turgot, un Necker, arrêtés dans leurs tentatives de réformes par l'opposition égoïste des privilégiés ; — dans la nation tout entière la désobéissance et déjà la révolte ; — une armée où les soldats ne sont plus sûrs ; — tous les parlements se soulevant contre les édits du roi ; — et au milieu de cette anarchie une cour haïe pour sa cupidité, un roi sans prestige et déjà bafoué, une reine publiquement insultée dans le surnom de « l'Autrichienne », traînée dans la boue depuis l' « Affaire du Collier », brûlée en effigie en plein Paris.

Pour donner satisfaction à la nation, Louis XVI se décide à convoquer pour le 1er mai 1789 les États Généraux, qui n'avaient plus été réunis depuis 1614. Ce n'est pour lui qu'un expédient, un moyen d'obtenir des subsides nouveaux. Il ne pense pas à transformer le gouvernement et la société, à peine à supprimer quelques abus. — Mais la nation, elle, qui, après plus d'un siècle et demi de silence forcé, va prendre la parole à nouveau, entend bien transformer radicalement l'État. La nation, c'est-à-dire surtout la bourgeoisie : non privilégiée, elle souffre des abus du régime, et, en même temps, très cultivée, elle a lu et réfléchi. Elle a pris conscience de sa valeur, elle répète avec Sieyès, dans son pamphlet célèbre : « Qu'est-ce que le Tiers État ? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre

LOUIS XVI. ⌀ *D'après le portrait peint par Boze en 1785 : le roi a trente et un ans, le corps est épais. Le visage bouffi montre l'homme bon, mais faible, indécis et sans forte personnalité.* (Bibl. Nat.)

politique ? Rien. — Que demande-t-il ? A y devenir quelque chose. »

En même temps donc que, dans l'hiver 1788-1789, la nation nomme ses députés, elle leur trace, dans les « Cahiers », le programme des abus à supprimer et des revendications à obtenir. Abus et revendications, on les connaissait bien : les « philosophes » du XVIII[e] siècle avaient fait l'éducation du pays. A lire Rousseau, à applaudir *le Mariage de Figaro*, on avait mieux compris l'odieux et le ridicule des privilégiés ; Montesquieu, Voltaire, Diderot avaient été jusqu'à affirmer que la France était en Europe, avec la Turquie, le plus admirable spécimen d'un état despotique, mais qu'à côté d'elle l'Angleterre était l'asile séculaire des libertés, où le roi ne peut rien sans l'approbation de la nation, où il faut plus qu'une lettre de cachet pour faire emprisonner un homme. — Et n'avait-on pas aussi l'exemple tout récent des colonies anglaises d'Amérique, qui, plutôt que de payer des taxes illégales, s'étaient soulevées contre l'Angleterre, avaient proclamé leur indépendance ? N'avait-on pas, à Paris même, acclamé leur Franklin, treize ans auparavant, et notre alliance ne leur avait-elle pas donné la victoire ? Et la jeune république des États-Unis n'avait-elle pas, dans sa toute récente constitution, inscrit les principes mêmes que défendaient nos philosophes ? Il n'était donc que de suivre à notre tour leur théorie et son exemple.

LES VŒUX DE LA NATION. ⌀ ⌀

Cette ferme décision se montre dans les cinquante mille *Cahiers* que les députés allaient apporter avec eux à Versailles, témoignage irrécusable des volontés de la nation. Tandis que jusque-là la théorie ecclésiastique et monarchique, plaçant tout pouvoir en Dieu seul (les rois n'étant que ses délégués sur la terre et participant de sa toute-puissance) affirmait le caractère absolu du roi, gouvernant selon son bon plaisir, levant les impôts et les dépensant au gré de ses caprices, maître des biens de ses sujets par la confiscation, de leur personne par les lettres de cachet, de leur pensée même par la censure et l'intolérance d'État, — les *Cahiers* demandaient un pouvoir royal limité, une constitution qui définît les droits de la nation en face de ceux du

MARIE-ANTOINETTE ET SES ENFANTS Tableau de Mme Vigée-Lebrun). ⌀ *Les trois enfants sont : à gauche, Mme Royale, la future duchesse d'Angoulême ; à droite, le Dauphin (mort en 1789) ; sur les genoux de la reine, le futur Louis XVII.*

roi, des États Généraux régulièrement convoqués, participant à la confection des lois et votant le budget. — Tandis que la théorie traditionnelle regardait l'inégalité sociale comme voulue de Dieu et affirmait la nécessité d'une société fondée sur le privilège, — les *Cahiers* demandaient l'égalité de toutes les provinces et l'égalité de tous les citoyens devant la loi : on ne verrait donc plus l'impôt réparti différemment dans les « pays d'Élections » et les « pays d'États », les poids et mesures changer avec les provinces, les coutumes juridiques différer d'un village à l'autre, et chaque région affirmer, par les douanes dont elle se barricadait, qu'elle était un tout, non une partie de la France : l'esprit particulariste, encore si vivant, disparaîtrait enfin dans l'achèvement de l'unité nationale, et la France cesserait d'être ce que la définissait Mirabeau : « un agrégat inconstitué de peuples désunis ». — Et les citoyens aussi, comme les provinces, perdraient leurs privilèges : on ne verrait plus les riches esquiver l'impôt, les hautes charges se fermer aux roturiers, et les paysans, enfin délivrés des droits féodaux, seraient maîtres d'eux-mêmes et de leurs champs.

L'ESPÉRANCE DE LA NATION.

C'était donc une transformation profonde, radicale, que demandait la nation : la suppression de l'absolutisme et du privilège ; c'était bien une révolution. Mais ceux qui la demandaient la voulaient calme et pacifique. Certes, pendant l'hiver qui voit la rédaction des cahiers et les élections, la campagne de pamphlets est vive ; la bourgeoisie attaque violemment les nobles et les parlementaires ; le bas clergé, parfois si pauvre, se dresse menaçant en face des gros décimateurs, qui, tout en restant à la Cour, touchent les revenus ; parfois aussi la famine, qui toute l'année menacera Paris, cause çà et là des troubles (les ouvriers saccagent la maison Réveillon en avril 1789). Mais il n'y a là rien de révolutionnaire. Les élections faites à un suffrage presque universel (simple pour la noblesse et le clergé, à deux ou trois degrés pour les roturiers) furent calmes. Les électeurs du Tiers recommandent à leurs députés l'étroite union avec les privilégiés ; ils admettent que la noblesse conserve ses « droits, honneurs, prééminences », et si la suppression des droits féodaux paraît prématurée, qu'on la remette à plus tard. L'esprit des hommes de 89 est tout, sauf révolutionnaire. A l'approche de ce beau rêve de rénovation politique et sociale, le pays tout entier est comme soulevé d'émotion ; une immense espérance, en ce printemps, traverse toute la France, plus qu'une espérance, une certitude : les maux vont disparaître, la liberté et la justice s'établir en France, dans l'Europe, sur le monde entier, comme la pensée de nos philosophes s'est répandue en France, en Eu-

LA HARPIE AUTRICHIENNE. *Caricature de Marie-Antoinette. Le peuple reprochait à la reine ses dépenses folles, qui épuisaient l'État (d'où le nom de « harpie ») et sa politique trop favorable à l'Autriche.* (Musée Carnavalet, Est.)

L'INÉGALITÉ SOCIALE. *Le Tiers supporte seul le poids du royaume sous lequel il fléchit ; le noble l'accable encore davantage ; le prêtre ne l'aide que du bout du doigt.* (Musée Carnavalet, Est.)

A FAUT ESPÉRER QU'EU C'JEU-LA FINIRA BEN TOT. ◻ *Caricature de 1789. Le paysan accablé doit porter le prêtre et le noble.* (Bibl. Nat., Est.)

rope, et jusqu'au delà des mers. « Le naufrage est passé, disaient les *Cahiers d'Auvergne*, et nous arrivons dans une terre qui présente l'image du Paradis. »

DÉSILLUSIONS. ◻ ◻ Si la nation croit ainsi arriver au but, c'est qu'elle est convaincue que le roi est avec elle : le ministre Necker n'a-t-il pas annoncé officiellement que les représentants du Tiers seront aux États Généraux en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, et n'est-ce pas là un gage de victoire ? N'a-t-il pas promis presque toutes les réformes demandées ? Aussi l'espoir qui soulève alors la France se traduit-il par un loyalisme, un amour touchant pour Louis XVI. Or le roi n'est pas digne de cet amour. En ce début de 1789, il est toujours aussi bon, aussi honnête, aussi désireux de faire le bien qu'à son avènement ; mais il est toujours aussi faible, indécis, oscillant, sans volonté, fatigué de gouverner (déjà, en 1776, au bout de deux ans de règne, il enviait un de ses ministres qui lui, du moins, pouvait démissionner !) ; — et en

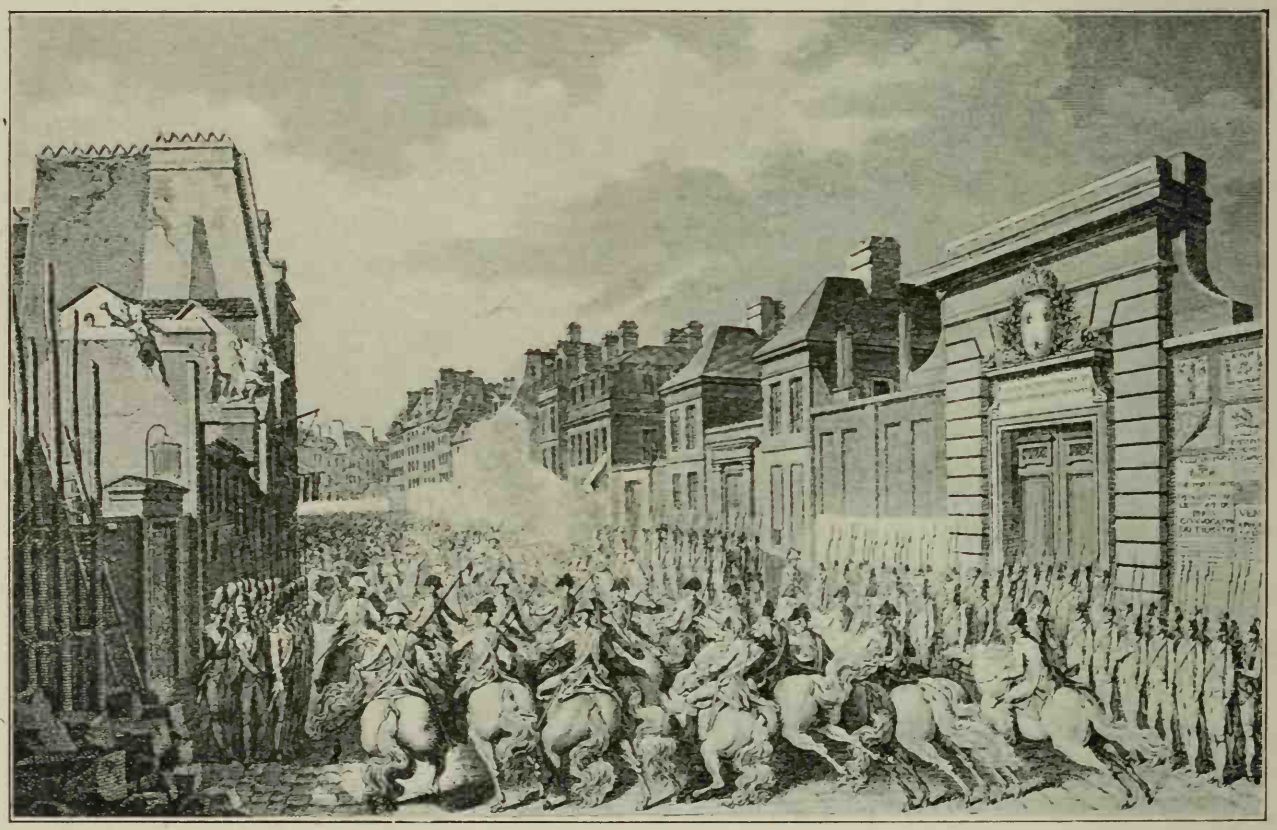

ATTROUPEMENT AU FAUBOURG SAINT-ANTOINE. ◻ *Au début de 1789, par suite de la famine et du chômage, il y avait à Paris, d'après Mirabeau, 120 000 mendiants sur une population de 600 000 âmes. Les 27 et 28 avril, une foule d'ouvriers affamés ou sans travail pille les maisons des commerçants Réveillon et Henriot. Il fallut faire donner la troupe, et il y eut beaucoup de morts et de blessés.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

COSTUME DES TROIS ORDRES. ⌀ *On a dit souvent que l'opinion avait été froissée lors de la première séance des États Généraux de l'opposition entre la richesse du vêtement des privilégiés et la simplicité de celui des roturiers. Au vrai ce sont là les costumes ordinaires, sous l'Ancien Régime, d'un cardinal, d'un noble et d'un bourgeois.* (Bibl. Nat.) (Cl. Hachette.)

même temps autoritaire, très obstiné à conserver l'héritage de l'absolutisme traditionnel ; — enfin et surtout sans franchise, justement peut-être par ce que sans volonté, prêt à jurer aujourd'hui la constitution qu'il violera demain, et par là donnant à la nation l'impression de jouer un double jeu, d'être un « hypocrite », comme on le lui jettera au visage dans une émeute, trois ans plus tard. Plus que jamais, au printemps de 1789, il est retombé sous l'influence des pires réactionnaires de la cour : son frère, le comte d'Artois, cœur sec autant qu'esprit borné ; la reine Marie-Antoinette, surtout, très inféodée à l'absolutisme et haïe du peuple. Le 3 mai, quand le roi reçoit à Versailles les députés du Tiers, il ne leur adresse pas un mot de bienvenue ; le 5 mai, à la première séance des États Généraux, dans la salle de l'hôtel des Menus-Plaisirs, il ne trouve rien à dire, sinon qu'il a réuni les députés pour sauver l'État de la banqueroute, et il remarque qu'il « connaît son autorité et la maintiendra ». Des réformes politiques et sociales promises, pas un mot, et il interdit à Necker d'y toucher, même en passant.

La désillusion est trop forte, et les privilégiés ne font que l'aviver par leur arrogance et leur dédain pour le Tiers. « Voilà la bataille

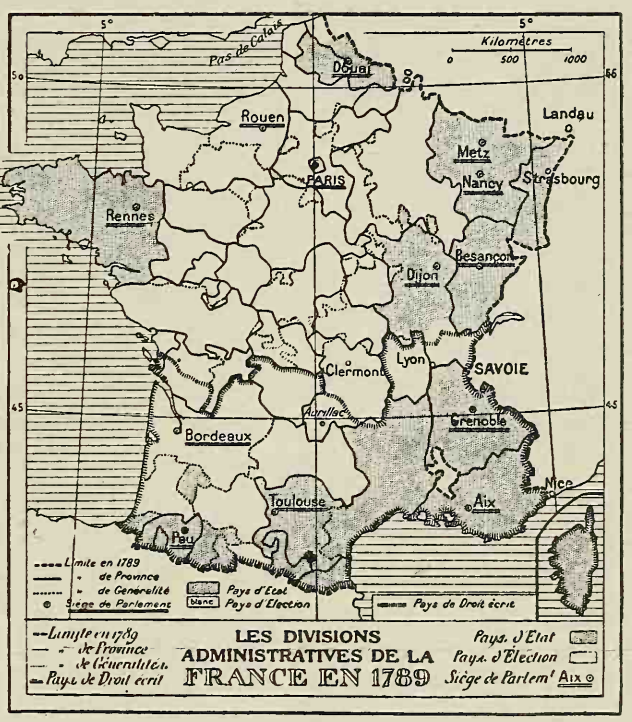

DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA FRANCE EN 1789. ⌀ *Manque absolu d'unité : provinces et généralités chevauchent ; le droit n'est pas le même partout ; à côté des « pays d'Élections », il y a des « pays d'États ».*

engagée, écrit le soir même un député. Tout annonce que les États seront orageux, soit du Tiers aux deux ordres, soit avec la Cour. » Il disait vrai : la lutte va commencer sur-le-champ, les ordres privilégiés vont manquer y périr, et le trône même y sera emporté.

LES GRANDES PÉRIODES DE LA RÉVOLUTION. L'histoire de la Révolution commence avec la première séance des États Généraux, le 5 mai 1789. Jusqu'au 21 septembre 1792, la royauté est conservée : c'est la période monarchique de la Révolution, où, après une série de « journées » qui ruinent l'absolutisme royal, une constitution nouvelle est élaborée par la Constituante, puis appliquée par elle et par la Législative.

Le 21 septembre 1792, la République est proclamée, et elle reste la gouvernement de la France sous la Convention d'abord (septembre 1792 à octobre 1795), puis sous le Directoire, jusqu'au coup d'État du 19 Brumaire an VIII (10 novembre 1799), qui remet en fait le sort de la France entre les mains de Bonaparte.

LE TEMPS PRÉSENT VEUT QUE CHACUN SUPPORTE LE GRAND FARDEAU. *L'estampe s'oppose bien à celles des pages 7 et 8 et dit le vœu unanime de la nation : l'égalité devant l'impôt.* (Bibl. Nat.)

LE SERMENT DU JEU DE PAUME. *Le grand peintre David se passionna pour les idées nouvelles et devint plus tard un Conventionnel farouche. Son tableau dit l'enthousiasme général et l'accord de tous à prêter le serment dont Bailly, debout, lit la formule. Noter, au premier plan, l'intime union d'un moine, d'un noble et d'un bourgeois.* (Musée de Versailles.) (Cl. Hachette

PREMIÈRE PARTIE

LA PÉRIODE MONARCHIQUE

CHAPITRE I

LA CHUTE DE L'ABSOLUTISME

MALGRÉ leur loyalisme, les États Généraux n'allaient pas tarder, devant le mauvais vouloir de la Cour, à se dresser menaçants en face du roi. Et quand Louis XVI voudra revenir en arrière, ils résisteront, et le peuple de Paris se lèvera pour leur assurer la victoire.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Necker avait bien pu obtenir que les représentants du Tiers fussent en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis (598 sur 1 196) ; mais il n'avait pas été décidé si les trois ordres délibéreraient séparément comme jadis, ce qui assurait la majorité aux deux voix des privilégiés, — ou s'ils se réuniraient en une assemblée unique, ce qui entraînait le vote par tête et la prépondérance du Tiers. Celui-ci, dès le lendemain de la séance d'ouverture, proposa que la vérification des pouvoirs se fît en commun. Les députés de la noblesse refusèrent ; ceux du clergé, sans se prononcer, se montrèrent conciliants, firent appel au roi. Un mois durant, on discuta, sans aboutir. Le Tiers s'impatientait et décida enfin de commencer à travailler, seul s'il le fallait, à la réforme de l'État. Ne représentait-il pas les quatre-vingt-seize centièmes de la nation ? Le 17 juin, il prit le titre d'« Assemblée Nationale ». Un pouvoir nouveau se dres-

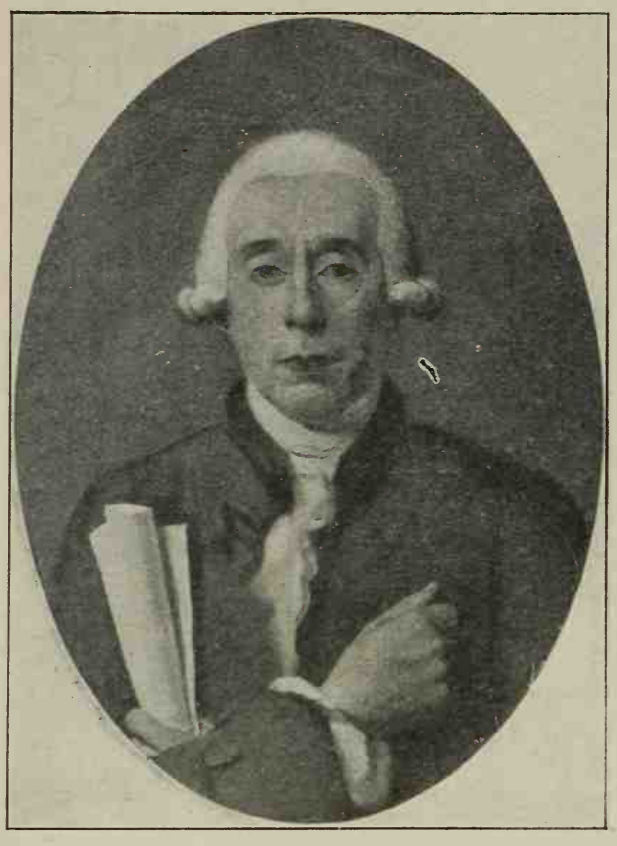

BAILLY. ⌀ *Astronome éminent, député aux États Généraux, Bailly présida la séance du Jeu de Paume, puis devint maire de Paris. Mais l'affaire du Champ de Mars en 1791 ruina sa popularité ; il fut guillotiné en 1793.* (Musée Carnavalet.)

sait en face du roi, et déjà les députés juraient, première ébauche du serment du Jeu de Paume, de « remplir avec fidélité les fonctions dont ils étaient chargés » ; déjà ils faisaient acte de souveraineté en légiférant en matière de finances. Sur un point au moins, et le plus important, le roi n'était plus absolu. Le lendemain, le clergé, — déjà quelques-uns de ses membres s'étaient joints au Tiers, — décidait la « fusion ».

LE PREMIER ESSAI DE RÉACTION DU ROI. ⌀ ⌀ Louis XVI ne pouvait laisser passer cette atteinte portée à ses droits. Il était circonvenu d'ailleurs par une délégation du Parlement et par l'archevêque de Paris, qui étaient venus le trouver à Marly, où il était alors, loin de Necker, et plus que jamais à la merci de son entourage. Pensant qu'il fallait intimider le Tiers, et dans tous les cas le forcer à interrompre ses séances, il reprit le vieux moyen naïf qui avait réussi en 1614 : il fit fermer la salle des Menus-Plaisirs. Puis il décida de tenir une séance royale le 23 : là, il annulerait les décisions du 17 et ordonnerait formellement le vote par ordres.

Mais, entre temps, les députés, avertis trop tard de la fermeture de la salle, et se jugeant outragés dans leur dignité de représentants de la nation, s'étaient réunis dans la salle du Jeu de Paume, et, sur la proposition de Sieyès et de Bailly, avaient tous (sauf un) prêté le fameux serment « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie » (20 juin). — Aussi quand, dans la séance du 23, le roi, tout en prêchant l'union, annula les décisions du 17, défendit aux ordres de siéger en une salle unique et termina en leur ordonnant de se retirer sur-le-champ, les députés du Tiers et quelques-uns de ceux du clergé refusèrent d'obéir. Le ton impérieux du roi et les applaudissements des nobles les avaient indignés, non intimidés ; et quand le marquis de Dreux-Brézé, leur rappelant l'ordre du roi, les invita à se retirer, Mirabeau lui jeta au visage la fameuse réplique : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes » ; et il demanda à l'Assemblée de se proclamer

NECKER. ⌀ *Les vaisselles de l'époque révolutionnaire sont souvent de précieux documents. On a ici un témoignage de la popularité de Necker, « l'espoir et le soutient* (sic) *de la nation ».* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

inviolable, de décréter « traître et infâme à la nation » quiconque essaierait d'agir contre elle.

Louis XVI était bien trop hésitant pour songer à agir ; d'ailleurs, il savait que les troupes n'étaient pas sûres et que le peuple de Versailles manifestait en faveur du Tiers, parlait de massacrer les nobles. Quand il apprit le refus des députés : « Eh bien f...., qu'ils restent ! » dit-il. C'était la première capitulation. Et les jours suivants, malgré sa défense formelle, une cinquantaine de nobles libéraux et la majorité du clergé se joignaient au Tiers. Le roi n'avait plus qu'à sanctionner leur désobéissance et son humiliation. Le 27 il ordonna lui-même le vote par tête en une chambre unique. La nation applaudit, Versailles illumina, mais ces volte-face discréditaient la royauté.

LE DEUXIÈME ESSAI DE RÉACTION DU ROI. Louis XVI avait sanctionné, la mort dans l'âme, la chute de son absolutisme. Or déjà l'Assemblée, qui le 9 juillet prendra le nom d' « Assemblée Constituante », élaborait un plan de Constitution ; il fallait se hâter si l'on voulait la détruire. Le roi y pensait, mais davantage encore la reine et le comte d'Artois, qui, plus que Louis XVI, firent prendre, au jour le jour et sans plan nettement tracé, toute une série de mesures. Dès le 26 juin, six régiments étaient appelés à Versailles, dix autres arrivaient le 1er juillet. A leur tête on plaçait le maréchal de Broglie, haï pour sa morgue de grand seigneur. La venue de ces troupes, qui ne pouvait rester secrète, l'attitude outrageante de certains députés nobles qui refusaient de siéger à l'assemblée et déclaraient illégaux tous les décrets promulgués jusque-là, irritaient la population, surtout à Paris. Le peuple souffrait de la famine, les bourgeois voyaient les cours baisser et craignaient pour leurs rentes ; les quatre cents électeurs qui avaient nommé la députation parisienne du Tiers se joignirent, illégalement, à la municipalité officielle, s'installèrent à l'Hôtel de Ville, décidèrent de faire appliquer les décrets de l'Assemblée, demandèrent une garde. Les troupes, elles aussi, devenaient moins sûres : des gardes françaises, qui reprochaient à leur colonel sa discipline trop sévère, se mutinèrent et, emprisonnés, furent délivrés par la foule, recom-

MIRABEAU. *Élu, quoique noble, par le Tiers en Provence, très « patriote » dès le début de la Révolution, Mirabeau revint plus tard au parti du Roi, et son rôle reste encore obscur. Il mourut en 1791.* (Dessin de Guérin). (Bibl. Nat.)

CAMILLE DESMOULINS. *Avocat au Parlement de Paris, il fut de ceux qui firent le 14 Juillet : ami de Danton, il défendit en 1794 sa politique de clémence et fut guillotiné avec lui.* (Dessin de Suvée.) (Coll. de M. J. Claretie.)

CHARGE DU ROYAL ALLEMAND AUX TUILERIES. *Le 12 juillet, la foule, très émue du renvoi de Necker, surexcitée par les orateurs populaires comme Camille Desmoulins, se heurta à un détachement du Royal Allemand, commandé par le prince de Lambesc. Les cavaliers, accablés de pierres, de chaises, etc., durent charger. L'incident fut grossi et dramatisé, comme le montre cette estampe.* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

VIVE LE ROI ! VIVE LA PATRIE! *Beaucoup de soldats passèrent, dès le 12 juillet, à l'émeute. La légende de l'estampe en dit bien la raison : « Nous sommes aussi du Tiers État nous autres. »* (Musée Carnavalet.)

mandés par les députés à la clémence du roi. L'Assemblée, elle aussi, s'inquiétait, demandait en vain le retrait des troupes. Louis XVI se crut au contraire assez fort, le 11 juillet, pour renvoyer Necker, le seul homme de son entourage qui fût populaire, et le remplacer par d'ardents réactionnaires. Très courageusement, les députés protestèrent, affirmèrent que Necker « emportait les regrets et l'estime de la nation » et que tous les décrets précédemment votés conservaient leur valeur. Mais que pouvait l'Assemblée ? Ses protestations étaient vaines : à la force, il fallait opposer la force, sinon la Révolution avortait, et l'absolutisme se redressait plus fort que jamais, prêt aux plus violentes représailles. C'est alors que, pour sauver l'Assemblée et, avec elle, la Révolution, le peuple de Paris se leva, fit sa première « journée ».

- Le renvoi de Necker fut connu le lendemain 12 qui était un dimanche. Toute la ville s'indigna ; les théâtres se fermèrent en signe de deuil, la foule porta en procession les bustes de Necker et du duc d'Orléans (cousin de

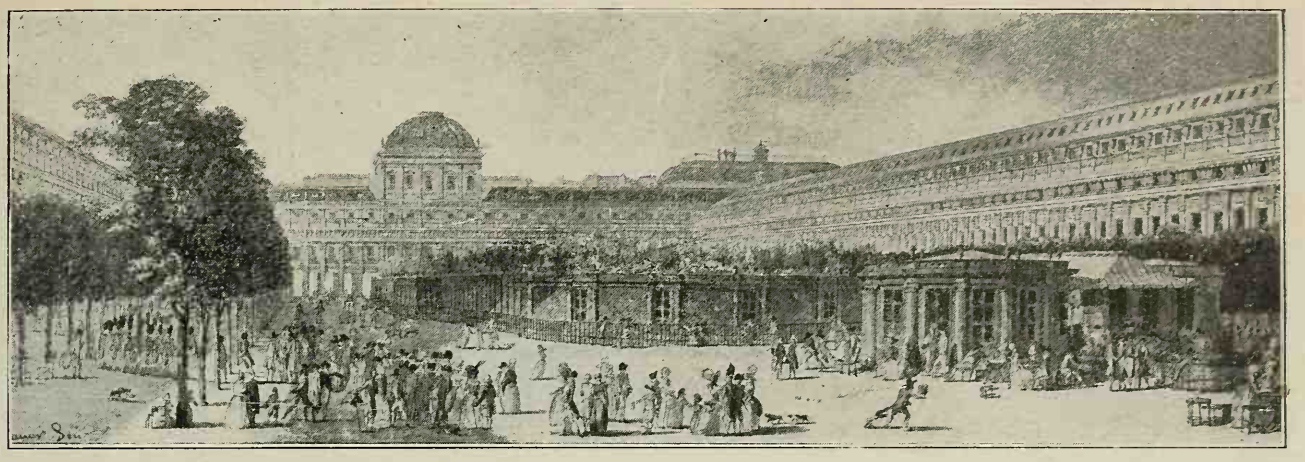

LE PALAIS-ROYAL EN 1789. ⌀ *Le jardin du Palais Royal appartenait au duc d'Orléans, cousin de Louis XVI et père du futur Louis-Philippe. Au centre se trouvait le Café chinois ; à droite, le Théâtre-Français alors en construction ; au fond, le palais du duc, surmonté d'un dôme. Le Palais Royal était le rendez-vous de la société élégante de Paris. C'est là que Camille Desmoulins appela le peuple aux armes le 12 juillet 1789.* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

Louis XVI et père du duc de Chartres, le futur Louis-Philippe), qui passait pour libéral. Au Palais-Royal, dont les arcades et le café de la Rotonde étaient le rendez-vous de tout Paris, des orateurs populaires montaient sur des tables, haranguaient la foule; parmi eux un jeune homme, Camille Desmoulins, criait la trahison de la cour, annonçait une « Saint-Barthélemy de patriotes ». La foule, déjà hantée par la peur de la famine et la terreur de mystérieux « brigands, » qui, disait-on, marchaient sur Paris, — s'énervait, s'affolait : il se fallait armer et sur-le-champ. Déjà on pillait les boutiques d'armuriers.

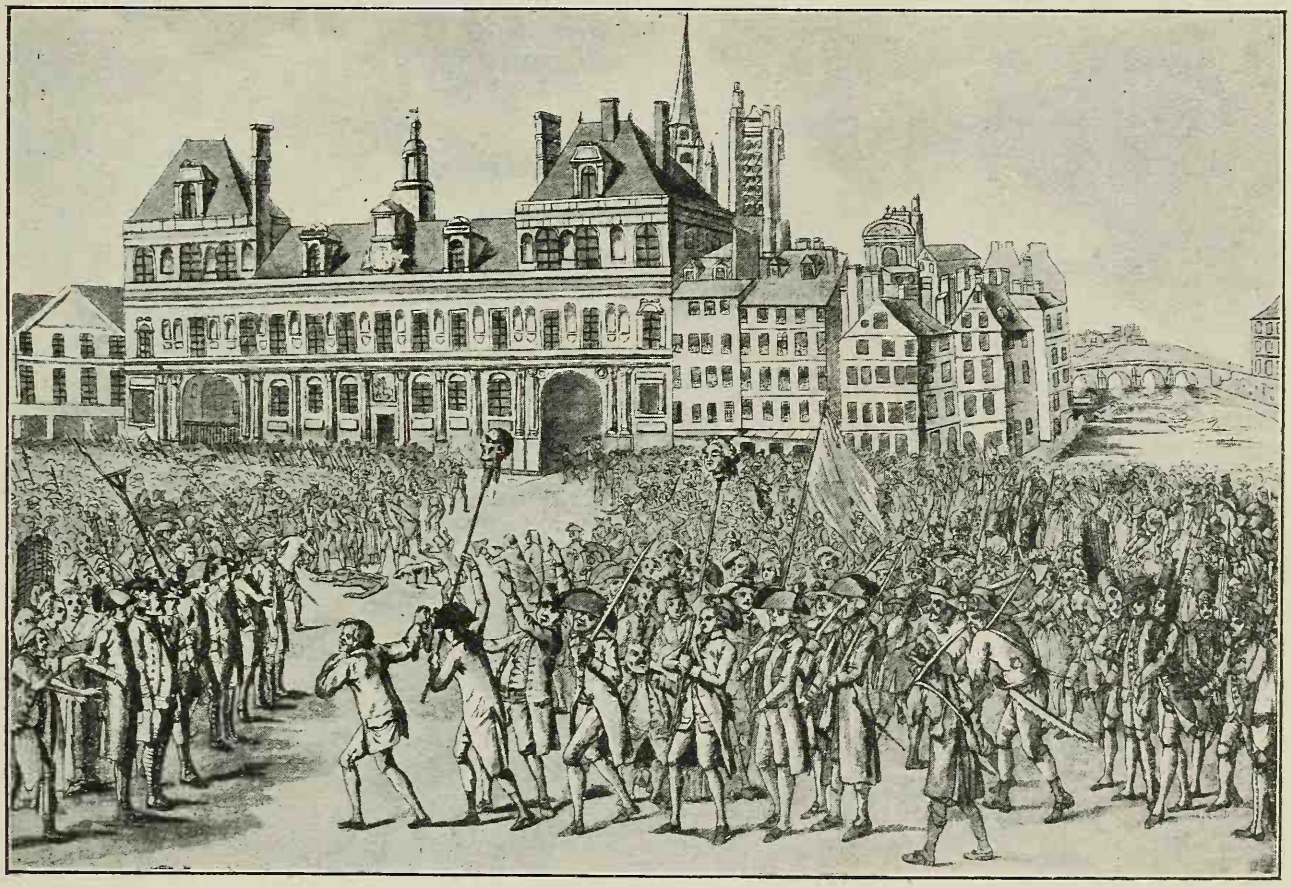

LA JOURNÉE MÉMORABLE DU MARDI 14 JUILLET 1789. ⌀ *Sur la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville, des hommes portent, fichées au bout de piques, les têtes de Launay, le gouverneur de la Bastille, et du prévôt des marchands Flesselles, qui viennent d'être massacrés. De là, la foule se porta au Palais Royal, et les cadavres, après avoir été exposés plusieurs jours aux insultes de la populace, furent jetés à la Seine.* (Bibl. Nat., Est.) (Cl. Hachette).

Au Jardin des Tuileries, une rixe éclate entre promeneurs et soldats : le « Royal Allemand » charge ; il n'y a que bien peu de blessés, mais le peuple s'exaspère ; c'est déjà presque l'insurrection. Le 13, le tocsin sonne à toutes les églises, des hommes affolés, armés de piques, de marteaux, de hallebardes, de broches, parcourent la ville, attisent les haines, augmentent la confusion. La foule s'empare aux Invalides de 28 000 fusils et de quelques canons. Contre les « brigands » dont on dit la venue proche, contre les malandrins qui profitent du désordre général pour mieux piller, la nouvelle municipalité crée une milice civique, où des nobles même et des prêtres s'enrôlent : c'est le noyau de la future garde nationale. — Le 14, le peuple, auquel se mêlent des gardes françaises, continue à chercher des armes ; il pense en trouver à la citadelle de la Bastille. Il envoie une députation auprès du gouverneur, de Launay, qui l'accueille fort aimablement ; mais, au cours des pourparlers, dans des conditions mystérieuses, on tire de la Bastille sur la foule. Celle-ci attaque aussitôt. Vers quatre heures du soir, l'enceinte est forcée, le gouverneur arrêté, insulté, assassiné ; peu après, c'est le tour du prévôt des marchands, Flesselles, qui, dit-on, a voulu cacher un dépôt d'armes. C'est le premier sang versé par la Révolution ; et quelques jours plus tard le conseiller d'État Foulon et son gendre, l'intendant Berthier, accusés d'avoir voulu affamer le peuple, seront pendus, leurs cadavres insultés.

Lorsque Louis XVI comprit enfin que ce n'était pas une émeute, mais une révolution, il n'essaya pas de résister : il eût fallu reconquérir Paris par la force, et il ne pouvait compter sur toutes ses troupes. Le 15, il annonça lui-même à l'Assemblée la dislocation des régiments ; le 16, il rappela Necker ; le 17, il se rendit à Paris (lui qui n'y avait pas paru depuis tant d'années !), sanctionna de sa présence les faits accomplis : à l'Hôtel de Ville, il fut accueilli par Bailly, le nouveau maire de Paris, et reçut des mains de La Fayette, commandant en chef de la Garde nationale, une cocarde nouvelle, bleue, blanche et rouge. C'était comme un symbole ; à côté du roi se dressait la Nation, comme le blanc, couleur du roi, était enserré entre le rouge et le bleu, couleurs de Paris. « De ce moment, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre à son maître, nous pouvons regar-

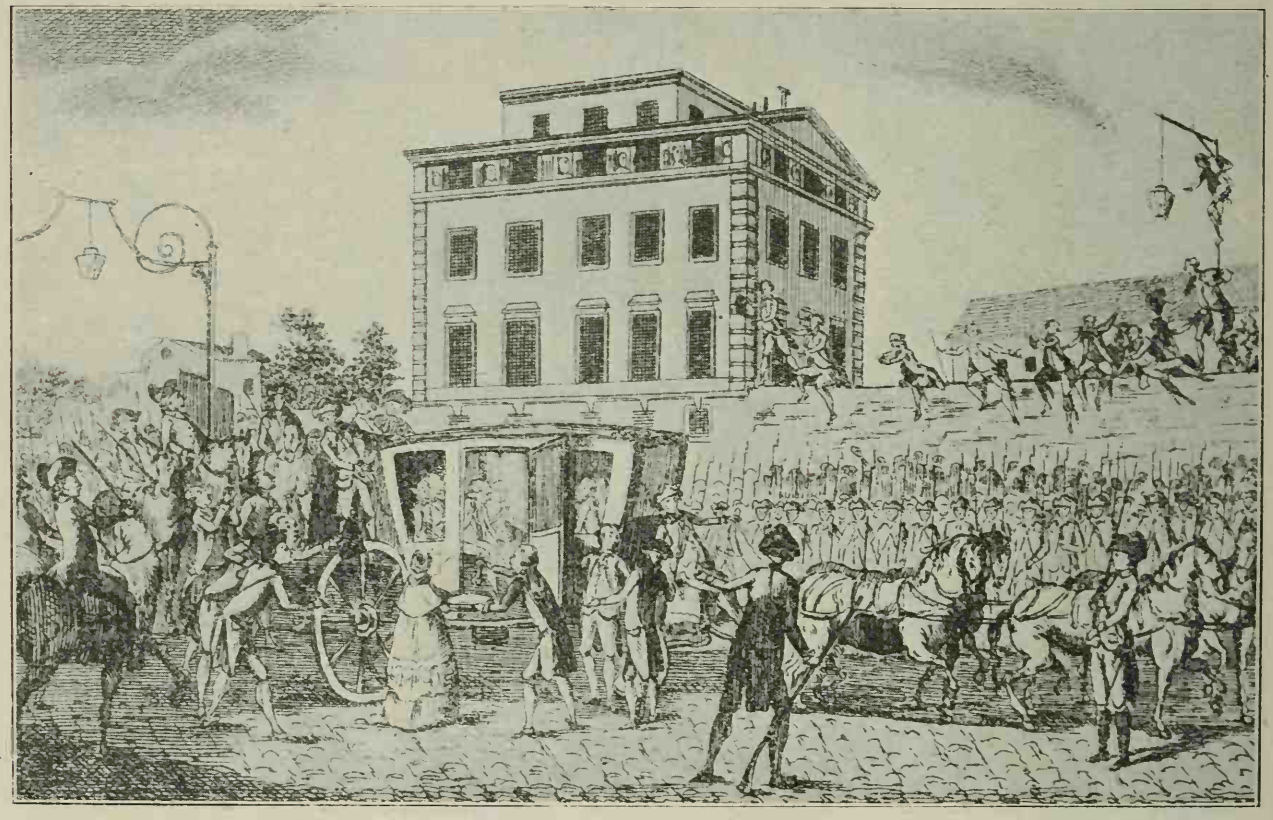

La Journée mémorable du 17 juillet 1789. *Louis XVI, venu en carrosse de Versailles pour reconnaître à Paris les faits accomplis (prise de la Bastille, création d'une nouvelle municipalité avec Bailly pour maire, formation de la Garde nationale commandée par La Fayette), est reçu à la barrière par l'archevêque de Paris et par Bailly, qui lui présente les clefs de la ville.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

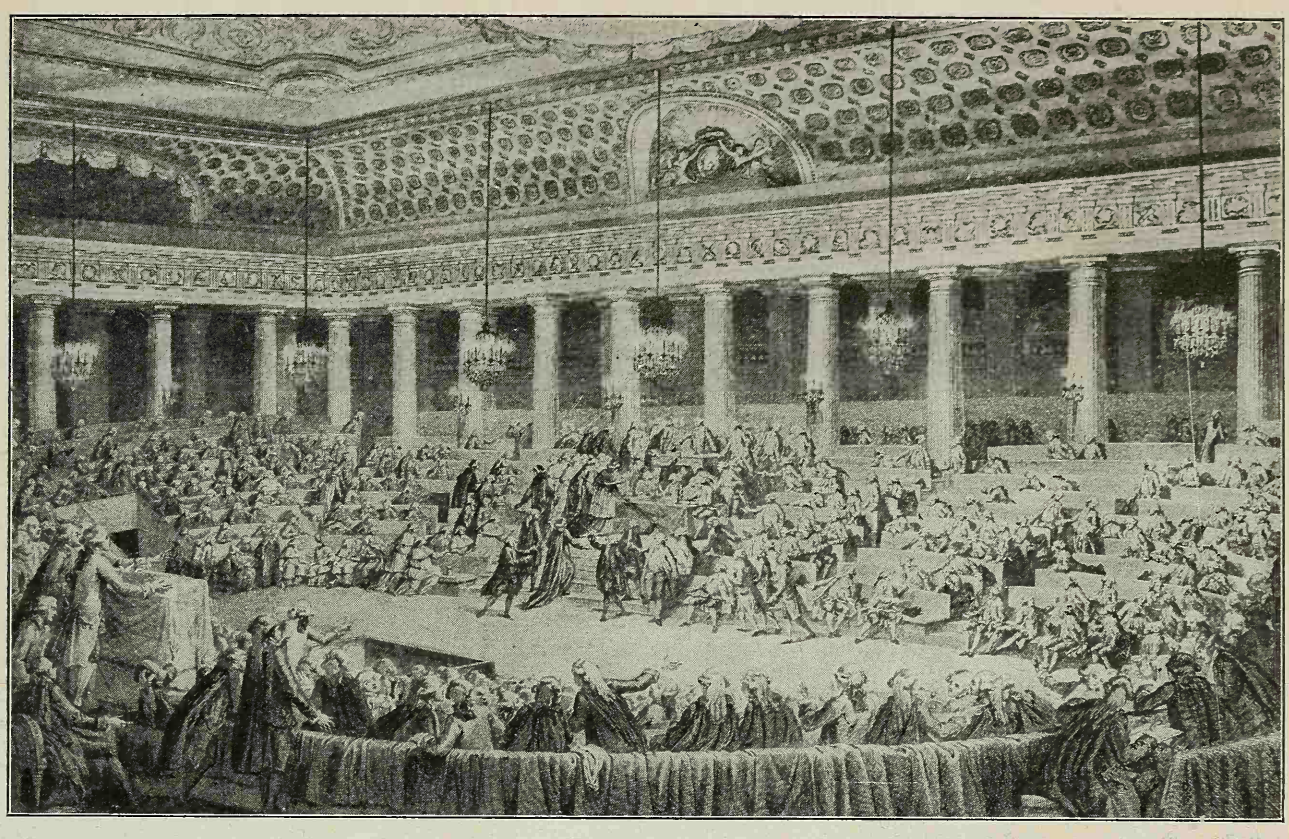

LA NUIT DU 4 AOÛT. *C'est dans la Salle des Menus-Plaisirs, aujourd'hui détruite, que siégèrent les députés jusqu'à leur départ pour Paris en octobre 1789. Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée supprima en partie seulement le régime féodal : ce n'est que la Législative et la Convention qui affranchirent entièrement les paysans en leur permettant de ne point racheter les « servitudes réelles » conservées par la Constituante.* (Dessin de Monnet, gravé par Helmann.) (Bibl. Nat.)

der la France comme un pays libre, le roi comme un monarque dont les pouvoirs sont limités et la noblesse comme réduite au niveau de la nation. »

LES CONSÉQUENCES DU 14 JUILLET. Les conséquences du 14 juillet furent immenses : ce ne fut pas seulement l'humiliation du roi et la victoire de l'Assemblée ; — ce ne fut pas seulement le début de l'émigration qui commença avec le départ du comte d'Artois, du prince de Condé, du maréchal de Broglie, des Polignac et de quelques évêques et parlementaires ; — ce fut aussi l'entrée en scène du peuple de Paris, qui s'est armé et restera armé, et qui bien des fois encore, aux moments critiques, jettera dans la balance le poids de ses « journées » ; — ce fut encore l'exemple de Paris suivi en province, où toutes les villes importantes se donnent une municipalité et une garde nationale ; — ce fut enfin et surtout la jacquerie paysanne.

Depuis trois mois déjà, les États Généraux étaient réunis ; rien n'avait été fait encore pour les paysans. Ceux-ci s'impatientaient : puisque les bourgeois détruisaient l'absolutisme royal, ne détruiraient-ils pas, eux, l'absolutisme féodal ? Or, au même moment, en ce mois de juillet 1789, soudain une terreur-panique, la « Grande Peur », dont on ignore l'origine, se propagea dans toute la France. Partout on s'imaginait voir des brigands arriver, ou des troupes envoyées par le roi pour châtier le peuple, ou même des armées ennemies qui, disait-on, avaient franchi la frontière. Encore plus affolés par la « Peur », les paysans marchèrent contre les châteaux, exigeant du noble qu'il livrât le titre en vertu duquel il levait sur eux les droits féodaux. Le seigneur refusait-il, on mettait le feu à son château, et lui-même courait risque d'être tué. Et alors brusquement, dans le flamboiement des châteaux, dans l'assaut donné aux bureaux d'octroi et aux greniers à blé, privilégiés et bourgeois de la Constituante virent apparaître ce prolétariat, auquel ils n'avaient point pensé. L'épouvante les prit d'une lutte sociale qui déjà, çà et là, se dessinait. Ils ne pensèrent d'abord, surtout les bourgeois, qu'à employer la force ; mais les nobles libéraux voyaient le danger. Dans la séance du 4 août, l'un d'eux,

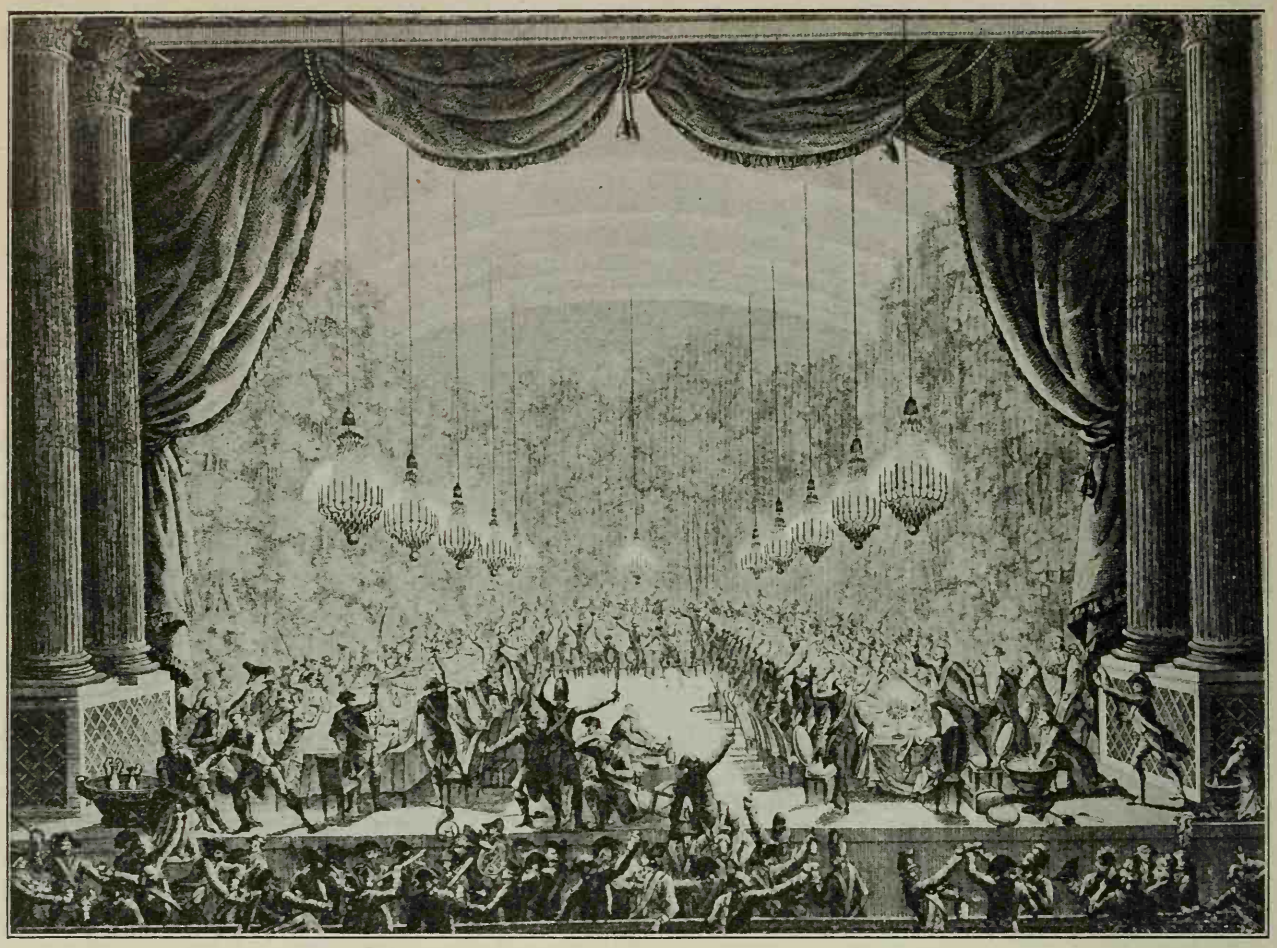

BANQUET DES GARDES DU CORPS. ⌀ *Il s'agit du banquet que les officiers des gardes du corps offrirent, dans la salle de l'Opéra du château, à leurs camarades du régiment de Flandre. On acclama Louis XVI et Marie-Antoinette, celle-ci portant le dauphin dans ses bras, quand ils vinrent faire le tour de la table. L'estampe représente le moment où, après le second service, les deux cent dix convives portèrent la santé du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale.* (Musée Carnavalet, Est.)

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU 6 OCTOBRE 1789. ⌀ *La ville de Paris ramène le roi, la reine et le dauphin, ou, comme disait le peuple, « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ».* (Bibl. Nat., Médailles.)

le vicomte de Noailles, proposa, pour mettre fin à ces émeutes, de donner en quelque mesure satisfaction aux paysans. Il demanda que les droits féodaux qui pesaient sur les personnes (servage, corvées seigneuriales et autres servitudes « personnelles ») fussent supprimés ; — quant aux servitudes « réelles », qui pesaient sur les propriétés (rentes en argent ou en nature), elles pourraient être rachetées par les communes. L'assemblée tout entière se laissa aller à l'enthousiasme ; toute la nuit, bourgeois, prêtres, nobles, vinrent sacrifier leurs privilèges. A l'aube, une révolution sociale était faite, bien plus considérable encore que la révolution politique : le principe, du moins, était proclamé de l'égalité de tous les Français, et de la suppression de tous les privilèges et ce principe s'inscrivait trois semaines plus tard dans la « Déclaration des Droits ».

L'assemblée travaillait activement en effet à la constitution nouvelle : le 26 août, la

« Déclaration » était votée, le 11 septembre le *veto* suspensif : la Révolution semblait terminée.

LE TROISIÈME ESSAI DE RÉACTION DU ROI. ∅ ∅ Mais Louis XVI n'entendait laisser dépouiller ni son clergé, ni sa noblesse, ni lui-même. Il était poussé à résister non seulement par la Cour, mais encore par tout un parti de l'assemblée, qui, craignant que la liberté ne dégénérât en anarchie, lui conseillait de transférer la Constituante à Soissons ou Compiègne, loin des coups de force possibles de Paris. Le roi refusa, mais comme en juillet il fit venir des troupes. Comme en juillet, il s'illusionnait. Il ignorait l'atmosphère morale de Paris : Camille Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant* excitant la foule, et l'*Ami du Peuple* de Marat, réclamant « un second accès de révolution » ; — les intrigues du duc d'Orléans qui espère devenir roi ; — le chômage enfin et la famine, — et, au milieu de toute cette effervescence, le Gouvernement municipal mal obéi, l'anarchie complète. En vain La Fayette multipliait les avis alarmants, exigeant le renvoi des troupes. La Cour ne voulait rien voir, multipliait les imprudences, parlait d'enlever le roi. Une dernière provocation déchaîna la crise : le 1er octobre, les gardes du corps à Versailles offrirent un banquet à leurs camarades du régiment de Flandre. On raconta à Paris que l'on avait refusé d'y boire à la santé de la nation, et que, sous les yeux du roi et de la reine, on avait foulé aux pieds la cocarde tricolore. L'émotion fut très vive. Marat appela les districts aux armes, conseilla de marcher sur Versailles. Le 5 octobre, une bande de 7000 à 8000 femmes en armes, traînant des canons, partaient pour Versailles, où elles allaient, disaient-elles, chercher du pain. Des milliers d'ouvriers sans travail se joignirent à elles. Le soir, une députation de femmes parut à la barre de l'Assemblée, se plaignit de la cherté des vivres et de l'insulte faite à la nation. L'Assemblée fit part au roi, qui revenait de la chasse, des réclamations de Paris. Quelques-uns de ses conseillers pressaient Louis XVI de fuir ; mais Necker lui rappela le trésor vide et les menées louches du duc d'Orléans. Il resta, il ratifia même les décrets promulgués par l'Assemblée depuis le 4 août.

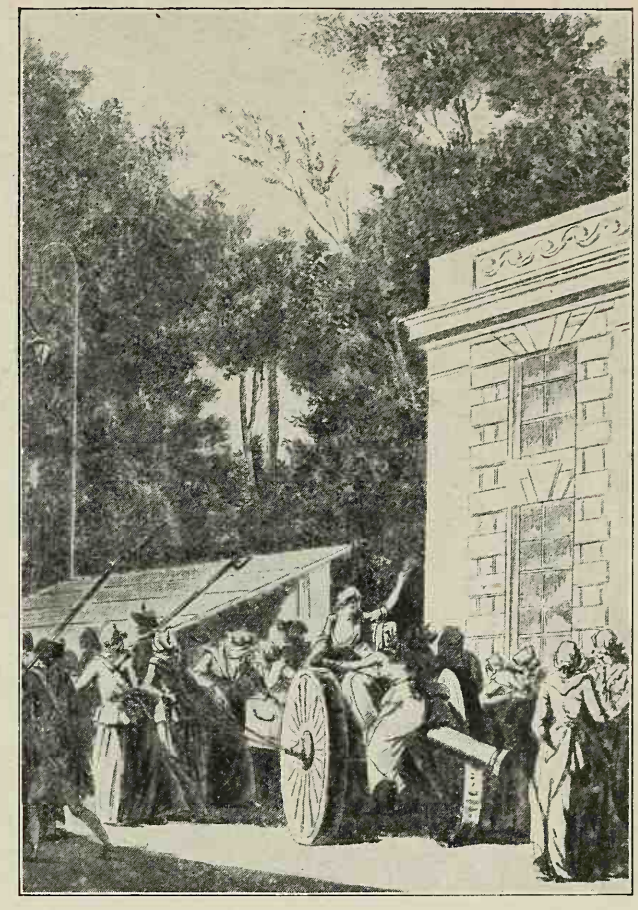

LES DAMES DE LA HALLE PARTANT POUR VERSAILLES. ∅ *Elles portent des piques et traînent des canons. A leur tête étaient deux des « vainqueurs » de la Bastille, Maillard et Hulin.* (Musée Carnavalet, Est.)

Le danger semblait conjuré : mais brusquement, le lendemain matin, 6 octobre, les émeutiers forcent les grilles du château, assassinent les gardes du corps, pénètrent jusque dans les appartements de Marie-Antoinette, qui s'enfuit auprès du roi. Pour apaiser l'émeute, le roi, la reine et La Fayette se montrent au balcon de la Cour de Marbre, consentent à quitter Versailles pour Paris. Après un effroyable trajet de neuf heures, toute la famille royale, huit personnes entassées dans un seul carrosse qui va au pas, entouré de la foule où des énergumènes portent au bout de piques les têtes de quelques gardes égorgés le matin, on arrive aux Tuileries.

L'enthousiasme populaire est immense. Il est vrai que Louis XVI semble prisonnier à Paris ; mais il est encore adoré, il peut, s'il le veut, diriger l'Assemblée dans son œuvre de reconstruction de la France.

MAGICIENNE CONSULTÉE SUR LA RÉVOLUTION DE 1789. *La sorcière lit l'avenir dans la flamme du trépied magique : « Orgueil dompté, avarice punie, mérite reconnu, union des quatre parties du monde. » Le noble et le prêtre sont perplexes, pendant que le roturier applaudit à cette prédiction. A gauche, la Calomnie s'enfuit ; en haut, quatre femmes dansent une ronde symbolisant la paix enfin rétablie dans les quatre parties du monde.* (Bibl. Nat., Est.)

CHAPITRE II

LA RECONSTRUCTION DE LA FRANCE

LES PRINCIPES : LA « DÉCLARATION DES DROITS ». Pénétrée des idées des « philosophes » qui voulaient réorganiser la société d'après des principes rationnels valables pour tous les pays et pour tous les temps, — ayant d'autre part sous les yeux l'exemple récent des « Insurgents » américains et de leur « Déclaration des Droits », les membres de la Constituante voulurent proclamer officiellement les principes suivant lesquels ils allaient organiser la France. Ainsi fut votée, le 26 août, la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Par « droits de l'homme », la Déclaration entend ceux qui appartiennent à tous les hommes, quels qu'ils soient, de par le fait qu'ils sont hommes. Ces droits sont essentiellement la liberté et l'égalité. — C'est pour garantir ces droits que les hommes se groupent pour former des États, des « associations politiques ». Toute association politique doit être fondée sur le principe de la souveraineté de la nation. Après Rousseau, la Déclaration affirme que c'est dans la nation, — et non plus en Dieu, — que réside la souveraineté. Désormais le roi n'est plus le lieutenant de Dieu, il n'est que le mandataire de la nation. — Cette « association politique » emploie pour garantir les droits de l'homme plusieurs moyens : elle applique, suivant ici Montesquieu, le principe de la séparation des pouvoirs, d'après lequel la même personne ne doit pas cumuler le pouvoir législatif, l'exécutif et le judiciaire ; — elle crée une force publique au service de la nation, du roi, de la loi, et une contribution publique pour subvenir aux dépenses générales, — enfin elle a le droit de demander compte à tout fonctionnaire de son administration.

Telle est la « Déclaration des Droits » qui,

anathématisée par les uns, élevée par les autres à la hauteur d'un nouvel Évangile, n'en devait pas moins, malgré ses lacunes et ses dangers, conquérir le monde et s'imposer aux peuples civilisés comme la base de toute société civile et politique.

L'ŒUVRE SOCIALE.

Conformément à ses principes, la Constituante accorde à tous les libertés nécessaires. La liberté personnelle d'abord : de là un bouleversement complet de l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime, condamnée par les philosophes et par l'opinion. Elle supprima l'arbitraire judiciaire, entoura le prévenu de toutes les garanties nécessaires, substitua la procédure orale à la procédure écrite, emprunta à l'Angleterre l'institution du jury, commença la rédaction d'un code moins féroce et plus équitable. Puis, la liberté de la presse, mais réglementée, la liberté de pensée et de religion. La liberté de réunion et de pétition, d'abord tolérée, fut vite limitée ; quant aux droits d'association et de coalition ou de grève, ils n'existeront pas encore de longtemps. Du moins le principe de liberté apparaît encore dans la politique économique, par l'abolition des corporations et la suppression des douanes intérieures.

Après la liberté, l'égalité, ce à quoi tenaient le plus les hommes de 89. La nuit du 4 août avait inauguré la suppression des inégalités sociales. Désormais toutes les fonctions sont ouvertes à tous ceux qui en sont dignes ; les protestants, qui venaient de recevoir les droits civils en 1787, reçoivent aussi les droits politiques, et les juifs, jusque-là considérés comme étrangers, deviennent eux aussi citoyens ; — la vénalité des offices qui favorise le riche au détriment du pauvre est supprimée ; tous les citoyens sont égaux devant l'impôt ; l'ancien régime financier, fondé sur le privilège, l'arbitraire et l'inquisition, est aboli ; les anciens impôts sont remplacés par les contributions directes et indirectes, qui subsistent encore aujourd'hui ; — d'autre part, comme une catégorie de citoyens ne peut lever de taxes en

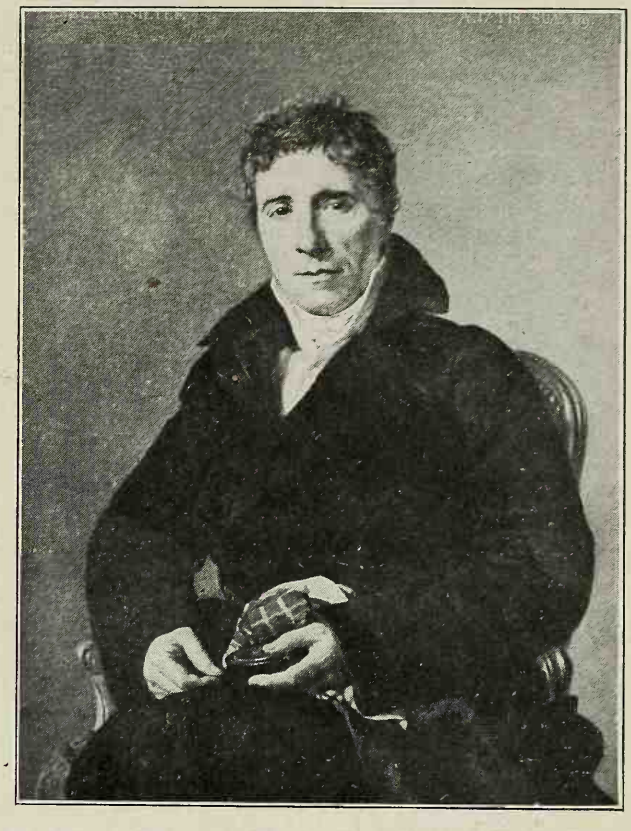

SIEYÈS. *Élu par le Tiers à Paris, l'abbé Sieyès apparaît surtout au début et à la fin de la Révolution : Il prépare la chute de l'Ancien Régime en 1789 et l'avènement de Bonaparte en 1799.* (Collection de M. le vicomte Henri de Béranger.)

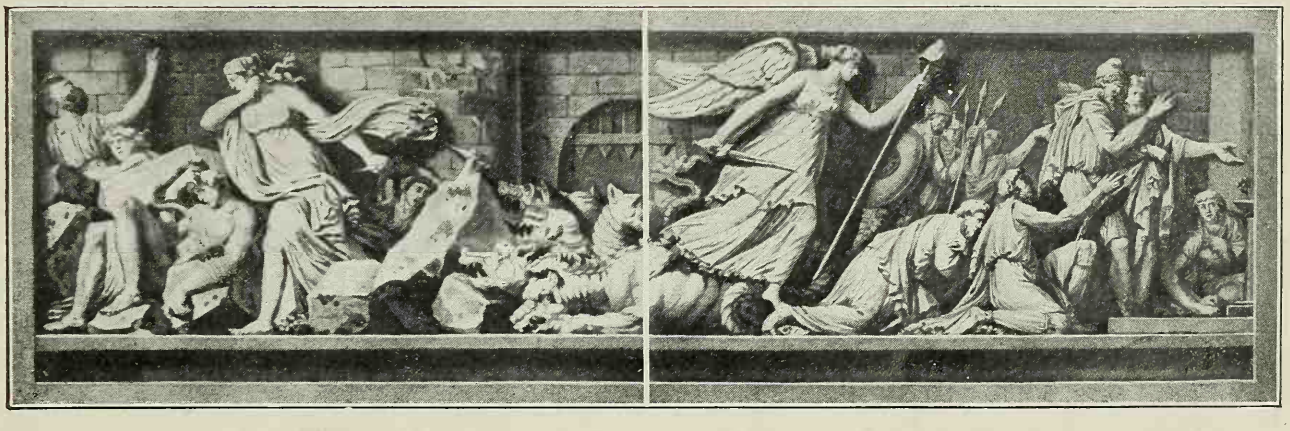

LA TRANSFORMATION DU MONDE PAR LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. *Fragments de la frise de l'Arc de Triomphe élevé au Champ de Mars pour la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. A gauche, la Liberté qui triomphe des tyrans ; à droite, les Droits de l'Homme rétablis pour tous et l'affranchissement de tous les peuples encore esclaves.* (Dessin de Copia.) (Bibl. Nat. Est.)

LE TITRE DE CITOYEN. *Le mot de « citoyen » disait l'homme libre et qui participe au gouvernement de son pays. A partir d'octobre 1792 il remplacera le terme de « monsieur ».* (Musée Carnavalet.)

nature ou en argent sur d'autres citoyens, les dîmes du clergé sont supprimées, ainsi que les servitudes réelles que les nobles exigeaient des paysans ; — enfin les citoyens, égaux devant la loi, sont jugés d'après le même code qui punit de la même peine le même crime : ce code ne sera achevé qu'en 1804 ; mais, parmi les lois nouvelles introduites par la Révolution, il faut citer les lois successorales, qui, par esprit d'égalité, abolissent le droit d'aînesse et proclament que les enfants succèdent tous et par portions égales. En contradiction profonde avec le principe d'égalité, notons seulement : au point de vue religieux, que la religion catholique est particulièrement favorisée et que ses prêtres seuls touchent un traitement de l'État (en échange d'ailleurs de l'abandon des biens d'église) — au point de vue social, que les intérêts de quelques députés grands propriétaires aux Antilles y ont maintenu l'esclavage ; — au point de vue politique, que l'Assemblée refusera d'établir le suffrage universel.

Outre la liberté et l'égalité proclamées et en général appliquées, la troisième grande transformation sociale qu'apporta la Constituante fut la formation d'une classe nouvelle de propriétaires ruraux. Ce fut la conséquence de la vente des biens nationaux. L'Église possédait en France peut-être le cinquième du sol. Pour remédier à la détresse financière, l'Assemblée, adoptant les conclusions de Talleyrand, évêque d'Autun, de l'abbé Sieyès et de Mirabeau, qui affirmaient que l'Église avait l'usufruit, non la propriété des terres, décréta, le 2 novembre 1789, que les biens du clergé étaient « à la disposition de la nation », à la charge pour celle-ci de pourvoir aux frais du culte et à l'assistance publique. Peu après on ajouta à ces biens les domaines de la Couronne et ceux de quelques congrégations récemment supprimées. L'ensemble forma les « biens nationaux ». De leur vente, la Constituante espérait l'extinction de la dette et l'accroissement du nombre des paysans propriétaires. Pour liquider l'énorme dette, l'Assemblée avait émis du papier-monnaie, l'assignat, garanti par les biens nationaux ; mais, trop multiplié, il se déprécia vite : à la fin de la Révolution, il aura perdu les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de sa valeur. Et les biens nationaux, dont les acquéreurs acquitteront le prix à cette date, ne rapporteront presque rien à l'État. Du moins la vente de ces immenses domaines d'Église accrut le nombre des propriétaires. Mais là encore les résultats ne furent pas absolument ceux que l'on avait escomptés. Les biens nationaux seront vendus trop souvent par grandes masses, et seuls les gros paysans et les bourgeois les pourront acheter. Cependant les petits eurent aussi leur part : beaucoup d'ouvriers agricoles et de fermiers purent acquérir des champs, juste au moment où la terre cessait d'être grevée de toute redevance, — sauf la contribution foncière, — et où la liberté de culture était assurée. Paysans et bourgeois devenus propriétaires s'enrichiront fabuleusement dans les années suivantes : ils esquiveront plus d'une fois l'impôt ; ils obtiendront de

UN ASSIGNAT. *Quoique mis en circulation après l'abolition de la royauté (on lit en haut et à droite : l'An I de la République), l'assignat porte encore, au-dessous et à droite, l'effigie de « Louis XVI roi des Français ».* (Bibl. Nat.)

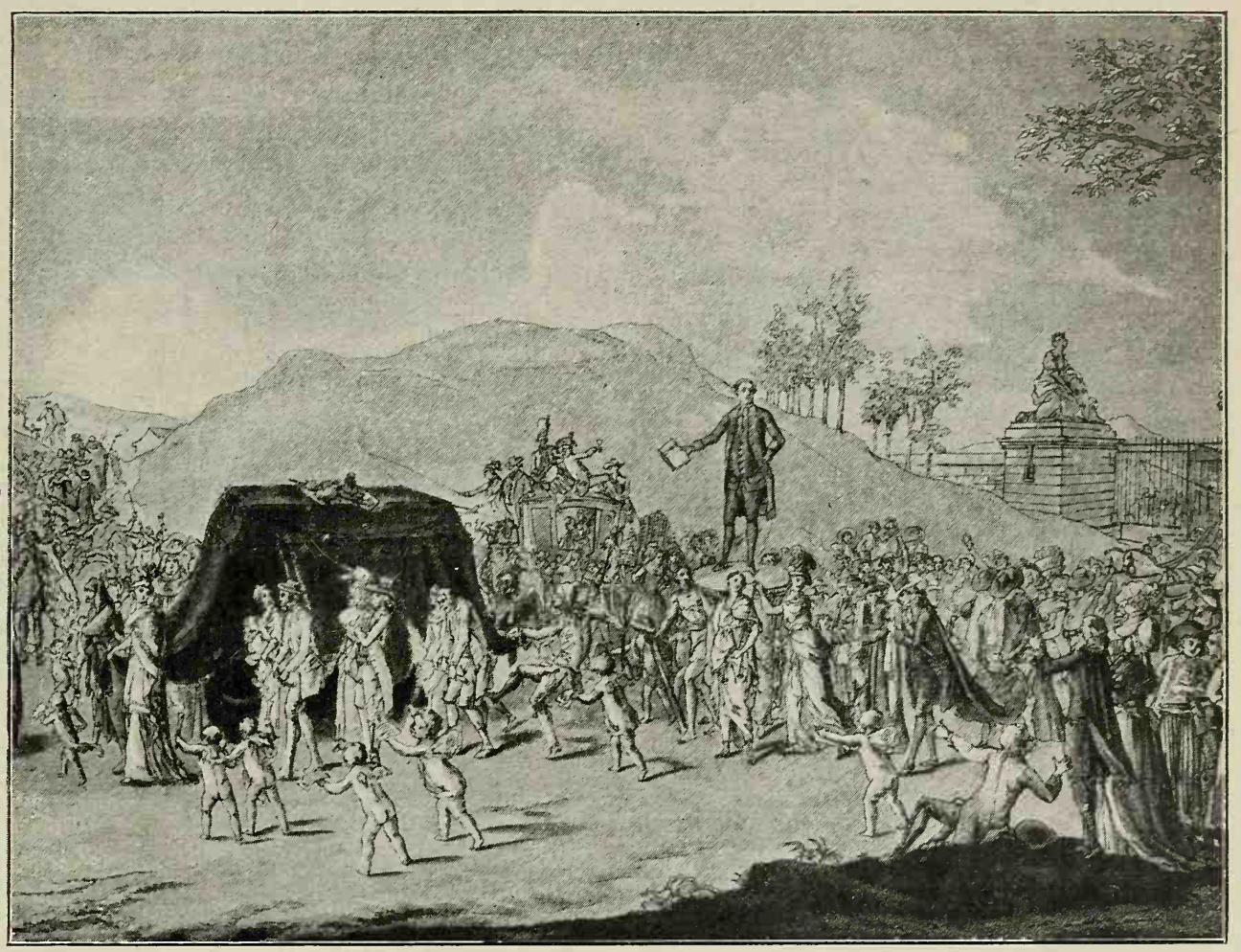

CONVOI DE TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR DES ABUS. *Composition satirique du temps sur la suppression des privilèges de la noblesse et du clergé, proclamée dans la nuit du 4 août, et sur la Déclaration des Droits de l'Homme qui mettait fin aux « abus » de l'ancien régime. La foule populaire manifeste sa joie, qui contraste avec l'abattement de quelques ex-privilégiés.* (Bibl. Nat., Est.)

la Législative et de la Convention le droit de ne pas racheter à leurs anciens seigneurs leurs «servitudes réelles»; ils attendront, pour acquitter à l'État le prix des terres, qu'ils viennent d'acheter, la chute toujours plus profonde de l'assignat: enfin ils spéculeront scandaleusement sur la hausse des prix et la cherté des denrées. Aussi seront-ils les plus fermes soutiens de l'œuvre, non pas politique mais sociale de la Révolution. Et cette œuvre, d'ailleurs, ne sera pas reprise.

L'ŒUVRE POLITIQUE. Beaucoup plus éphémère fut l'œuvre politique. Une application stricte de la Déclaration des Droits aurait dû aboutir à l'établissement du suffrage universel et de la République. Or, la Constituante, imbue des préjugés des philosophes, qui, s'ils plaignaient le peuple, le méprisaient aussi et le jugeaient incapable de s'occuper des affaires publiques, frustra du droit de vote, malgré l'opposition très vive de Robespierre, tous ceux qui ne payaient pas d'impôt direct, c'est-à-dire trois millions de citoyens « passifs » contre quatre millions de citoyens « actifs ». De plus, si le suffrage était censitaire, il était aussi à deux degrés : seuls les plus riches d'entre les citoyens actifs pouvaient être élus fonctionnaires ou députés. C'est le triomphe de la bourgeoisie. En 1789, la bourgeoisie s'empare en France du pouvoir politique ; c'est l'un des résultats essentiels de la Révolution.

De même la Constituante conservera la royauté en limitant seulement son pouvoir d'après le modèle anglais. Louis XVI prend le titre de « roi des Français par la grâce de Dieu et les lois constitutionnelles de l'État », formule contradictoire où voisinent l'ancienne théorie de la souveraineté de Dieu et la nouvelle de la souveraineté de la nation. Le roi, inviolable et irresponsable, détient le pouvoir

exécutif, mais conserve, malgré le principe de la séparation des pouvoirs, une part du pouvoir législatif : il peut opposer son « *veto* suspensif » pendant deux législatures à toute loi votée par l'Assemblée. C'était là une innovation malheureuse : le *veto* paraissait au roi une compensation trop faible à la perte de son absolutisme, et le peuple y voyait une humiliante concession. L'Assemblée elle-même (750 députés nommés pour deux ans) a l'initiative et le vote des lois, fixe le budget, décide, de concert avec le roi, la paix et la guerre. Quant à l'organisation administrative, deux traits la caractérisent : elle est une et décentralisée. Plus rien ne subsiste du chaos des circonscriptions territoriales et judiciaires de l'Ancien Régime. La France est divisée en 83 départements, subdivisés en districts et communes. A ces trois degrés de la hiérarchie le pouvoir législatif est confié à un conseil et le pouvoir exécutif à un directoire de plusieurs membres (sauf dans les communes, où il est remplacé par un maire). Aucun de ces fonctionnaires n'est nommé par le gouvernement ; la France est comme démembrée en 83 petites républiques indépendantes du pouvoir central : cette décentralisation est presque de l'anarchie.

Il resterait enfin à signaler la tentative de la Constituante pour changer l'organisation traditionnelle de l'Église de France et la mettre en harmonie avec la nouvelle organisation administrative. Nous reviendrons sur cette question, qui sera, plus encore que le *veto* suspensif, le régime censitaire ou la décentralisation, la faute capitale de la Constituante.

La fin de l'Ancien Régime. ∅ *L'estampe représente La Fayette, qui, à la fin de 1789, faisait figure de véritable « maire du palais », aidant la Nation à « terrasser le despotisme et les abus du régime féodal ».* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

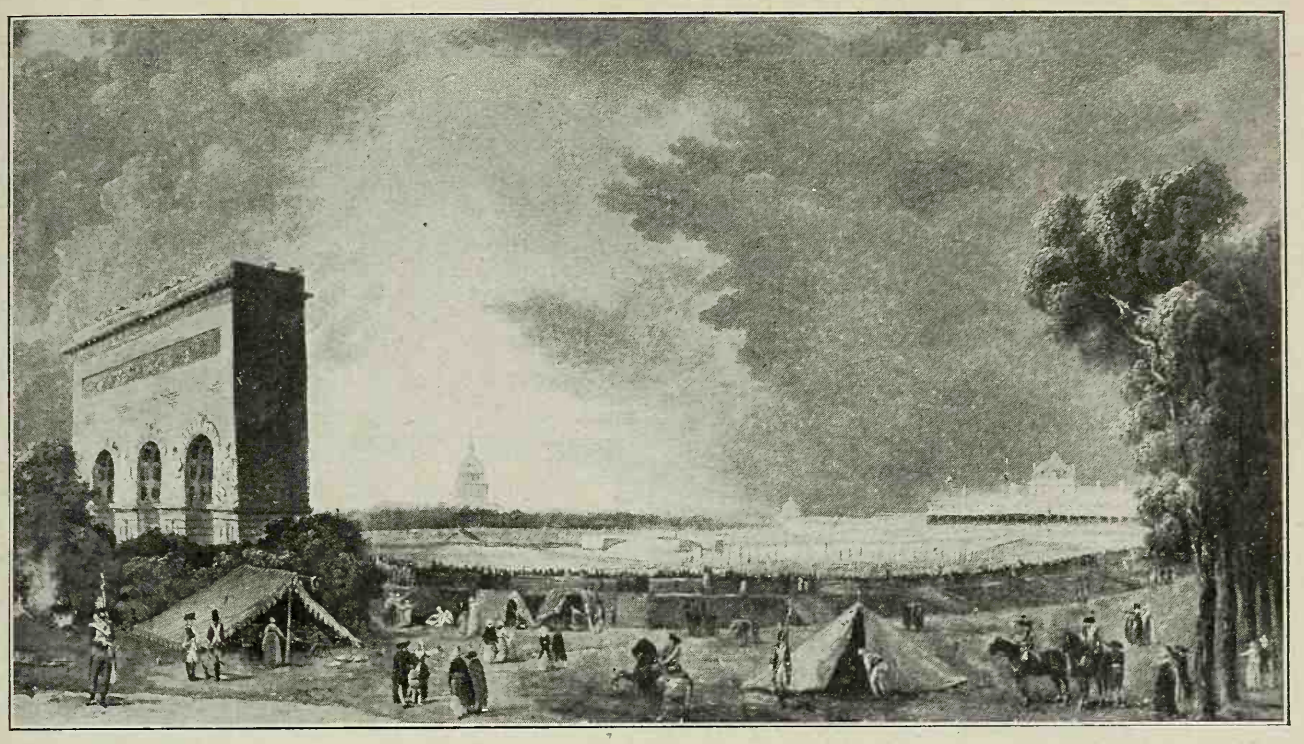

FÊTE DE LA FÉDÉRATION. *Ce tableau de Hubert Robert représente le Champ de Mars le 14 juillet 1790. A gauche, un arc de triomphe ; au centre, l'autel où Talleyrand dit la messe ; à droite au fond, la tribune royale devant l'École Militaire. Tout autour les gradins des tribunes. Le temps était orageux, et il y eut plusieurs averses pendant la cérémonie.* (Musée de Versailles.) (Cl. Hachette.)

CHAPITRE III

L'ESSAI D'APPLICATION ET L'ÉCHEC DU RÉGIME NOUVEAU

DÈS la fin de 1789, le régime nouveau est établi dans ses grandes lignes. L'Assemblée et les patriotes vont essayer de l'appliquer sincèrement. Mais la cour et les privilégiés vont tout faire pour paralyser sa marche. Ce sera donc un duel entre les éléments contre-révolutionnaires et les éléments révolutionnaires jusqu'à ce que, le 10 août 1792, ces derniers l'emportent et jettent à bas le trône.

LES FORCES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. Elles se composent de tous ceux qui ont perdu à l'établissement du régime nouveau : nobles qui regrettent leurs privilèges ; parlementaires, qui jadis tenaient tête au roi et qui disparaissent dans l'indifférence générale ; clergé enfin, dont une partie voudrait ravoir les biens ecclésiastiques, et dont la moitié va bientôt, pour des raisons religieuses, rallier la réaction. Tous ces aristocrates tirent parti des difficultés auxquelles se heurtent la Constituante, puis la Législative ; ils font ressortir l'anarchie administrative, et que les impôts ne rentrent pas, les soulèvements des paysans qui refusent de racheter les « servitudes réelles », la baisse de l'assignat, le chômage, la hantise de la disette enfin, ce pendant que la sécurité aux frontières est mise en péril par l'indiscipline des troupes, où les soldats « patriotes » se révoltent contre leurs officiers « aristocrates ». Par leurs journaux et leurs tracts, par leurs efforts, en Alsace surtout et dans le Midi, où ils réveillent les haines religieuses, pour empêcher la vente des biens du clergé et le fonctionnement des assemblées départementales, ils augmentent à plaisir les difficultés et attisent les mécontentements. S'ils ne peuvent obtenir du roi la dissolution de la Constituante, ils le poussent du moins à user de son *veto*. Louis XVI, comme toujours, hésite. Il aurait accepté peut-être son rôle de monarque constitutionnel, n'eût été son entourage. La reine et, du dehors, les émigrés réunis à

EXÉCUTION DU MARQUIS DE FAVRAS. *Cet officier, arrêté au moment où il préparait la fuite de Louis XVI vers Metz en décembre 1789, fut condamné et pendu le 19 février 1790.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

Coblence, lui conseillent de fuir, d'en appeler à l'Europe monarchique ; et certains députés le poussent aussi dans cette voie, Mirabeau surtout, qui, après avoir été l'instigateur de toutes les audaces révolutionnaires, demande pour le roi le *veto* absolu et, dès le printemps 1790, passe aux gages de la Cour, payé plutôt qu'acheté par elle, car en la défendant il défend ses propres idées politiques.

LES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES. Mais en face de la réaction, les forces révolutionnaires s'affirment chaque jour davantage : c'est d'abord la presque totalité de la Constituante. Car, si l'on trouve à droite quelques députés qui voudraient faire machine en arrière (l'abbé Maury, Cazalès), la très grande majorité est formée de « patriotes » qui, tout en étant très loyalistes, veulent le triomphe des idées nouvelles (l'abbé Sieyès, Bailly, maire de Paris, La Fayette, Talleyrand) ; à gauche, on trouve plus de méfiance envers le roi, chez Barnave (qui après Varennes se fera le défenseur de Louis XVI), chez Pétion et surtout chez Robespierre, cet avocat d'Arras d'abord ridiculisé pour son affectation, outragé même parce qu'il demande le suffrage universel, mais plus tard très écouté.

Ce sont ensuite, éparses à travers tout le pays, les 44 000 communes qui, appuyées sur les gardes nationales, surveillent le roi. Très vite elles se sont unies, « fédérées » : le 14 juillet 1790 se réunissent à Paris, au Champ de Mars, 14 000 gardes nationaux représentant toute la France, et La Fayette prête en leur nom, sur l'Autel de la Patrie, le serment de maintenir le régime nouveau. L'unité morale de la France est définitivement scellée.

A Paris même, la population, groupée maintenant en 48 sections, est presque tout entière patriote, et elle retrempe son civisme en fréquentant les clubs.

Le plus ancien était celui des « Amis de la Constitution », fondé par quelques députés bretons ; depuis qu'il siège dans le couvent des Jacobins (c'est-à-dire des Dominicains), rue Saint-Honoré, on l'appelle Club des Jacobins. Bourgeois d'allures, ne comptant que des citoyens actifs, c'est-à-dire possédant le droit de vote, hommes aisés, en majorité centre-gauche (presque seul Robespierre y demandera le suffrage universel), il est toujours en éveil, toujours prêt à prendre la défense des patriotes. En juin 1791, il comptera 1 200 membres ; surtout il a essaimé 400 filiales dans tout le pays.

Mais, à côté des Jacobins, se forment dans

PORTRAIT DE L'ABBÉ MAURY. *Fils d'un cordonnier de Valréas* (Comtat Venaissin), *l'abbé Maury, déjà membre de l'Académie française, fut élu en 1789 député du clergé aux États Généraux. Il devint plus tard cardinal.* (Bibl. Nat., Est.)

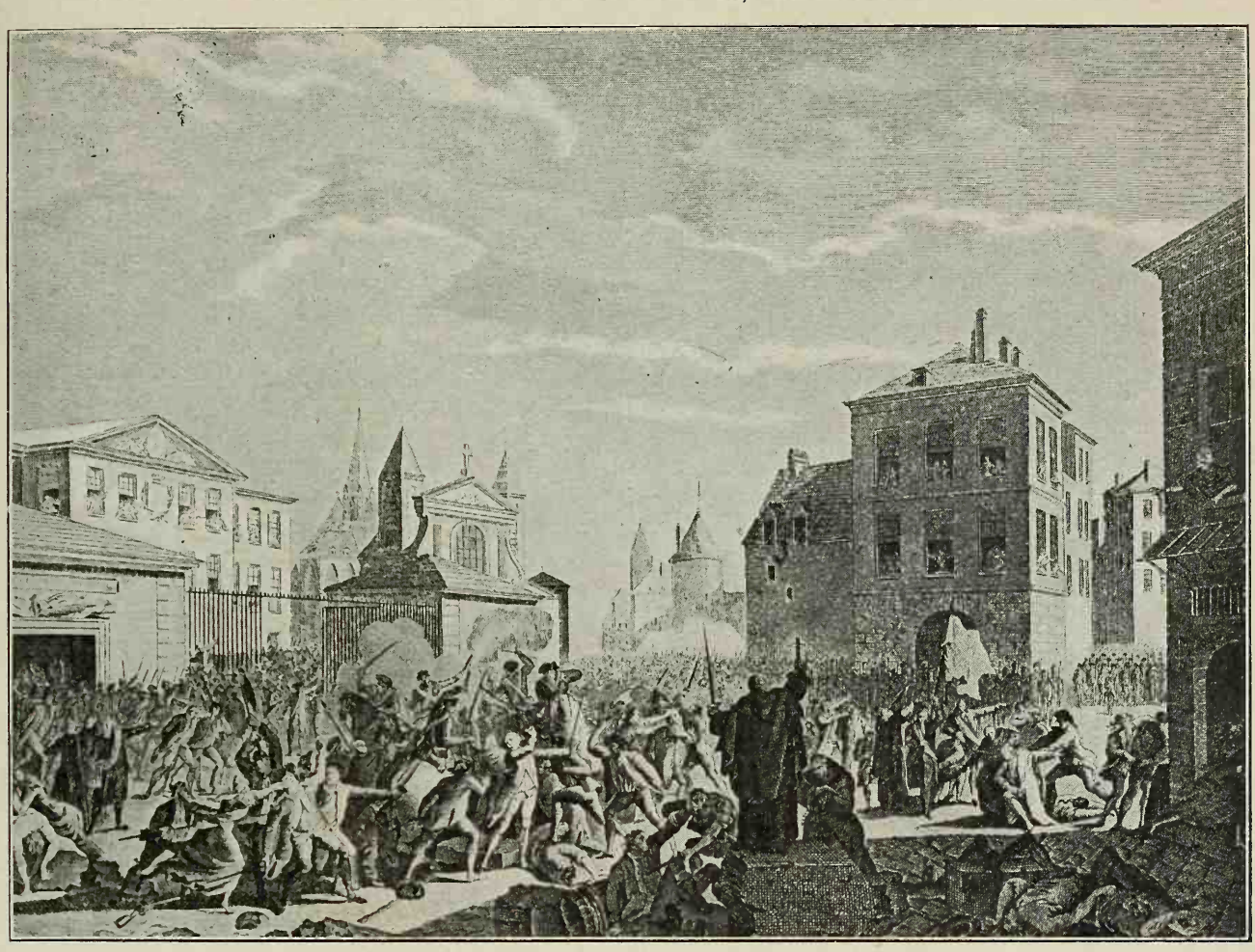

MASSACRE DES PATRIOTES DE MONTAUBAN. *Les haines religieuses assoupies de 1787 à 1789 (les protestants avaient été électeurs et éligibles aux États Généraux) se réveillèrent dans le Midi en 1790. Lors de l'inventaire des Couvents à Montauban, le 10 mai, la Garde nationale, composée de « patriotes », fut brusquement attaquée par les catholiques, et il y eut 5 tués et 55 blessés tous protestants. Les 4 000 protestants de Montauban quittèrent la ville pour un temps.* (Musée Carnavalet, Est.)

les sections, sous l'influence de Marat, des « sociétés fraternelles », plus démocratiques, où les citoyens passifs (non électeurs) sont admis. La plus importante est celle qui siège dans l'ancien couvent des Cordeliers (c'est-à-dire des Franciscains), près de l'Odéon. On y trouve Camille Desmoulins, Marat, Danton, Hébert, Legendre, hommes d'action avant tout, moins bourgeois que les Jacobins. Des sociétés fraternelles, et particulièrement du Club des Cordeliers, sortiront toutes les hardiesses de la Révolution ; là se créera un état d'esprit plus fidèle aux principes de la Déclaration des Droits, et qui sera bien vite en avance sur celui de l'Assemblée. Celle-ci s'inquiète, voudrait l'arrêter, mais en vain ; l'opinion soutient les démocrates ; l'esprit public dépasse la Constituante, et la crise qui se prépare va lui assurer la victoire.

LE CONFLIT RELIGIEUX.

De tous les conflits qu'avait fait naître le régime nouveau, le plus grave était le conflit religieux. Non pas que la Constituante eût touché au dogme, mais elle avait transformé à tel point la constitution de l'Église de France qu'il était difficile que le pape, et donc le clergé, acceptât ces changements. Votée le 12 juillet 1790, la « Constitution civile du Clergé » ramenait le nombre des évêchés de 134 à 83 (un par département) et les groupait en dix métropoles. Métropolitains, évêques et curés, véritables fonctionnaires de l'État, seraient nommés comme tous les autres fonctionnaires par le peuple ; quant à l'investiture spirituelle, les évêques la demanderaient non au pape, selon l'usage, mais à leurs collègues ou leurs supérieurs, qui, s'il le fallait, seraient contraints de la leur donner.

La Constitution civile était d'inspiration gallicane, hostile à l'ultramontanisme, et en même temps elle essayait de faire revivre sur plus d'un point les usages de la primitive Église. D'ailleurs ces idées n'étaient pas nouvelles et avaient été déjà développées en Allemagne et en Italie peu avant 1789. Quelques

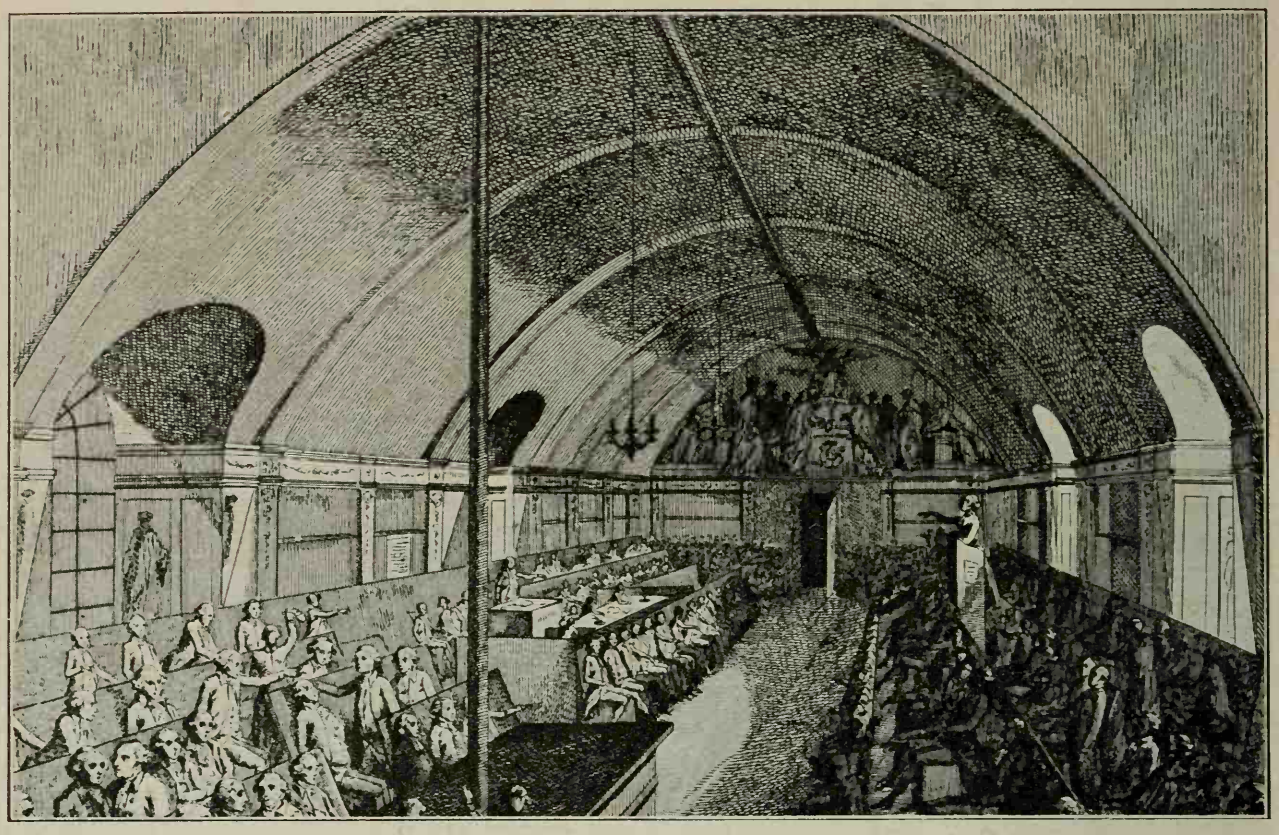

SALLE DES SÉANCES DU CLUB DES JACOBINS. ⌀ *Le « Club breton », fondé par trois avocats de Rennes au début de la Constituante, devint après les journées d'octobre la « Société des Amis de la Constitution » et s'installa rue Saint-Honoré, dans un couvent des Jacobins désaffecté. La salle des séances était l'ancienne bibliothèque : à gauche, le bureau du président ; à droite, la tribune.* (Musée Carnavalet, (Est.) Cl. Hachette.)

prélats libéraux espérèrent que, pour éviter un schisme, le pape ne condamnerait pas la Constitution ; il la condamna cependant, et dans un document qui était très hostile à tous les principes de la Déclaration des Droits.

Aussi, quand la Constituante voulut, malgré tout, imposer aux ecclésiastiques le serment par lequel ils la reconnaissaient, tous les évêques, sauf quatre, et près de la moitié des prêtres refusèrent : il y eut ainsi deux clergés, l'un réfractaire (ou insermenté), l'autre, seul légal, jureur (ou assermenté, ou constitutionnel). — L'importance de la Constitution Civile ne saurait être exagérée : elle rejeta dans la contre-révolution nombre de prêtres jusque-là patriotes ; dès août 1790, ils commençaient à manifester dans le Midi. Par contre-coup, les patriotes se prirent à suspecter désormais et à haïr le prêtre, à voir en lui le soutien le plus dévoué des aristocrates ; les esprits s'aigriront jusqu'à la persécution, et le divorce sera définitif entre l'Église et la Révolution.

Enfin, l'une des conséquences immédiates de ce schisme religieux fut l'affaire de Varennes.

VARENNES ET SES CONSÉQUENCES. ⌀ ⌀ Quoique sincèrement catholique, Louis XVI avait ratifié la Constitution civile, mais il ne voulait avoir de rapports qu'avec des prêtres insermentés. L'opinion le lui reprochait, et quand il voulut, à Pâques 1791, partir pour Saint-Cloud, les gardes nationaux et la foule l'en empêchèrent. Louis XVI songea plus que jamais à fuir et prit le parti d'aller à Metz, où des troupes étaient concentrées sous un ardent royaliste, le marquis de Bouillé. C'est alors, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, la fuite en berline, les premières craintes, l'arrestation à Varennes, la famille royale reconnue, ramenée à Paris sous escorte, la reine injuriée, la population dédaigneuse qui ne salue pas au passage, le roi prisonnier aux Tuileries, bientôt suspendu de ses fonctions.

Immenses furent les conséquences de cette fuite. La nation comprit que tous les serments du roi n'avaient jamais été sincères, que la méfiance prêchée par les patriotes était justifiée et que les bruits d'accord de la Cour avec l'Étranger étaient fondés. En même

temps les idées républicaines apparurent : le roi suspendu, on était en fait en République; pourtant la machine administrative continuait de fonctionner ; le roi n'était donc pas nécessaire. Aussi, tandis que l'Assemblée, qui ne voulait pas aller à l'extrême, admettait officiellement l'idée que le roi avait été « enlevé », les démocrates du club des Cordeliers proposaient la déchéance. Tous ne voulaient certes pas la République, mais quelques-uns y pensaient. Ils déposèrent donc, le 16 juillet, au Champ de Mars, sur l'autel de la Patrie, une pétition demandant la déchéance ; dès le lendemain, des citoyens vinrent la signer ; mais il y eut quelques bagarres : la Constituante, décidée à arrêter coûte que coûte le progrès des idées démocratiques, en profita pour décréter la loi martiale et faire retirer la foule. Les troupes tirèrent ; de nombreux manifestants furent tués; les journaux avancés furent saisis, et des mandats d'arrêt lancés contre certains Cordeliers ; enfin la Constitution fut revisée, dans un sens plus bourgeois : les pouvoirs du roi furent accrus, le cens électoral relevé et toute revision interdite avant dix ans. Quand, le 30 septembre 1791,

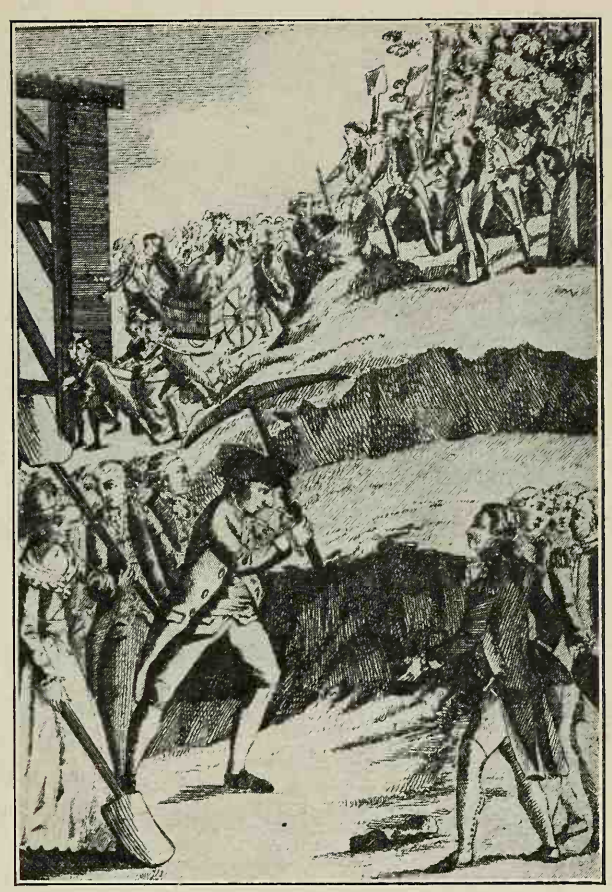

LE ROI PIOCHANT AU CHAMP DE MARS. *Témoignage de l'enthousiasme loyaliste qu'en juillet 1790 le peuple avait encore pour son roi.* (Musée Carnavalet, Est.)

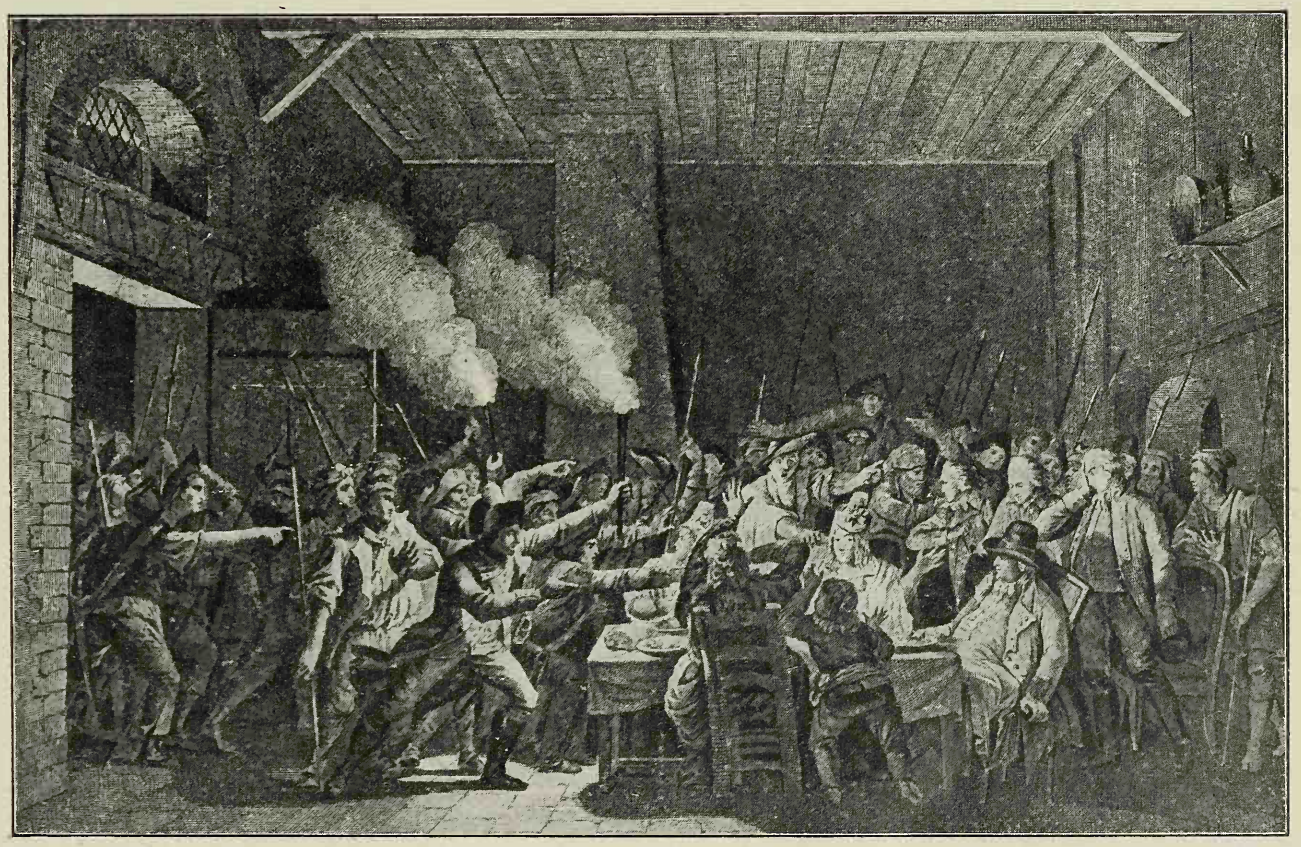

LOUIS XVI RECONNU A VARENNES (Gravure de Prieur). *La foule, armée de piques, fait irruption dans la maison de l'épicier Sauce où les voyageurs étaient descendus pour montrer leurs papiers, et reconnaît le roi (à droite) et la reine. Derrière le roi, accablés, les trois gardes du corps qui accompagnaient la famille royale, déguisés en courriers.* (Bibl. Nat.) (Cl. Hachette.)

BRISSOT. ⌀ Portrait par Bonneville 1792. *Journaliste connu, inspirateur de la pétition du Champ de Mars, chef politique des Girondins.* (Bibl. Nat., Est.)

MME ROLAND ⌀ *Passionnée de Rousseau et de Plutarque, ennemie de Danton, elle inspira souvent la politique girondine.* (Col. de Mme C. Marillier.)

VERGNIAUD ⌀ Portrait par Bonneville. *Le plus célèbre des Girondins, grand orateur mais trop indécis et indolent pour être un homme d'État.* (Bibl. Nat., Est.)

le roi rétabli dans ses fonctions, la Constituante se sépara, l'esprit public, surtout à Paris, était très en avance sur celui qui avait inspiré la « Constitution de 1791 ».

LES DÉBUTS DE LA LÉGISLATIVE. ⌀ ⌀ L'Assemblée Législative, qui se réunit pour la première fois le 1er octobre 1791, comptait une majorité de

RETOUR DE DEUX ÉMIGRANTS. ⌀ *Déjà, le 1er août 1791, l'Assemblée Constituante avait voté un décret contre l'émigration. L'Assemblée Législative, sur les conseils de Brissot, décréta le 9 novembre que ceux des émigrés qui ne seraient pas rentrés en France avant le 1er janvier 1792 seraient considérés comme des « conjurés », punis de la confiscation des biens, et, s'ils étaient faits prisonniers, de mort. Le roi refusa de sanctionner le décret.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

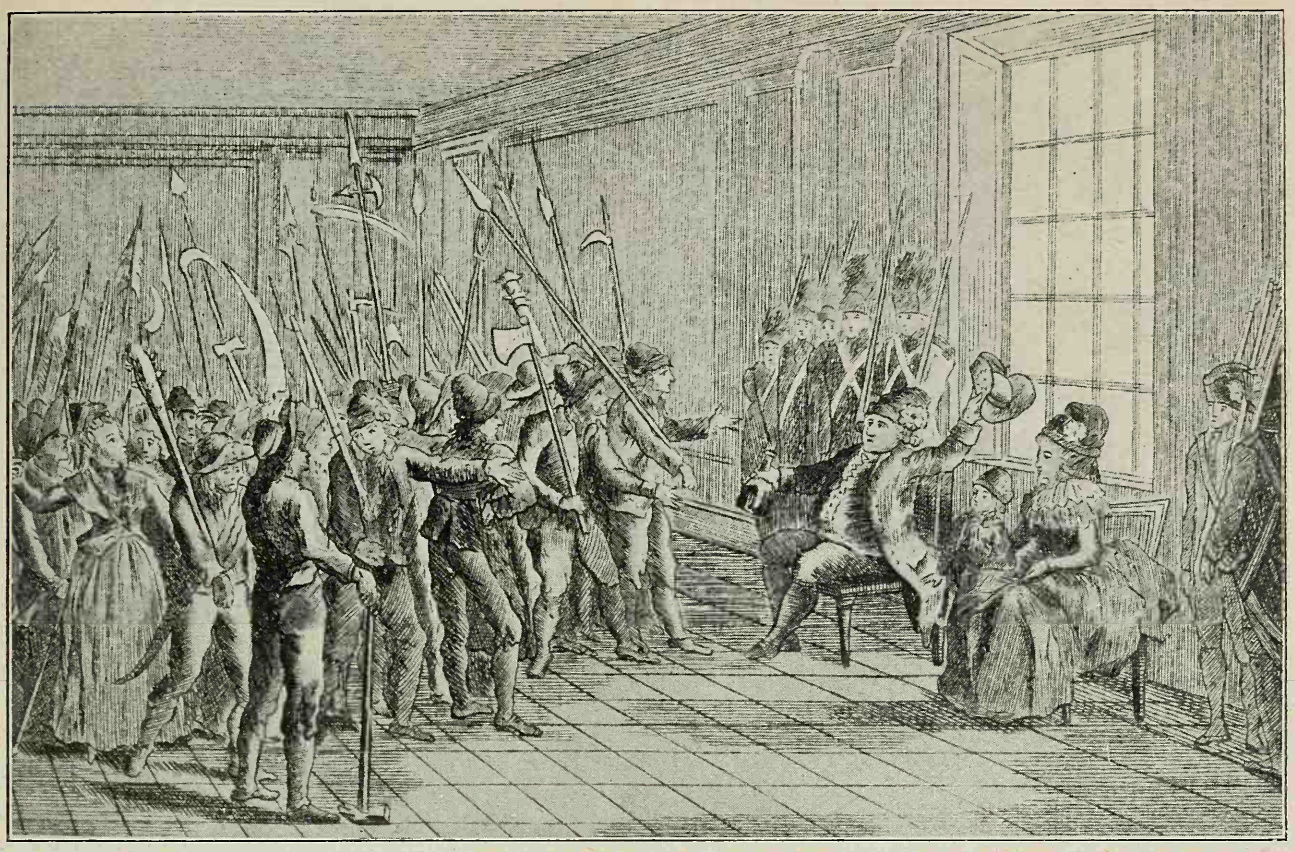

JOURNÉE DES SANS-CULOTTES. *Cette estampe anonyme représente un épisode de la journée du 20 juin 1792 : le roi, la reine et le dauphin ont dû se coiffer du bonnet rouge avec la cocarde tricolore, et, devant les Sans-Culottes qui portent les armes les plus diverses, le roi boit à la santé de la Nation. L'artiste ne s'est pas piqué d'exactitude, car, en fait, le roi était alors seul.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

patriotes bourgeois qui se retrouvaient au « Club des Feuillants » : ce club s'était formé, après Varennes, de toute l'aile droite, un peu timide, des Jacobins — En face des Feuillants, la gauche des Jacobins était représentée par cent cinquante membres environ plus démocrates, plus méfiants du roi. Parmi eux, « les Girondins » se groupent autour de Condorcet leur théoricien, de Brissot leur chef politique, de Vergniaud leur orateur, de Mme Roland leur Égérie. Les premières difficultés vinrent du refus de Louis XVI de sanctionner trois décrets de l'Assemblée contre le comte de Provence, les émigrés et les prêtres réfractaires. L'opinion en conclut plus que jamais à la complicité de la Cour avec les ennemis de la Patrie. L'émotion s'augmentait du fait que les impôts ne rentraient pas, que la valeur des assignats baissait ; la disette réapparaissait, et avec elle les accusations d'accaparement et les émeutes sanglantes ; en province, les châteaux recommençaient de flamber, les ouvriers chômaient, les haines sociales, politiques, religieuses, se ravivaient dans le Midi ; enfin la guerre avec l'Europe semblait prochaine.

J'AI ÉCARTÉ LES CŒURS, IL A LES PIQUES ET JE SUIS CAPOT. *Gravure anonyme antérieure au 10 août. Le roi, couronne en tête, joue avec un sans-culotte, coiffé du bonnet rouge avec la cocarde.* (Bibl. Nat., Est.)

LA DÉCLARATION DE GUERRE.

Au début de la Révolution, rien ne la faisait prévoir. La Constituante avait solennellement déclaré que « la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans le but de faire des conquêtes et n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». De son côté, l'Europe se félicitait de

voir la France trop occupée à se donner une Constitution pour regarder au delà de ses frontières. Mais, de 1789 à 1791, on passa des deux côtés à des dispositions hostiles. — Les rois s'effrayaient du renversement, en France, de l'absolutisme séculaire ; ces idées libérales n'allaient-elles pas envahir leurs propres États ? Ne voyait-on pas déjà s'établir un nouveau droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : la Constituante avait ratifié, dans ses dernières séances, le vœu des habitants d'Avignon et du Comtat de rejeter la domination pontificale pour se rattacher à la France. C'était la première conquête de la Révolution !

LE PETIT CONDÉ PIQUANT DES DEUX L'AUTRICHE SUR LAQUELLE IL EST MONTÉ. *Le prince de Condé était le chef des émigrés et poussait l'Autriche à entrer en guerre contre la France.* (Musée Carnavalet, Est)

En France aussi, les partis se prenaient à désirer la guerre, mais pour des raisons de politique intérieure. — Louis XVI souhaitait depuis longtemps une intervention armée des rois, surtout de la Prusse et de l'Autriche. Mais tout récemment encore (déclaration de Pilnitz en Saxe, août 1791), celles-ci avaient résolu de ne s'engager qu'au cas où *toutes* les autres puissances seraient disposées à se joindre à elles. C'était une fin de non-recevoir. En vain Louis XVI revint à la charge, en des négociations dont le détail

PROCLAMATION DU DANGER DE LA PATRIE. *Par suite du retard du roi à la sanctionner, la déclaration de la Patrie en danger, votée par l'Assemblée Législative le 11 juillet, ne fut connue à Paris que le 22. Un détachement de soldats avec trompettes, tambours, musique et des pièces de canon, parcourut la ville, portant une bannière avec l'inscription : « Citoyens, la Patrie est en danger. »* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

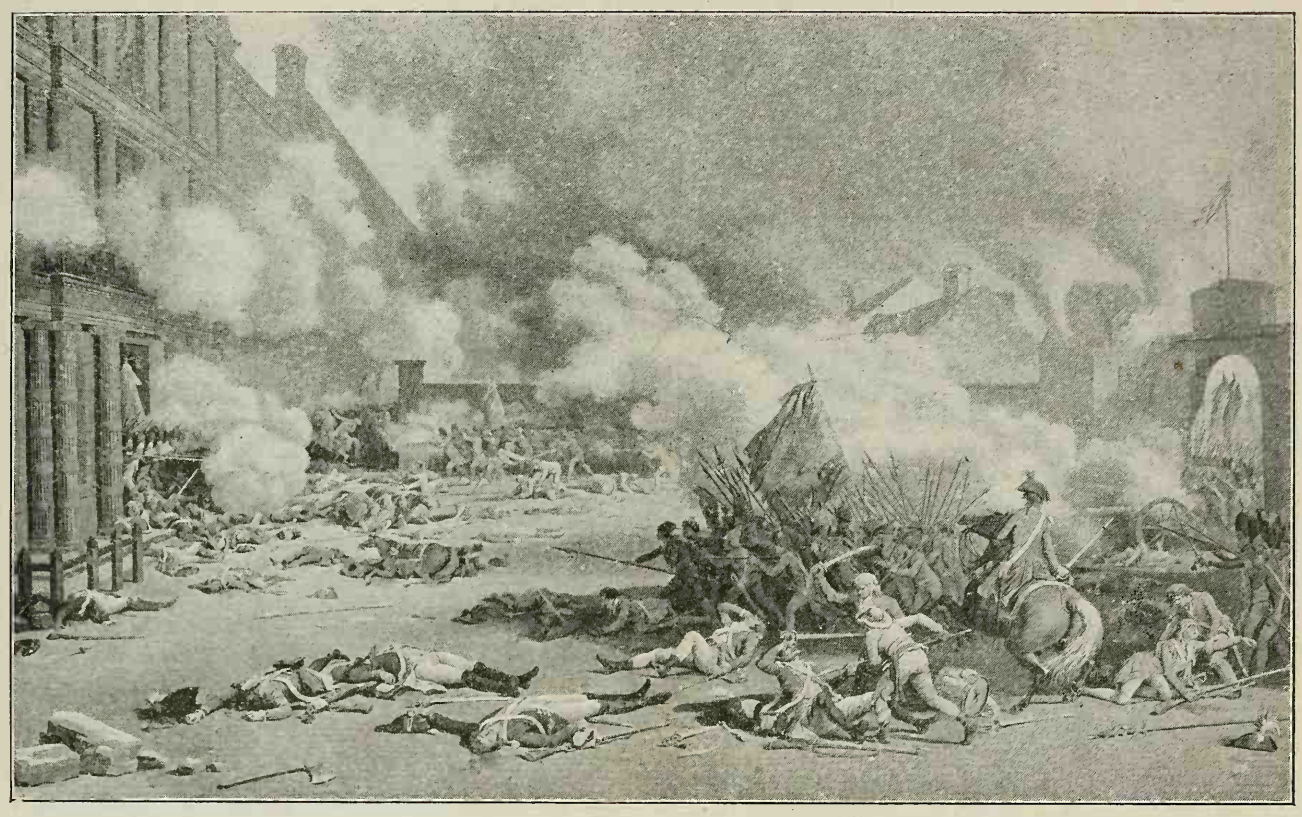

PRISE DES TUILERIES LE 10 AOUT 1792 (Tableau de Duplessis-Bertaux). *Au centre, un groupe d'insurgés a envahi la cour du château avec des pièces de canon. A gauche, de la porte d'entrée et des fenêtres du premier étage, les Suisses font feu. Partout des cadavres de Suisses et de Gardes nationaux ; au premier plan à droite, un homme et une femme du peuple achèvent un Suisse blessé. Ce tableau fut exposé au Salon de 1793.* (Musée de Versailles.) (Cl. Hachette.)

n'est connu que depuis peu, mais dont les grandes lignes étaient devinées par des esprits comme Marat et Robespierre, que la haine rendait perspicaces. La Cour espéra provoquer l'intervention de l'Europe en déchaînant une guerre, non une guerre importante qui eût pu être dangereuse, mais une guerre de quelques semaines, contre les électeurs rhénans, par exemple, qui donnaient asile aux émigrés. — Si le roi voulait la guerre pour rétablir son trône, les Brissotins la voulaient pour le renverser. Le prétexte serait facile à trouver : l'Autriche protégeait les émigrés sur le Rhin. Répondant à Robespierre, partisan de la paix au dehors tant qu'à l'intérieur les aristocrates ne seraient pas vaincus, Brissot laisse percer ses pensées secrètes : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres, s'écrie-t-il. Nous avons besoin de grandes trahisons ! » La guerre n'est qu'un expédient pour donner à Louis XVI le moyen de mieux « trahir » et à la nation l'occasion de le renverser. Aussi les Brissotins excitent le peuple, remplacent les ministres feuillants trop pacifiques par leurs amis, Roland et surtout Dumouriez ; ils arment les citoyens passifs, distribuent des piques, et, au milieu de l'émotion générale que créent en ce début de printemps 1792 le refus du roi de sanctionner les décrets, le soulèvement des paysans et la famine proche, sous de vains prétextes, ils déclarent la guerre (20 avril).

LES PREMIERS ÉCHECS ET LE 20 JUIN. Les débuts de la guerre contre l'Autriche furent malheureux. La France était sans alliances, l'armée désorganisée par l'émigration des officiers nobles et l'indiscipline, et la reine livrait à l'ennemi les plans de nos généraux. Aux premiers engagements, sur la frontière des Pays-Bas autrichiens, à Quiévrain et à Tournai, deux corps se débandèrent, tuèrent un de leurs chefs. Devant ces échecs, les Brissotins, poussés aux actes révolutionnaires par les sections, dont plusieurs se déclarent en permanence, décrètent (fin mai et début de juin) le licenciement de la garde du roi, la déportation des prêtres réfractaires et la création à Soissons d'un camp de 20 000 gardes nationaux volontaires. Louis XVI oppose son *veto* aux deux derniers décrets et renvoie le ministère brissotin.

DANTON. *Figure morale complexe, ardent républicain, il a été à la solde du roi et a favorisé Dumouriez ; franc et point cruel, il a toléré les massacres de septembre et perdu les Girondins par ses calomnies.* (Musée Carnavalet, Est.)

Les faubourgs, indignés, se lèvent le 20 juin, font irruption dans les Tuileries, défilent devant le roi, insultant « M. Veto », réclamant la sanction des décrets, le rappel des ministres. Louis XVI ne céda pas. Mais jamais l'humiliation royale n'avait été aussi profonde, ni de telles menaces proférées, et l'on sentait que, si le peuple se levait encore une fois, il balaierait définitivement le trône.

Tandis que de nombreux départements protestaient contre le 20 juin, et que La Fayette quittait son quartier général pour venir exiger de l'Assemblée la punition des émeutiers, Paris, surexcité par l'annonce de l'entrée en scène des Prussiens alliés de l'Autriche et par la proclamation de la Patrie en danger (11 juillet), réclamait la déchéance de Louis XVI complice de l'étranger ; et un comité insurrectionnel, que dirigeaient Pétion, maire de Paris, et Danton, l'homme des Cordeliers, substitut du procureur de la Commune, la préparait. En vain les Brissotins effarés essaient de retenir l'émeute qu'ils ont eux-mêmes déchaînée. L'arrivée à Paris, pour la fête de la Fédération, des gardes nationaux des départements, des Marseillais surtout, qui apportent avec eux l'hymne de Rouget de l'Isle, excite encore les sections. L'une d'entre elles, le 31 juillet, déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI comme roi.

LE DIX AOUT. Sur ces entrefaites, on connut à Paris le manifeste du duc de Brunswick. Le généralissime de l'armée prussienne menaçait la ville d'une subversion totale au cas où la famille royale serait encore insultée. Loin d'effrayer, le manifeste indigna, poussa aux actes suprêmes. 47 sections sur 48 exigèrent de l'Assemblée, avec des menaces, la déchéance de Louis XVI et déclarèrent que si, le 9 août au soir, elle n'était pas prononcée, le peuple se ferait justice lui-même.

Il tint parole. L'Assemblée hésitait, refusait même de mettre en accusation La Fayette pour sa protestation au lendemain du 20 juin. Dans la nuit du 9 au 10 août, des commissaires des sections se rendirent à l'Hôtel de Ville, renversèrent la Commune légale, se formèrent en Commune insurrectionnelle dirigée par Danton. Puis les ouvriers des faubourgs, avec les fédérés marseillais et bretons, envahirent les Tuileries. Louis XVI et sa famille se réfugièrent à l'Assemblée. Les Suisses résistèrent courageusement deux heures, mais, le nombre l'emportant, ils furent massacrés, le château envahi et saccagé mais non pas pillé.

Les conséquences du 10 août furent immenses : la Législative, débordée, déclara le roi suspendu de ses fonctions et l'enferma au Luxembourg (puis au Temple). Le pouvoir exécutif, ainsi devenu vacant, fut confié à un conseil provisoire dirigé par Danton : l'on sentait déjà si bien que le trône était définitivement renversé que les députés prêtèrent un nouveau serment où il n'était plus question de fidélité au roi. Enfin l'un des pouvoirs légaux étant aboli, l'Assemblée décidait de faire élire, mais au suffrage universel, une « Convention » qui établirait une nouvelle constitution.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE. Au lendemain du 10 août, il y a donc à Paris trois pouvoirs légaux : la Législative, le Conseil exécutif, la Commune insurrectionnelle. Il a bien fallu reconnaître cette dernière, et elle est souveraine ; elle ferme les couvents, abolit les congrégations, enlève à l'Église les registres de l'état civil, institue le mariage civil, autorise le divorce, abolit, en partie, les restes du régime féodal,

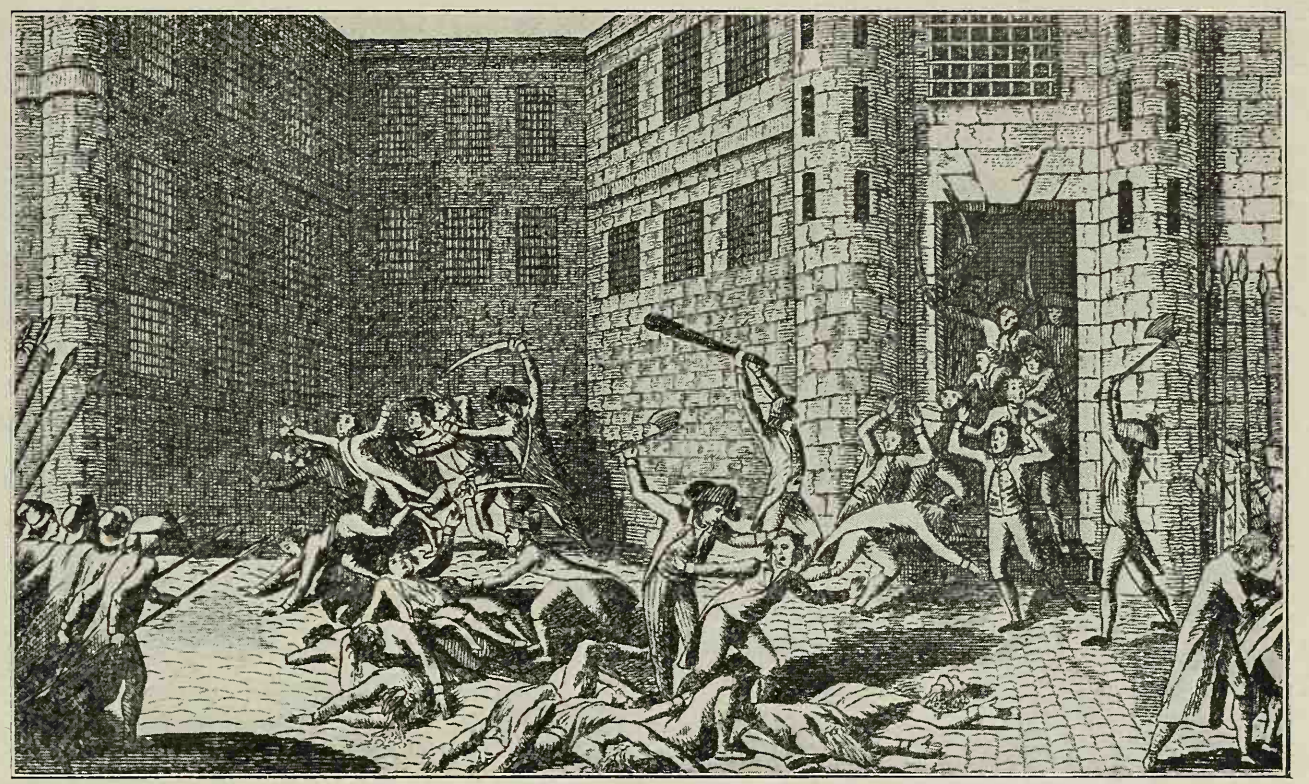

MASSACRE DES PRISONNIERS DE L'ABBAYE (*2* septembre 1792). *Les massacres commencèrent par l'assassinat de prêtres que, vers trois heures de l'après-midi, on amenait à la prison ; ils se continuèrent jusqu'au soir, où ils prirent alors une apparence de légalité sous la présidence de l'huissier Maillard, un homme du 14 juillet, du 5 octobre et du 10 août, qui sauva pourtant 43 personnes.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

redouble aussi de rigueur contre les émigrés et remplit les prisons de suspects.

En vain Danton, pour calmer les forcenés, institue un Tribunal extraordinaire, leur jette quelques victimes. Ils veulent davantage, et les nouvelles des frontières les surexcitent encore. Le 19 août, La Fayette a déserté ; les Prussiens sont entrés en Lorraine, ils ont pris Longwy et, le 30, assiègent Verdun, la dernière place forte avant Paris. A cette nouvelle, la Commune fait sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme, jette les volontaires à la frontière. Mais déjà son Comité de surveillance, que dirige Marat, exhorte le peuple à ne pas marcher à l'ennemi avant d'avoir égorgé les traîtres. Alors commencent les « massacres de septembre » : une centaine d'énergumènes affolés assassinent, parfois avec des raffinements inouïs de cruauté, plus de 1100 prisonniers à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, aux Carmes, au Châtelet, à la Force, à la Salpêtrière.

L'Assemblée laissait faire.

Danton, pas plus que les autres, ne put, ni sans doute ne voulut, arrêter les égorgeurs ; mais il intervint quand Robespierre et Marat, accusant certains Girondins de royalisme, voulurent les faire massacrer comme suspects, et il les sauva.

Pendant ce temps, les élections à la Convention continuaient. Elles furent calmes, mais il y eut beaucoup d'abstentions. Les assemblées électorales, surtout composées de citoyens jusque-là passifs, furent nettement hostiles à la royauté.

VALMY. A la frontière, situation semblait de plus en plus grave. Malgré Dumouriez, les Austro-Prussiens avaient franchi l'Argonne le 14 septembre et marchaient sur Paris. Mais Dumouriez, qui venait de recevoir les renforts de Kellermann, au lieu de battre en retraite devant eux pour défendre la capitale, resta sur leurs derrières. Pour se débarrasser de lui, ils lui offrirent la bataille, le 20 septembre, près du moulin de Valmy : simple canonnade, mais dont les conséquences furent énormes ; les Prussiens, battant en retraite, aigris contre leurs alliés autrichiens, décimés par les maladies ; — pendant que la France, sauvée de l'invasion, en un grand sursaut d'enthousiasme allait envahir à son tour, apporter « à tous les peuples secours et fraternité ».

LE CONVOI DE LA ROYAUTÉ. ∅ *Cortège burlesque que firent, à la fin de septembre 1792, les Jacobins de Strasbourg : en tête, des torches, des armoiries, une musique, puis le cercueil ; sur le drap, les attributs royaux : le manteau surmonté d'une couronne et le sceptre, mais aussi des chaînes, une potence, une roue, des verges. Dans le cortège un cardinal, des religieux, des princes, Louis XVI, des aristocrates à oreilles d'âne et des Feuillants à long nez.* (Bibl. Nat., Est.)

DEUXIÈME PARTIE

LA PÉRIODE RÉPUBLICAINE

LE 21 septembre 1792, la Législative cédait la place à la Convention, dont elle avait, au 10 août, décrété la nomination. Le jour même, les 300 députés présents décidèrent à l'unanimité que « la royauté était abolie en France », et le lendemain, « furtivement », le mot de République apparaîtra.

L'Assemblée, qui avait ainsi, dans l'indifférence générale, renversé un trône treize fois séculaire, comprenait, lorsqu'elle était au complet, environ 750 députés. Les Girondins formaient la droite ; les anciens Cordeliers qui, en cette fin de 1792, passèrent presque tous au club des Jacobins (pendant que les Girondins en sortaient), siégèrent à gauche sur les bancs les plus élevés de la salle ; ce fut la Montagne ; — au centre, la « Plaine » ou le « Marais ». Ces trois partis successivement domineront dans cette période républicaine. Jusqu'au 2 juin 93, les Girondins l'emporteront ; — de là jusqu'au 9 thermidor an II (27 juillet 1794), ce sera la dictature montagnarde ; enfin, jusqu'à Brumaire, le centre, d'ailleurs grossi d'anciens Girondins ou Montagnards, dominera dans la troisième phase de l'histoire de la Convention et pendant tout le Directoire (27 juillet 1794 au 10 novembre 1799).

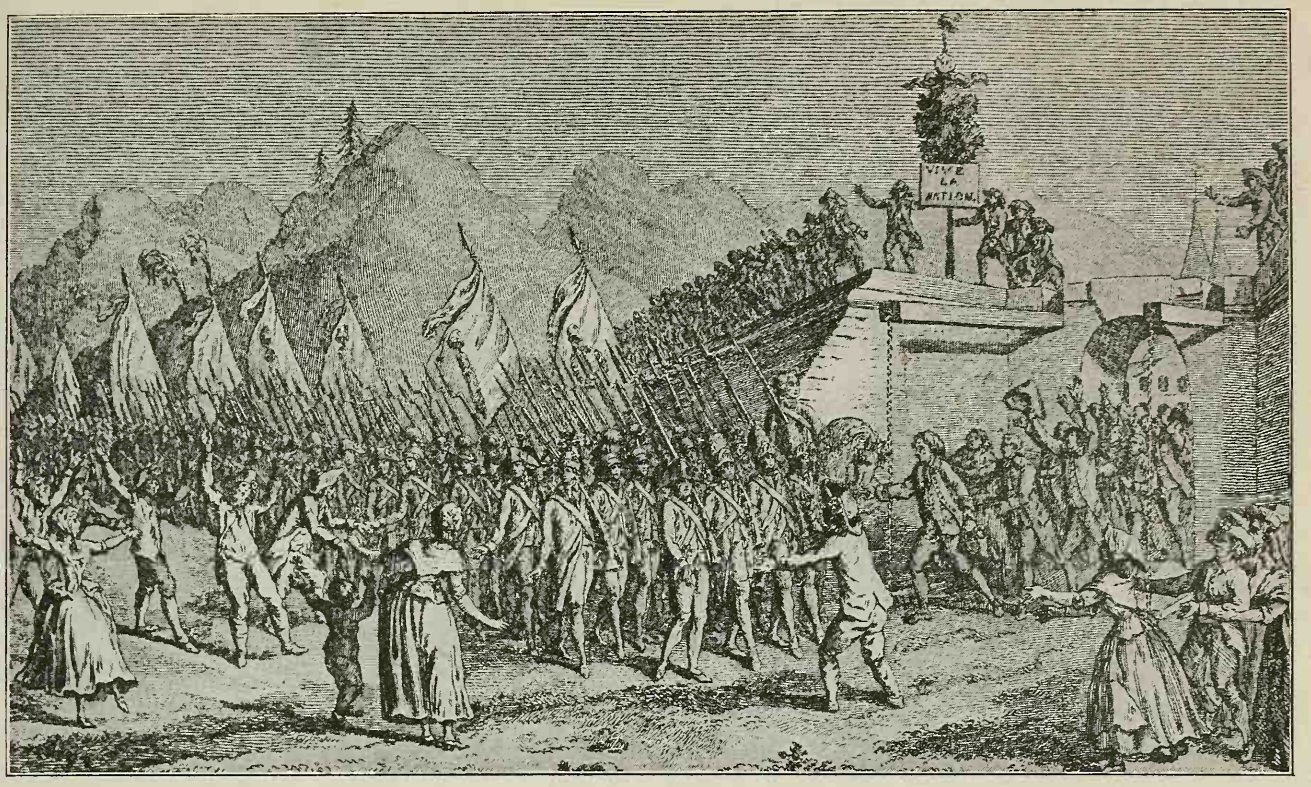

ENTRÉE DES FRANÇAIS A CHAMBÉRY (23 septembre 1792). *Quand le général Montesquiou entra à Chambéry, quelques jours après Valmy (la Savoie appartenait alors au Roi de Piémont-Sardaigne), la population le reçut avec enthousiasme. On voit ici les habitants de la ville venant au devant de nos troupes ; sur le rempart ils ont élevé un arbre de la liberté coiffé d'un bonnet phrygien avec l'inscription : « Vive la Nation ! »*. (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

CHAPITRE I

LA CONVENTION GIRONDINE

AU début, les Girondins l'emportent à l'Assemblée. Leurs chefs, Vergniaud, Brissot, Condorcet, Pétion, Gensonné, Isnard, ne sont pas moins démocrates que les Montagnards, mais, élus des départements, ils redoutent la domination de Paris. Les massacres de septembre, dont ils ont horreur, leur ont montré jusqu'où pouvait aller la dictature parisienne, incarnée dans la Commune et son chef Marat. Dès les premières séances, ils affirmeront que Paris doit être réduit à 1/83^{e} d'influence ; ils feindront de ne pas s'y sentir en sûreté, demanderont la protection d'une garde de fédérés départementaux. Les Montagnards, au contraire, élus de Paris et de sa banlieue, rappellent tout ce que Paris a déjà fait pour la Révolution, et que sans lui la réaction aurait sans doute triomphé. D'autre part, témoins de l'anarchie que la Constitution de 91 a créée en France, ils veulent un gouvernement fort, où Paris soit la tête qui dirige : très vite ils accuseront leurs adversaires, — à tort d'ailleurs, — d'être « fédéralistes », de vouloir émietter la France en 83 petites républiques : contre eux Danton proclamera la République « une et indivisible ». — Il y a aussi, entre les hommes des deux partis, des dissemblances de caractère qui iront en s'accusant : les Girondins ont le souci des formes légales, les Montagnards fouleront aux pieds la légalité s'il y va du « salut public ». Enfin les Girondins ont des haines farouches contre la Commune et les trois grands Montagnards de l'Assemblée : Danton, qui, disent-ils avec sa terrible ennemie, Mme Roland, n'a pas voulu arrêter les massacres, Marat et Robespierre, qui ont voulu les y englober. Dès l'abord, ils s'attaquent furieusement à eux, au dernier surtout, mais sans succès. Dans cette atmosphère de haines personnelles qui fait parfois de l'assemblée une « arène de gladiateurs », la Convention va aborder les deux grandes questions que lui léguait la Législative : la guerre et le sort du roi.

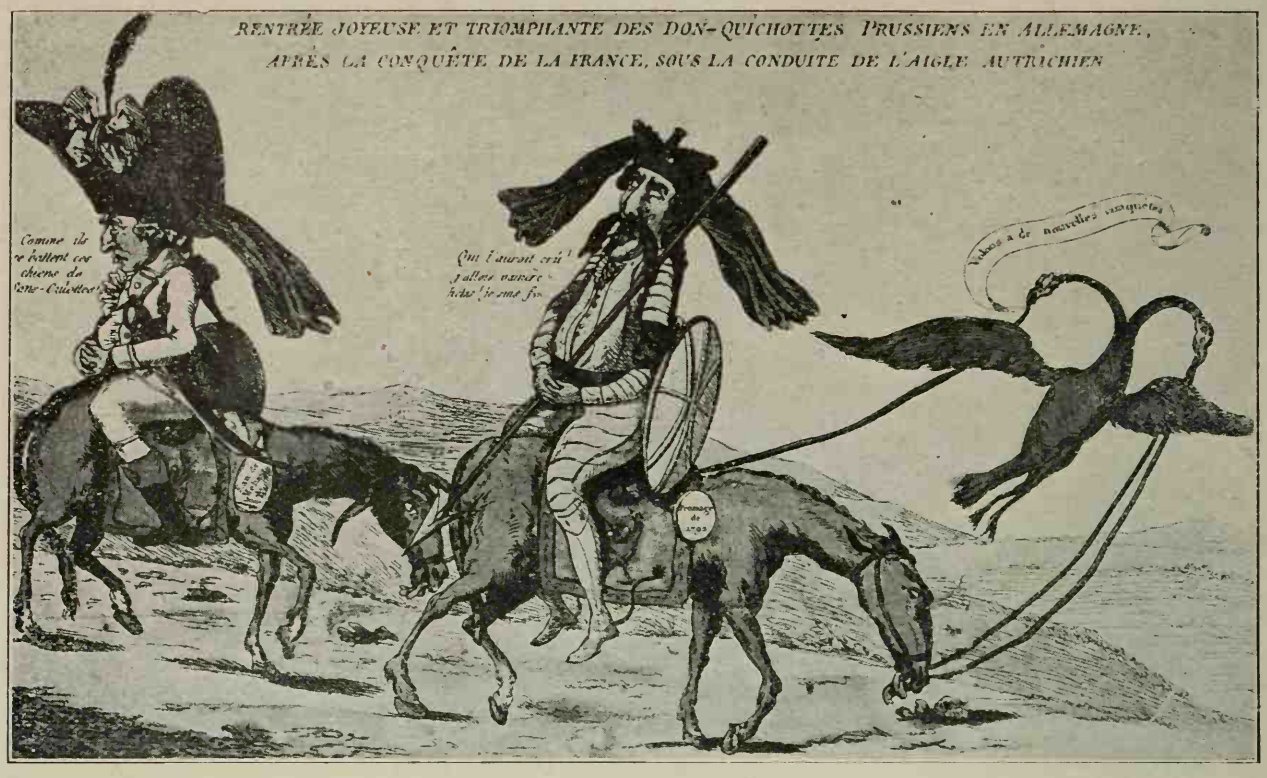

RENTRÉE JOYEUSE ET TRIOMPHANTE DES DON QUICHOTTES PRUSSIENS EN ALLEMAGNE. *L'armée prussienne n'avait jamais douté d'une victoire facile ; de là sa désillusion après Valmy. « Comme ils se battent, ces chiens de Sans-Culottes ! » dit l'un des soldats ; « Qui l'aurait cru, dit l'autre ; j'allais vaincre, hélas ! je suis f.... ». Cependant l'aigle autrichienne à deux têtes les entraîne « à de nouvelles conquêtes ».* (Musée Carnavalet, Est.)

LA GUERRE. Au lendemain de Valmy, partout nous prenions l'offensive : en un mois, du 20 septembre au 21 octobre, nous enlevions au roi de Sardaigne Nice et la Savoie, pendant que le général Custine prenait la rive gauche du Rhin, Spire, Worms, Mayence. Quant aux Prussiens, affaiblis et découragés, préoccupés d'ailleurs beaucoup moins des affaires de France que de celles de Pologne, où se préparait alors un second partage, ils ne demandaient qu'à repasser la frontière : Dumouriez, qui aurait voulu leur alliance contre l'Autriche, les y reconduisit plutôt qu'il ne les y repoussa, puis il envahit la Belgique et l'occupa après la victoire de Jemmapes (novembre 1792).

La guerre n'était plus de défense nationale : allait-on s'arrêter, appliquer le décret de la Constituante ? Mais nos victoires soulevaient l'enthousiasme de la Convention ; au lendemain de Jemmapes, elle proclamait qu'elle accorderait « fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ». Toutefois la guerre était coûteuse, les impôts rentraient mal ; la France pousserait-elle la générosité jusqu'à porter gratuitement la liberté aux peuples. D'ailleurs, les libérer, n'était-ce pas détruire chez eux la féodalité, les dîmes, tout l'ancien régime ? Et le décret du 15 décembre 1792 décida que les propriétés appartenant aux anciens princes, aux communautés laïques et religieuses, seraient mises « sous la sauvegarde » de la France, c'est-à-dire en fait confisquées. Ce régime, appliqué en Belgique, mécontenta les habitants très catholiques et encore attachés aux distinctions sociales. Qu'importe : l'opinion en France a déjà avancé d'un pas. L'image des Alpes et du Rhin atteints hante les hommes de la Convention. Eux aussi veulent, comme Richelieu, « mettre la France en tous points où fut la Gaule » : l'abbé Grégoire, Carnot, Danton se font les apologistes enthousiastes des limites naturelles ; tout ce qui, entre Alpes, Rhin et Pyrénées, a été « usurpé » doit être repris : la Savoie, Nice, la Belgique doivent rentrer dans l'unité française. Et voilà une politique d'impérialisme et d'annexion brutale qui laisse loin derrière elle le pacifique décret de la Constituante. Déjà la Savoie, sur sa demande, est réunie à la France ; la Belgique et la Rhénanie le seront en février et mars 1793. Les rois s'effaraient de cet élan révolutionnaire qui balayait en cette fin de 92 les dominations d'ancien

régime, faisait crouler le vieil équilibre européen. Ils se concertaient, hésitaient. La Convention les unit définitivement en une même peur et une même haine en leur jetant le gant : une tête de roi.

LA MORT DU ROI. ø ø Dans l'enthousiasme de la guerre, Girondins et Montagnards s'étaient trouvés unis : la question du jugement de Louis XVI allait à nouveau les opposer. La Montagne voulait condamner et exécuter le roi sans forme de procès, par mesure de salut public, pour justifier la République et la Révolution. C'était la royauté plus encore que la personne de Louis XVI qu'il fallait exécuter. Les Girondins au contraire voulaient, en novembre 92, retarder le jugement et éviter la condamnation capitale. Amis des formes légales, ils obtinrent d'abord qu'il y eût un procès, que le roi fût entendu, qu'il eût des avocats. Cependant la pression qu'exerçait la Commune sur les « traîtres » favorables au roi les apeurait parfois : sur la question de la culpabilité, il y eut unanimité.

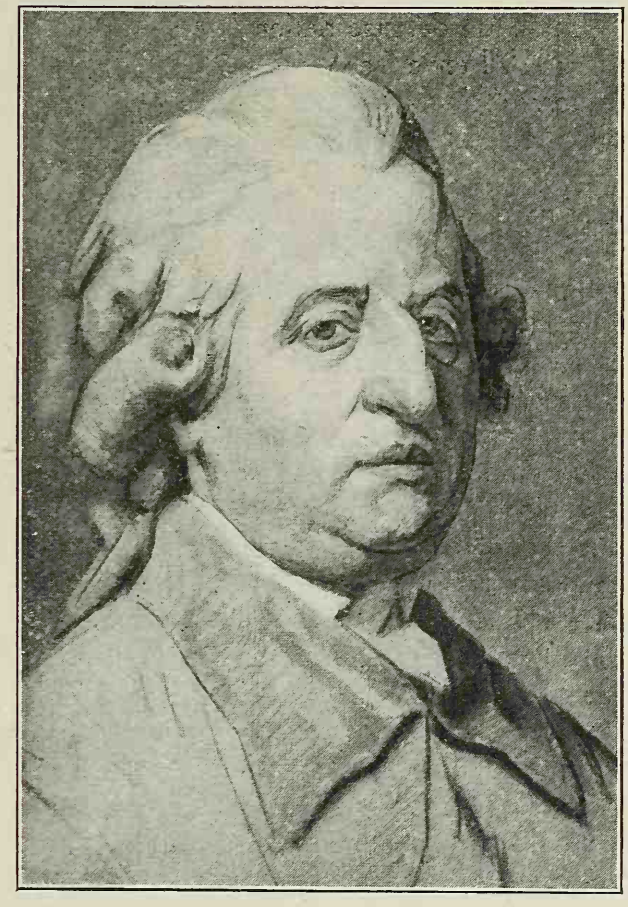

DERNIER PORTRAIT DE LOUIS XVI. ø *Ducreux, jadis peintre de la reine, fut chargé de surveiller Louis XVI au Temple. Il fit ce dessin au crayon trois jours avant la mort du Roi.* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

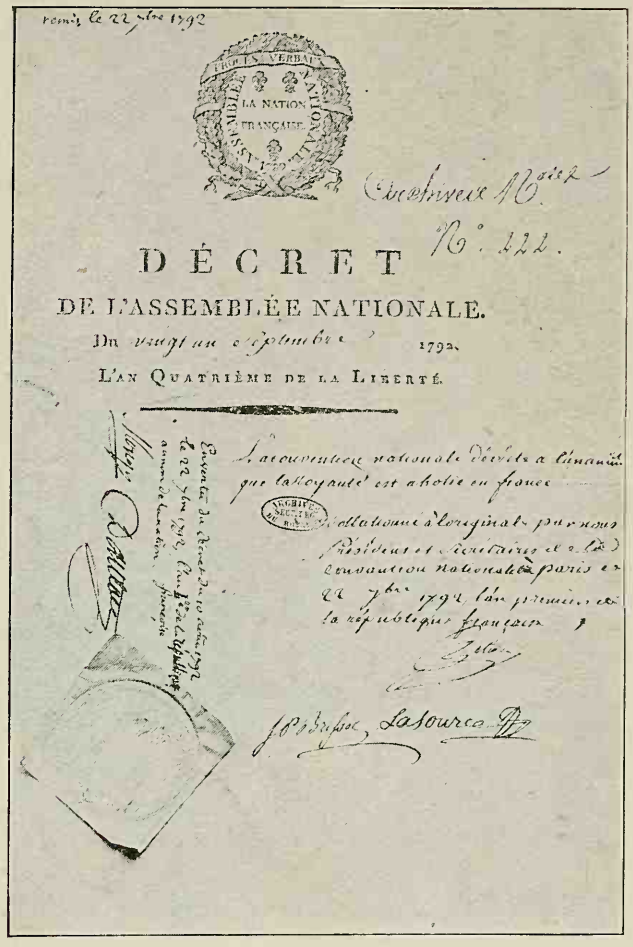

LE PREMIER DÉCRET DE LA CONVENTION. ø *La Convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France. On lit les signatures du président Pétion, de Brissot, et à gauche de Monge et de Danton.* (Arch. Nat.)

Ils voulurent se ressaisir, demandèrent l'appel au peuple : en vain. Quand, dans une séance inoubliable, vingt-quatre heures durant, dans le bruit et l'angoisse, chaque député monta à la tribune et vota pour ou contre la mort, Vergniaud opina pour la mort, comme Danton. Et quand, dans un suprême effort, quelques-uns demanderont au moins le sursis, ils échoueront encore. Le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde, Louis XVI, dont l'attitude pendant sa captivité et son procès avait été très ferme, mourut avec courage.

La mort du roi, c'était la lutte inexpiable entre la Révolution et l'Europe ; mais c'était aussi la haine décuplée entre Montagnards régicides et Girondins qui avaient voulu sauver Louis XVI, entre « patriotes » et « traîtres ». Viennent les désastres aux frontières et les soulèvements à l'intérieur, la Gironde en sera rendue responsable et la Montagne profitera de l'occasion pour l'annihiler.

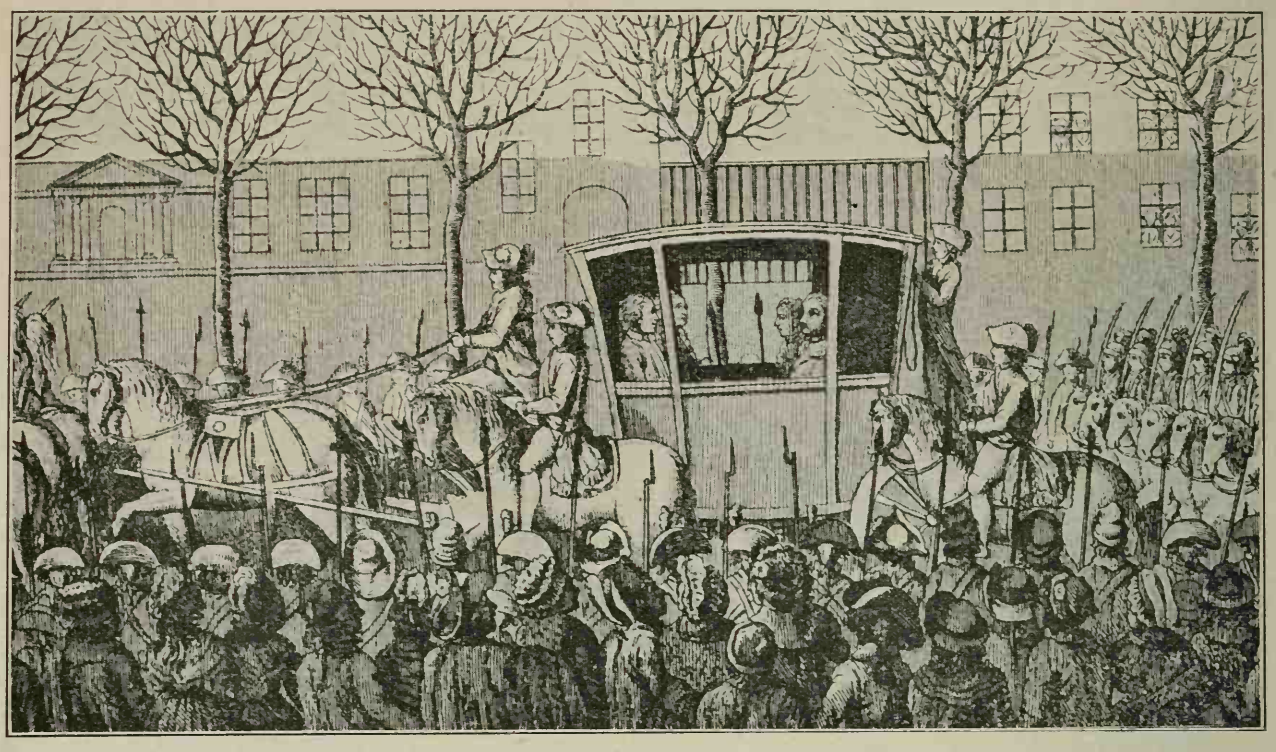

LE CI-DEVANT ROI ALLANT A LA CONVENTION NATIONALE. ⌀ *Les Girondins avaient obtenu que Louis XVI fût entendu, pût se défendre, eût des avocats (parmi lesquels Malesherbes, son ancien ministre). Il fut donc amené à plusieurs reprises du Temple à la salle du Manège, où la Convention siégea jusqu'à ce qu'en mai 1793 elle s'installât aux Tuileries.* (Musée Carnavalet, Est.)

FÉVRIER ET MARS 1793. ⌀ ⌀ La Belgique conquise et la Hollande menacée avaient indigné l'Angleterre jusque-là neutre. En décembre, le ministre Pitt multipliait déjà contre nous les actes d'hostilité; le 1er janvier 1793, la Convention créa un « Comité de défense nationale » ; la mort de Louis XVI envenima les relations ; en février, la guerre était déclarée, et Dumouriez envahissait la Hollande. En même temps, les Bourbons d'Espagne rompaient avec nous.

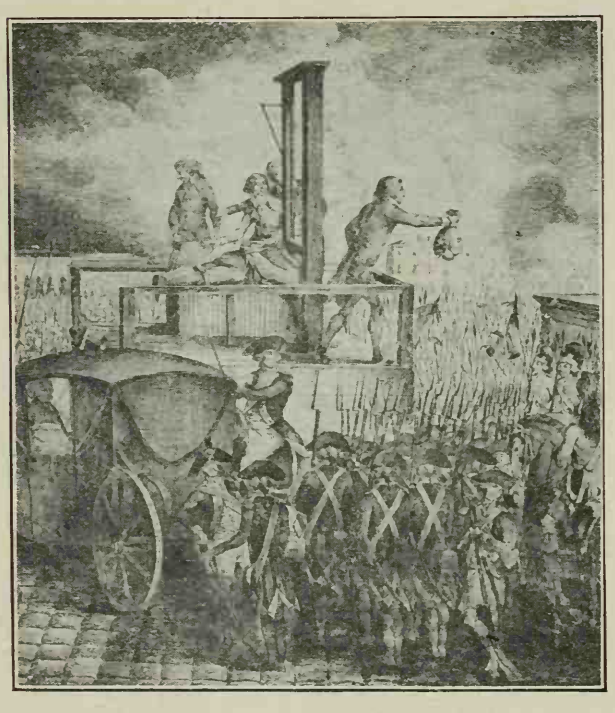

EXÉCUTION DE LOUIS XVI (21 janvier 1793). ⌀ *Amené du Temple dans un carrosse, le roi monta, à dix heures, à l'échafaud dressé place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.* (Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

Mais à l'intérieur la situation était grave, et d'abord à Paris : non seulement le pain manquait, mais entre Girondins et Montagnards la haine devenait chaque jour plus âpre. Après les journées de février, émeutes de la faim, les journées de mars : devant les affirmations volontairement fausses de Danton, que tout est perdu en Belgique si l'on ne prend des « mesures terribles », les Montagnards exigent pour sauver la patrie une dictature toute entre leurs mains, la création d'un Tribunal révolutionnaire et la condamnation des traîtres. Ce coup d'état contre le parti rival échoue ; mais le Tribunal est créé, et l'on décide l'envoi de députés dans les départements pour galvaniser toutes les énergies. Si à Paris la révolution de mars est manquée, une autre naît alors en province. La levée de 300 000 hommes, décrétée par la Convention le 24 février, soulève la Vendée, qui déjà, très catholique, supportait mal les prêtres réfractaires, et qui avait horreur du service militaire. Dans tout le pays, du 10 au 15 mars, de petites bandes, agissant au hasard,

se soulèvent, d'abord dirigées par des hommes du peuple, Stofflet, un garde-chasse, Cathelineau, un voiturier. Dès le début, la guerre entre Vendéens et patriotes prend un caractère féroce (massacre de Machecoul). A l'annonce de cette révolte, la Convention vote des décrets terribles non seulement contre les Vendéens, mais contre tous les contre-révolutionnaires : un impôt sur les riches, l'aggravation des pénalités contre les émigrés et les prêtres réfractaires, l'organisation dans chaque commune d'un comité de surveillance pour rechercher les suspects, et la création à Paris d'un Comité de Salut Public. Ces mesures de « Terreur » sont dirigées contre les ennemis de l'intérieur, et les Girondins y acquiescent pour ne pas paraître mauvais républicains ; mais, en fait, elles marquent un nouveau triomphe de la centralisation, donc de la Montagne.

Si la situation est grave dans l'Ouest, elle est pire encore aux frontières, où Dumouriez trahit. Intrigant qui aurait voulu, la Hollande conquise, marcher sur Paris, disperser

DANSONS LA « CARMAGNOLE ». *La « Carmagnole » est une chanson un peu postérieure au 10 août, que l'on chantait en dansant (ici autour d'un arbre de la Liberté). Le canon, à gauche, fait allusion au refrain : « Vive le son du canon. »* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

INTÉRIEUR D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE (1793) (Dessin de Fragonard fils, gravé par Berthault). *Une simple salle sans autres ornements que des bustes de « patriotes » et le drapeau de la section, coiffé du bonnet phrygien. Un « sectionnaire » à l'entrée, un autre dans la salle même. Les membres du Comité discutent, boivent et fument.* (Musée Carnavalet, Est). (Cl. Hachette.)

UN SECTIONNAIRE. ø *Cette carte à jouer représente un de ces hommes de l'émeute que la Commune avait appelés aux armes en mai 93 dans sa lutte contre les Girondins et qui ne disparurent qu'après le 9 thermidor.* (Bibl. Nat., Est.)

PRÉSIDENT D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE. ø *Les membres des comités révolutionnaires recherchaient les suspects. En voilà un qui ne revient pas les mains vides d'une perquisition.* (Musée Carnavalet, Est.)

les révolutionnaires, rétablir le roi, il est repoussé des bords du Rhin, perd la Belgique à Neerwinden (18 mars), refuse d'obéir aux ordres de la Convention et de venir se disculper devant elle, entre en pourparlers avec les Autrichiens, passe enfin dans leur camp le 5 avril. Cette trahison a, dans la Convention, une énorme répercussion. Danton qui, semble-t-il, avait partie liée avec Dumouriez, n'a plus qu'un moyen de détourner de lui les soupçons : il montre, dans ces Girondins déjà suspects de fédéralisme et d'attachement à Louis XVI, les complices du traître et de l'ennemi. La conséquence est inévitable : on prend de nouvelles mesures de terreur, on fait un pas de plus vers la centralisation, c'est un nouveau succès pour la Montagne ; la preuve en est que le Comité de Salut public est réorganisé, ne comprend plus que quelques membres délibérant en secret, et tous sont Montagnards.

LA FIN DE LA GIRONDE. ø ø Le dernier acte de la lutte fratricide commence. Déjà Robespierre à la Convention, son frère aux Jacobins, demandent l'arrestation des Girondins (début d'avril). Le club, présidé par Marat, lance un appel à la guerre civile, et les sections parisiennes s'agitent. A la Convention, où ils ont encore la majorité, les Girondins sont assez puissants pour décréter d'accusation Marat. Il est acquitté, porté en triomphe : nouvel échec pour la Gironde. Elle jure de se venger, institue une Commission de douze membres pour enquêter sur les actes illégaux de la Commune, arrêter ses chefs. N'est-ce pas le moment d'abaisser enfin ce Paris qu'elle hait ? Isnard prédit qu'à la prochaine émeute la ville sera détruite. A ce nouveau manifeste de Brunswick le peuple se soulève : le 27 mai, il envahit la Convention, supprime le Comité des Douze ; le 31, la Commune se proclame en insurrection, lève une armée de sectionnaires, qu'elle arme de piques, envahit une seconde fois l'Assemblée; enfin, le 2 juin, elle amène soixante canons devant les Tuileries, exige et obtient l'exclusion de vingt-neuf Girondins.

La Montagne va pouvoir dominer la France.

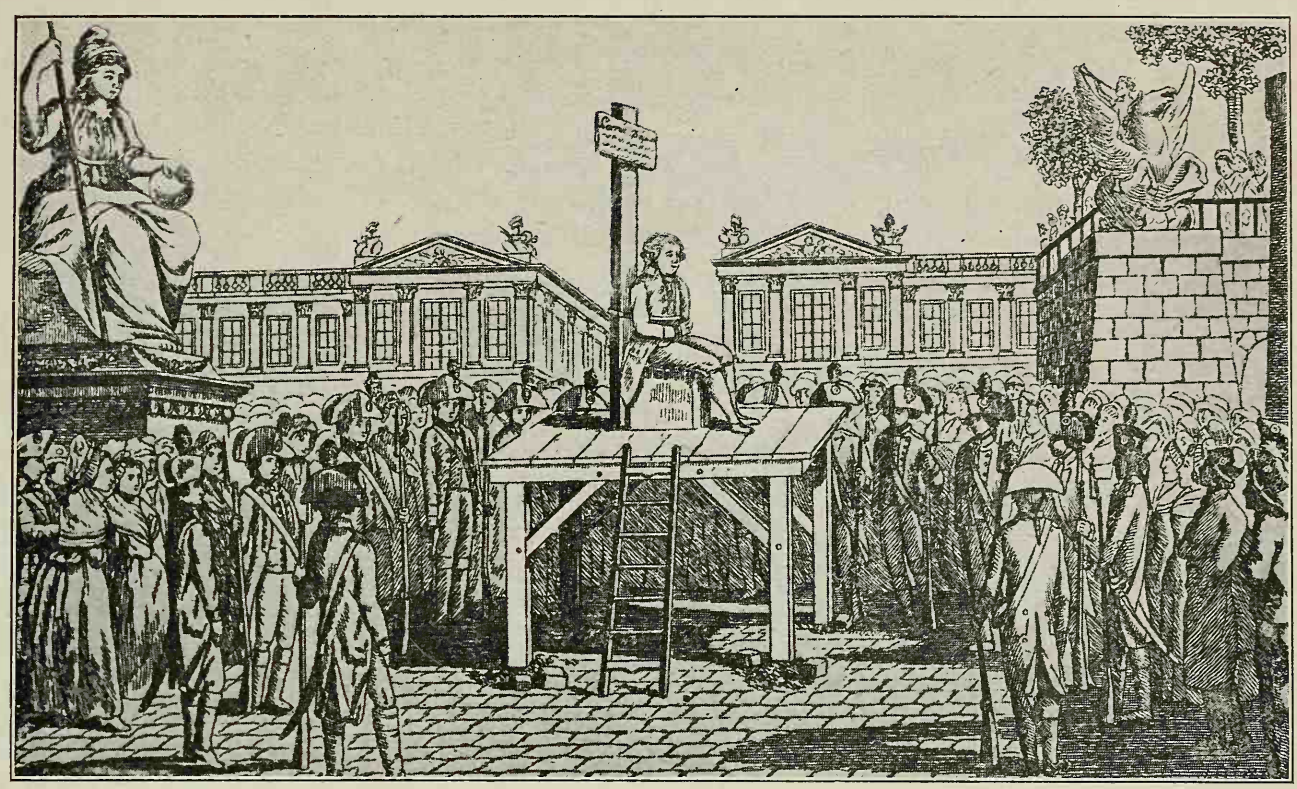

LE DÉPUTÉ PERRIN EXPOSÉ AUX REGARDS DU PEUPLE. *Les Comités de Salut Public et de Sûreté générale, surtout lorsqu'y domina l'influence de Robespierre, essayèrent d'« épurer » la Convention elle-même et pourchassèrent les spéculateurs et les tripoteurs. Le député Perrin, qui spéculait sur les fournitures de guerre, fut condamné en octobre 1793 par le Tribunal révolutionnaire, exposé au pilori, puis conduit au bagne, où il mourut un an plus tard.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

CHAPITRE II

LA CONVENTION MONTAGNARDE

LA SITUATION. Dominer la France, mais aussi la sauver! Car jamais peut-être, depuis les plus mauvais jours de la guerre de Cent Ans, la France n'avait été en pareil danger. Aux frontières, c'est l'invasion partout. C'est en vain que la diplomatie de Danton espère encore briser la coalition : Anglais, Autrichiens, Prussiens ne pensent, au lendemain de la trahison de Dumouriez, qu'à dépecer la France ; ils se la partagent dans le grand conseil de guerre qu'ils tiennent à Anvers le 8 avril. L'Espagne, la Sardaigne, Naples, le Portugal, la Hollande, la Russie sont avec eux. — Et ils ne veulent pas seulement franchir la frontière, ils veulent encore, dans le pays même, attiser la guerre civile.

En même temps donc que, au Nord, leur généralissime, Cobourg, marche sur Valenciennes, et qu'à l'Est Brunswick investit Mayence et menace l'Alsace, leurs agents secrets vont semant la haine contre la Convention ; le coup d'Etat du 2 juin leur facilite la tâche : beaucoup de départements ne veulent pas reconnaître le coup de force de Paris, vingt d'entre eux se soulèvent ; c'est le mouvement « fédéraliste ». La Convention, pour désarmer leurs craintes, achève hâtivement la constitution préparée par les Girondins, la promulgue le 24 juin : c'est la première constitution républicaine de la France, très démocratique, encore plus décentralisatrice que celle de 1791, et qui soumet les votes de l'Assemblée au referendum populaire. Cette constitution, qui paraît rendre impossible à l'avenir la dictature de Paris, rassure les départements, les ramène à l'obéissance. Le péril fédéraliste est conjuré. — Mais les « agents de Pitt et de Cobourg » n'abandonnent pas la partie. En Vendée d'abord, ils réussissent à faire, d'une simple révolte contre les prêtres jureurs et le service militaire, un soulèvement royaliste. Alors seulement le pouvoir passe à des nobles, anciens officiers, Charette, d'Elbée, La Rochejaquelein ; alors se fonde la « grande armée catholique et royale ». La

guerre traîne, dans ces chemins creux, derrière ces haies où se dissimulent les « Blancs », mal conduite d'ailleurs par les généraux des « Bleus », incapables et corrompus. — Ailleurs aussi les royalistes agissent : le 29 mai, ils soulèvent Lyon, et la révolte gagne Marseille, puis Toulon, qui se donnera à la flotte anglaise, la Corse enfin. — Et non contents de soulever la provinee, les agents de l'étranger conspirent en plein Paris, à la Convention même : là ils ne sauraient prêcher la réaction ; mais « ils sèment les soupçons » et « soufflent le feu », poussent aux mesures extrêmes pour mieux affaiblir le pays. Ils agissent là dans un monde louche de financiers cosmopolites, où se mêlent quelques conventionnels véreux.

LES PREMIÈRES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES. ✍ ✍ A l'invasion, aux rébellions ouvertes, aux intrigues sourdes qu'elle devine sans pouvoir les saisir, la Convention répond par des mesures « extraordinaires ». C'est d'abord, pour faire face à l'ennemi qui a pris Valenciennes et Mayence, le grand principe proclamé du service obligatoire et la levée en masse (16 août). Tout le pays s'ébranle, et bientôt Jourdan et Hoche vont ouvrir le glorieux livre d'or des généraux républicains. Auprès d'eux, les conventionnels en mission les dirigent, les surveillent, prêts, à la moindre défaillance, à les envoyer devant le Tribunal révolutionnaire. Ils leur enseignent la nouvelle tactique, l'attaque constante qui harasse l'ennemi, et, au lieu de longs sièges inutiles, les grandes charges, en masse profonde, à la baïonnette, au chant de *la Marseillaise*. Surtout ils insufflent à tous l'énergie farouche du Comité de Salut public, et, de ces soldats novices, font des troupes admirables d'élan, de discipline aussi et de vertus civiques. A Wattignies, Carnot, alors en mission, charge à la tête des divisions, force Jourdan à l'offensive : « Pas trop de prudence, général ! » Mais, le plus souvent, c'est à Paris qu'il faut le voir, penché sur ses dossiers dans une chambre du Pavillon de Flore, jetant aux frontières ses quatorze armées, « organisant » la victoire.

LE DUC D'YORK, CHEF DES SECTIONS DE TOULON ET DE LYON. ✍ *Les royalistes s'appuyaient sur l'Angleterre. Le duc d'York, accompagné de la panthère anglaise, apporte le fer et le feu pour attiser la guerre civile.* (Musée Carnavalet, Est.)

Contre les ennemis de l'intérieur, aristocrates ou accapareurs, l'Assemblée décrète un emprunt forcé sur les riches et fixe le prix maximum des denrées les plus nécessaires (ce qui amène aussi une grave crise de l'industrie et du commerce intérieur). Mais c'est surtout par la terreur et la guillotine qu'elle espère triompher. Au lendemain du 2 juin, et surtout après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, les arrestations redoublent. Après la levée en masse du 16 août, la situation était plus affreuse que jamais malgré la victoire de Houchard à Hondschoote. Sous la pression des plus violents, les « Enragés », parmi lesquels Hébert, l'auteur du grossier journal *le Père Duchesne*, et des contre-révolutionnaires, qui surenchérissent, au moment où l'on vient de découvrir un complot pour faire évader Marie-Antoinette, où l'on apprend l'entrée de la flotte anglaise à Toulon, les passions s'exaspèrent, et la Convention « place la Terreur à l'ordre du jour ». Le Tribunal révolutionnaire, où Fouquier-Tinville est accusateur public, est réorganisé et son autorité accrue ; le 17 septembre, la loi des suspects permet d'arrêter quiconque n'est pas Montagnard exalté ; le 10 octobre enfin, le gouvernement est déclaré « révolutionnaire jusqu'à la paix ». C'est dire qu'au lieu d'appliquer la Constitution du 24 juin et les lois officielles, on n'usera plus que de mesures d'exception, extraordinaires, anormales, qui en temps de paix

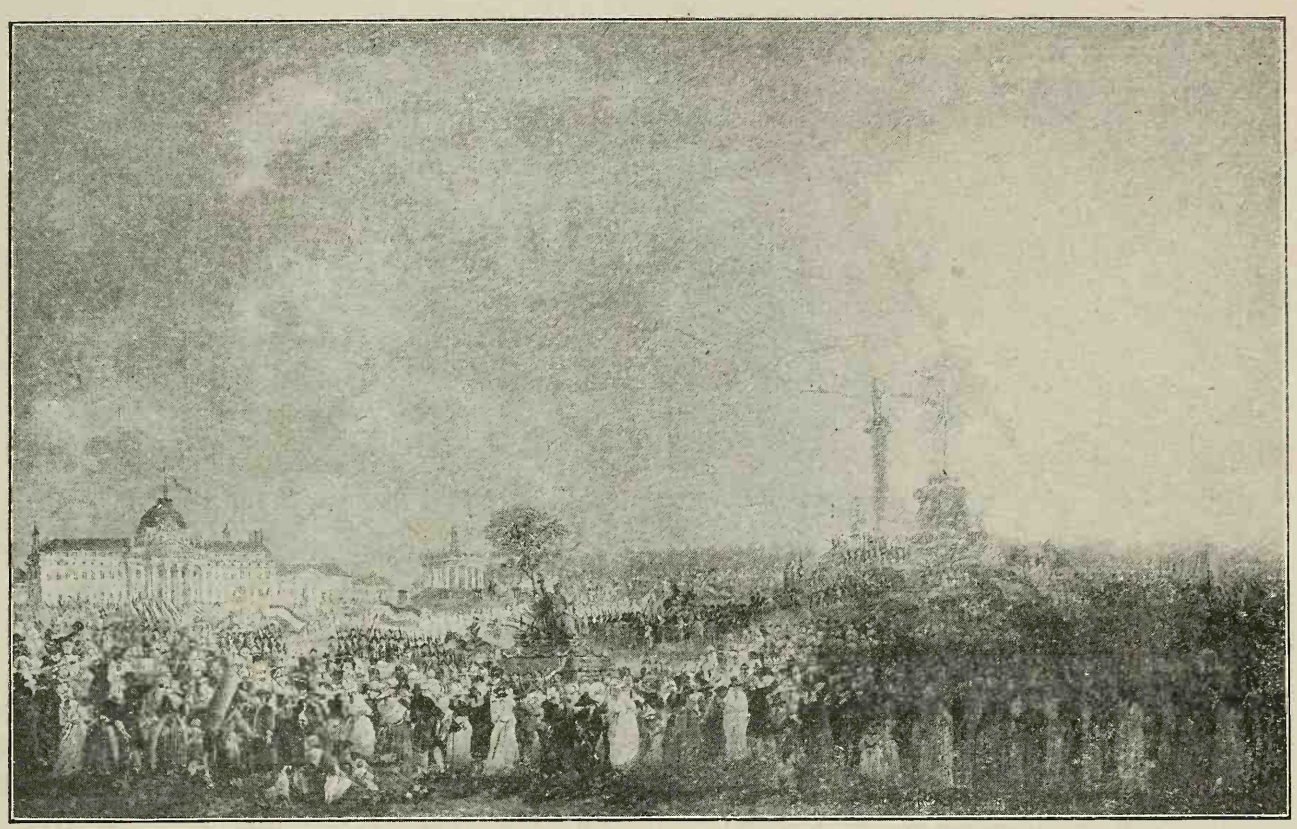

LA FÊTE DE L'ETRE SUPRÊME, par de Machy. *Le 18 floréal an II (8 mai 1794), la Convention décrétait : « Le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme » et instituait plusieurs fêtes dont celle du 20 prairial (8 juin) était consacrée « à l'Être Suprême et à la Nature ». Le 20 prairial an II (8 juin 1794, jour de la Pentecôte), avait lieu cette fête solennelle, présidée par Robespierre.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

seraient illégitimes et illégales, mais qui se justifient dans la situation présente. Les exécutions se multiplient : Marie-Antoinette, Bailly, Barnave, des Girondins.

Cependant octobre n'était pas achevé que le danger aux frontières et à l'intérieur s'atténuait : déjà Marseille s'était soumise le 25 août, Lyon fut prise le 9 octobre et effroyablement châtiée ; dans le Nord, où les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens étaient désunis, Jourdan remportait la victoire de Wattignies (16 octobre) et, le lendemain 17, les Vendéens étaient écrasés à Cholet.

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. Des hommes comme Danton auraient voulu que, le danger extrême passé, on en revînt au plus tôt à un gouvernement régulier et à l'application de la Constitution. Mais le Comité de Salut public ne voulait pas en entendre parler. La Terreur avait été instituée contre les ennemis de l'intérieur. Malgré Lyon prise et la Vendée momentanément réduite, dirait-on qu'ils avaient disparu ? C'est au contraire dans le dernier trimestre de l'année 1793 que le Comité fait la théorie, commence l'application du « Gouvernement Révolutionnaire ». Le propre de ce gouvernement, extraordinaire et provisoire, est d'être exclusif et terroriste. Quiconque ne pense pas comme le Comité est mauvais citoyen et doit disparaître : l'indulgence serait « atroce » et la clémence « parricide ». — D'autre part, si le Comité veut réussir dans cette lutte contre les traîtres, il faut qu'il concentre entre ses mains tous les pouvoirs, non seulement le législatif, mais l'exécutif aussi et le judiciaire, A Paris, il dominera la Convention, de plus en plus passive, et où le nombre des députés présents aux séances baisse chaque jour ; le Comité de Sûreté générale arrêtera pour lui les suspects ; Fouquier-Tinville les condamnera ; Samson les exécutera. Pour dominer la France, il installera dans chaque district un « Agent national », qui remplacera les administrations départementales élues ; déja, dans chaque commune, un « Comité de surveillance « recherche les suspects, et le club des Jacobins a une filiale, la « Société populaire » ; enfin des « Représentants en mission » parcourent la France pour insuffler à tous l'esprit montagnard et pour faire appliquer les décrets.

MARAT ASSASSINÉ. ø *Ce portrait semble être l'œuvre de David, qui, ardent Montagnard, a également représenté, dans un tableau célèbre, Marat mort, dans sa baignoire.* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

MARTYRS DE LA LIBERTÉ. ø *A gauche, Le Pelletier de Saint-Fargeau assassiné le 20 janvier 93 parce qu'il avait voté la mort de Louis XVI ; au milieu, Marat ; à droite, Chalier, révolutionnaire violent mis à mort par les royalistes de Lyon.* (Musée Carnavalet, Est.)

Ainsi tout dépend du Comité de Salut public. Parmi les douze conventionnels qui le composent, les uns s'occupent des finances comme Cambon, les autres de la diplomatie comme Barère, les autres de la marine comme Jean Bon Saint-André, ou de la guerre comme Carnot, ou des affaires intérieures comme Couthon, Saint-Just, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois. Au-dessus d'eux domine Robespierre.

ROBESPIERRE. ø ø Tandis que Carnot organise la victoire, celui-ci ne pense qu'à « épurer » la Convention et le pays pour établir sur la France enfin régénérée le « règne de la Vertu ». Froid, immensément orgueilleux, convaincu qu'il incarne la Vérité et la Vertu, la Liberté et la République, ayant l'intolérance des grands fanatiques, il supprimera, pour obéir à sa conscience, tous ceux qui rejettent ses dogmes : tripoteurs véreux qui ne croient pas à la Vertu, « Indulgents » qui ne veulent plus de sang versé, athées qui nient l'Être Suprême, « Enragés » qui voudraient toucher à la propriété. L'œuvre est donc toute « d'épuration ». — Dans les départements elle ressort des conventionnels en mission : tandis que le général Thurreau dévaste la Vendée avec ses « colonnes infernales », Collot d'Herbois et Fouché fusillent à Lyon, Lebon à Cambrai et Arras, Barras à Marseille et Maignet à Orange, mais Carrier à Nantes les surpasse tous par ses fameuses « noyades » dans la Loire. Il semble qu'en province la Terreur ait coûté la vie, de septembre 1792 à juillet 1794, à environ 20 000 personnes.

Robespierre se réserve Paris. Il fait d'abord justice de quelques hommes tarés, qui ont spéculé sur le rhum ou la liquidation de la Compagnie des Indes. Mais surtout il surveille les « Athées » et les « Indulgents ». — Les premiers, en cette fin de 93, attaquent avec frénésie tout ce qui est chrétien. Ils applaudissent au calendrier révolutionnaire qui supprime le dimanche et remplace les noms de saints par des noms d'animaux ou d'objets utiles ; ils s'en prennent aux églises qu'ils ferment, dont ils mutilent les statues, aux prêtres, même constitutionnels, qu'ils veulent forcer à se « déprêtriser », et dont un certain nombre. en effet, apostasient. Au lieu des religions confessionnelles, ils ne veulent con-

PROCÈS DE MARIE-ANTOINETTE AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (Dessin de Bouillon paru en 1795). ∅ *A gauche, debout, le président du tribunal, Hermann ; au-dessous de lui, à sa table, l'accusateur public Fouquier-Tinville, avec à sa droite, les jambes croisées, Hébert. Au fond, de face, le greffier ; et, à gauche, le boxe des jurés.* (Bibl. Nat., Est.)

naître que le culte de la Raison, qu'ils confondent avec celui de la Patrie : leurs saints sont Brutus et Marat. A Paris, ils l'inaugurent le 10 novembre à Notre-Dame ; souvent leurs manifestations tournent aux mascarades volontairement sacrilèges qui écœurent Robespierre et Danton. En province, plus d'un conventionnel en mission propage ce culte révolutionnaire, qui est avant tout patriotique.

Mais, à côté des tripoteurs et des athées, qui sont pour la plupart des « Enragés », il y a les « Indulgents »,

ROBESPIERRE. ∅ *Physionomie morale sur laquelle on discute encore. Fût-il hypocrite ? Est-ce par haine personnelle ou pour faire triompher la « Vertu » qu'il fit tomber tant de têtes ?* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

ceux qui veulent non l'épuration, mais la concorde entre tous les citoyens. Danton est leur chef. Le mois de décembre 1793 a sauvé la France : le 19, Toulon est repris aux Anglais grâce à Bonaparte; le 23, les Vendéens, qui avaient poussé une pointe jusqu'à Granville pour donner la main aux Anglais, et s'en revenaient vers Nantes, subissent à Savenay un épouvantable désastre ; enfin, le 26, Hoche remporte à Wissembourg une victoire décisive sur les Austro-Prussiens. N'est-ce pas le mo-

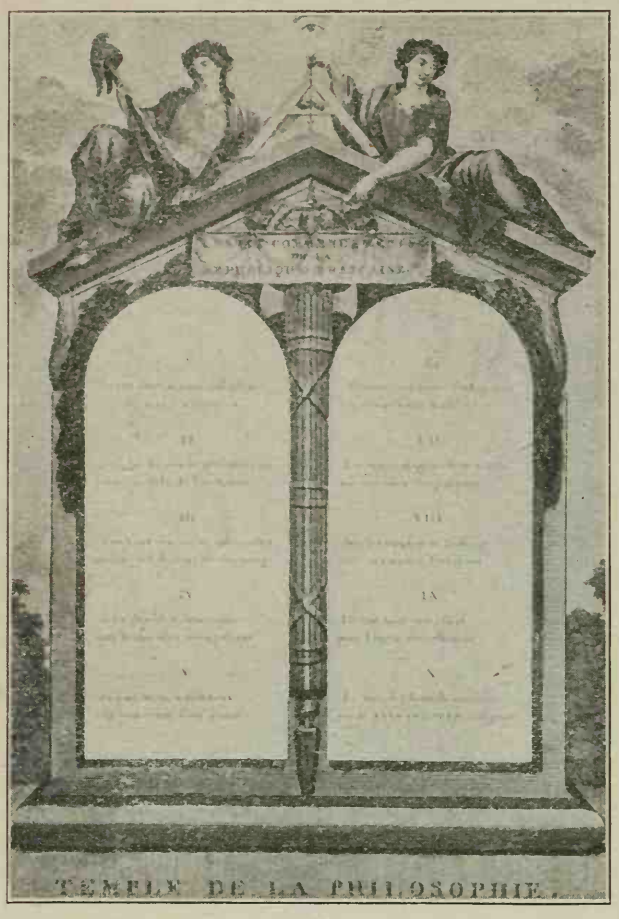

LES COMMANDEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ⌀ *Dans le Temple de la Philosophie, les deux Tables de la Loi avec l'imitation « philosophique » et « patriote » des dix commandements de Dieu.*

ment d'en finir avec la Terreur? Et Danton conseille à Camille Desmoulins de demander, dans son nouveau journal, *le Vieux Cordelier*, la création d'un « Comité de clémence ».

Robespierre veillait : la fin de l'hiver, à Paris, avait été difficile ; le pain manquait, la Convention décrétait en février 94 un « carême civique » (un jour de jeûne par mois pour économiser les vivres) ; le peuple murmurait. Les « Enragés » parlaient d'une révolution « intégrale », d'un bouleversement social qui donnerait aux pauvres les biens des riches. Attaqués par Camille Desmoulins, ils pensent à un nouveau 2 juin et, soutenus par la Commune et le Club des Cordeliers, ils décrètent l'insurrection le 4 mars. Mais personne ne les suit ; ils sont arrêtés, guillotinés le 24. — « Athées » et « Enragés » supprimés, restaient les « Indulgents ». Ils avaient pour amis des financiers louches peut-être en rapport avec l'ennemi. Danton et Camille Desmoulins, englobés avec eux dans une même accusation, sont arrêtés le 29 mars, condamnés après un procès inique, sur des pièces fausses, exécutés le 5 avril.

Robespierre triomphe : contre l'athéisme, il fait décréter le 7 mai par la Convention que « le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme », et le 8 juin, il préside lui-même, en pontife disciple de Rousseau, la fête de l'Être Suprême. — Contre la clémence des « Indulgents » il fait décréter la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), qui enlève aux accusés le secours des avocats, déclare suffisantes les preuves morales et ne connaît plus qu'une peine, la mort. Alors commence la « Grande Terreur ». En 47 jours, 1 376 personnes sont guillotinées à Paris (dont Lavoisier et André Chénier) contre 1 220 dans les quatorze mois qui précèdent.

LE 9 THERMIDOR. ⌀ ⌀ Cependant, aux frontières, c'était partout la marche en avant. Pichegru, à l'armée du Nord, prenait Tourcoing le 18 mai, puis Ostende, entrait à Bruxelles le 10 juillet, — pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse, avec Jourdan, culbutait les Autrichiens à Fleurus près de Charleroi. Il semblait que la Terreur

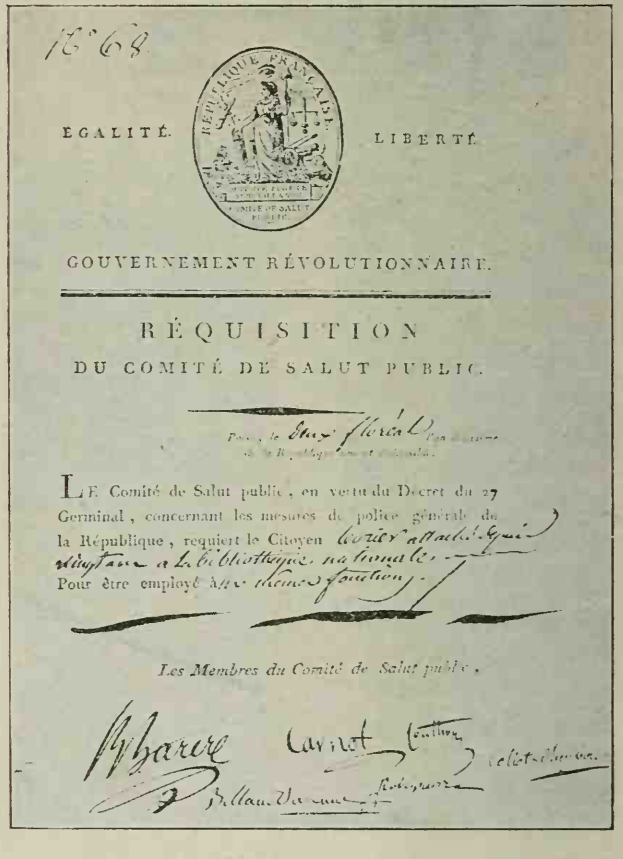

RÉQUISITION DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC. ⌀ *Cette pièce, donne les signatures de quelques membres du Comité : Barère, Carnot, Couthon, Collot d'Herbois, Robespierre, Billaud-Varennes.* (Musée Carnavalet.)

n'était plus dirigée que contre les conventionnels ennemis de Robespierre. Il y avait en effet à cette date un conflit entre lui et les membres du Comité de Sûreté Générale ; et même au Comité de Salut Public, appuyé sur Couthon et Saint-Just, il était en rivalité avec Billaud et Collot d'Herbois. A un rapport optimiste de Barère sur la situation générale, il répondit le 8 thermidor par son apologie, et menaça, la « poignée de fripons athées ou corrompus » qui lui tenaient tête. Les députés qui se crurent visés, surtout Tallien, obtinrent l'appui du centre, pendant que Robespierre pouvait compter sur les Jacobins et la Commune. La lutte suprême se préparait.

Le lendemain, dimanche 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), la Convention était présidée par Collot. Après une violente attaque de Billaud et au milieu d'un grand tumulte, elle décréta Robespierre d'accusation, après lui avoir refusé la parole. Il fut arrêté avec son frère, Couthon, Saint-Just et Le Bas. Tout n'était pas encore perdu pour eux, car le Tribunal révolutionnaire les aurait sans

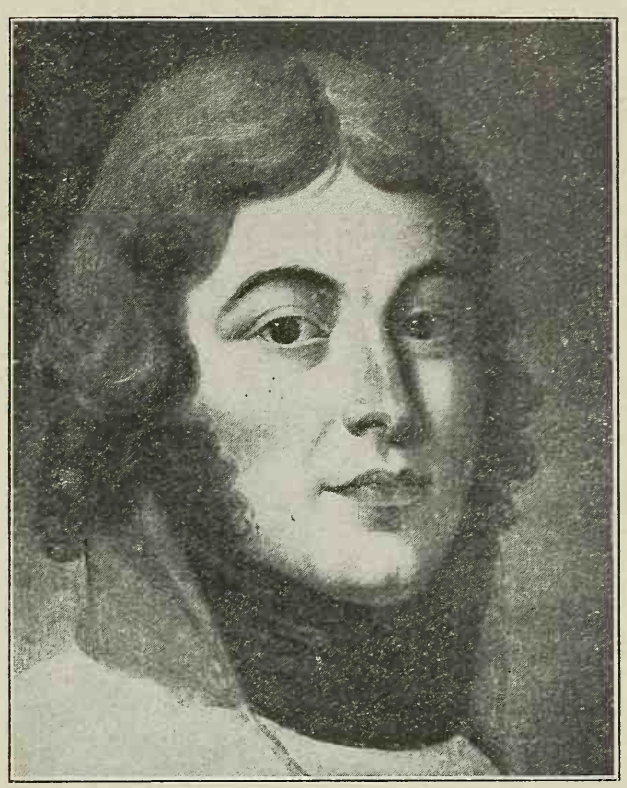

LAZARE HOCHE (portrait inachevé attribué à Gros). ⌀ *Simple caporal en 1789, Hoche sauva l'Alsace en décembre 1793, pacifia la Vendée en 1795 et mourut prématurément au camp de Wetzlar en 1797.* (Musée Carnavalet.)

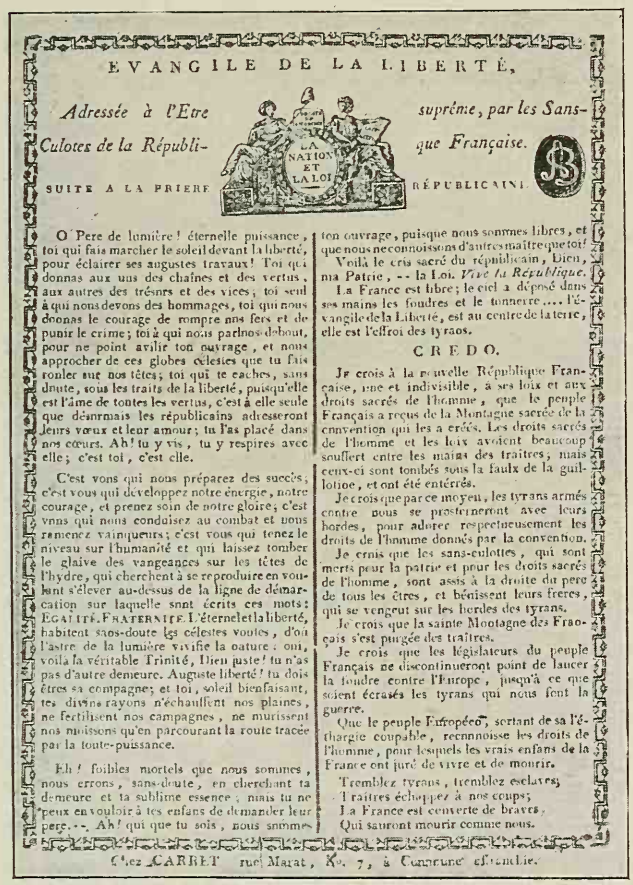

EVANGILE DE LA LIBERTÉ,

Adressée à l'Etre suprême, par les Sans-Culotes de la République Française.

SUITE A LA PRIERE RÉPUBLICAINE.

O Pere de lumière ! éternelle puissance, toi qui fais marcher le soleil devant la liberté, pour éclairer ses augustes travaux ! Toi qui donnas aux uns des chaînes et des vertus, aux autres des trésors et des vices ; toi seul à qui nous devons des hommages, toi qui nous donnas le courage de rompre nos fers et de punir le crime ; toi à qui nous parlons debout, pour ne point avilir ton ouvrage, et nous approcher de ces globes célestes que tu fais rouler sur nos têtes ; toi qui te caches, sans doute, sous les traits de la liberté, puisqu'elle est l'âme de toutes les vertus, c'est à elle seule que désormais les républicains adresseront leurs vœux et leur amour ; tu l'as placé dans nos cœurs. Ah ! tu y vis, tu y respires avec elle ; c'est toi, c'est elle.

C'est vous qui nous préparez des succès ; c'est vous qui développez notre énergie, notre courage, et prenez soin de notre gloire ; c'est vous qui nous conduisez au combat et nous ramenez vainqueurs ; c'est vous qui tenez le niveau sur l'humanité et qui laissez tomber le glaive des vengeances sur les têtes de l'hydre, qui cherchent à se reproduire en voulant s'élever au-dessus de la ligne de démarcation sur laquelle sont écrits ces mots : EGALITÉ. FRATERNITÉ. L'éternel et la liberté, habitent sans-doute les célestes voutes, d'où l'astre de la lumière vivifie la nature : oui, voilà la véritable Trinité, Dieu juste ! tu n'as pas d'autre demeure. Auguste liberté ! tu dois être sa compagne ; et toi, soleil bienfaisant, tes divins rayons n'échauffent nos plaines, ne fertilisent nos campagnes, ne murissent nos moissons qu'en parcourant la route tracée par la toute-puissance.

Eh ! foibles mortels que nous sommes, nous errons, sans-doute, en cherchant ta demeure et ta sublime essence ; mais tu ne peux en vouloir à tes enfans de demander leur père. -- Ah ! qui que tu sois, nous sommes ton ouvrage, puisque nous sommes libres, et que nous ne connoissons d'autre maître que toi !

Voilà le cris sacré du républicain, Dieu, ma Patrie, -- la Loi. *Vive la République.*

La France est libre ; le ciel a déposé dans ses mains les foudres et le tonnerre .... l'évangile de la Liberté, est au centre de la terre, elle est l'effroi des tyrans.

CREDO.

Je crois à la nouvelle République Française, une et indivisible, à ses loix et aux droits sacrés de l'homme, que le peuple Français a reçus de la Montagne sacrée de la convention qui les a créés. Les droits sacrés de l'homme et les loix avoient beaucoup souffert entre les mains des traitres, mais ceux-ci sont tombés sous la faulx de la guillotine, et ont été enterrés.

Je crois que par ce moyen, les tyrans armés contre nous se prosterneront avec leurs hordes, pour adorer respectueusement les droits de l'homme donnés par la convention.

Je crois que les sans-culottes, qui sont morts pour la patrie et pour les droits sacrés de l'homme, sont assis à la droite du pere de tous les êtres, et bénissent leurs freres, qui se vengent sur les hordes des tyrans.

Je crois que la sainte Montagne des Français s'est purgée des traitres.

Je crois que les législateurs du peuple Français ne discontinueront point de lancer la foudre contre l'Europe, jusqu'à ce que soient écrasés les tyrans qui nous font la guerre.

Que le peuple Européen, sortant de sa léthargie coupable, reconnoisse les droits de l'homme, pour lesquels les vrais enfans de la France ont juré de vivre et de mourir.

Tremblez tyrans, tremblez esclaves ;
Traitres échappez à nos coups ;
La France est couverte de braves ;
Qui sauront mourir comme nous.

Chez CARBET rue Marat, No. 7, à Commune affranchie.

ÉVANGILE DE LA LIBERTÉ. ⌀ *Autre témoignage de la « Religion révolutionnaire » : après une invocation lyrique à l'Être Suprême, un bref exposé du* Credo *républicain et patriote.* (Musée Carnavalet.)

doute acquittés. Mais la Commune les délivra de leur prison, se déclara en insurrection et prépara un coup de force contre la Convention. Celle-ci riposta, mit les accusés hors la loi. Un violent orage, dans la nuit, dispersa les troupes de la Commune ; celles de la Convention attaquèrent l'Hôtel de Ville, y trouvèrent Robespierre en train de signer un appel aux armes, l'arrêtèrent ; un gendarme, dit-on, lui cassa la mâchoire d'un coup de pistolet. Le lendemain, les cinq condamnés et une vingtaine d'autres furent guillotinés. Les jours suivants, il y eut encore une centaine d'exécutions, au milieu de la joie populaire.

C'était la fin de la dictature Montagnarde. En bien comme en mal, elle avait stupéfié le monde, et elle s'achevait dans la victoire, — et dans le sang. Mais, si ses chefs avaient employé les pires moyens terroristes, c'était parce qu'ils croyaient sincèrement la Terreur nécessaire au salut de la Patrie. Là est la grandeur tragique de la Convention Montagnarde : peut-être s'est-elle trompée, et tant de massacres pouvaient-ils être évités. Mais un fait demeure : devant l'anarchie au dedans et l'ennemi aux frontières, elle a sauvé la France.

LES MODÉRÉS SORTANT DE PRISON. ø *Après la chute de Robespierre (fin juillet 1794), la loi du 22 prairial fut abolie, et les prisonniers arrêtés en vertu de cette loi furent libérés, par exemple Hoche. Mais, quelques jours auparavant, le poète André Chénier, incarcéré à Saint-Lazare parce qu'il avait violemment attaqué le régime de la Terreur, avait été guillotiné et, deux mois plus tôt, le grand chimiste Lavoisier.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DU CENTRE

DÉSORMAIS, pendant cinq ans, les hommes du Centre vont gouverner. Ils sont, disent-ils, aussi ennemis de la Terreur que de la Monarchie. De là leur politique de bascule, qui ne résiste à la gauche qu'en s'appuyant sur la droite et inversement : gouvernement de journées opposées et de coups d'État contradictoires qui le discréditeront dans l'opinion. Gouvernement de guerres aussi, et de victoires, où les troupes, plus attachées à leurs chefs qu'à la Patrie, perdront leurs vertus civiques, où les généraux aspireront à jouer un rôle politique, jusqu'au jour où le plus populaire d'entre eux, Bonaparte, en un dernier coup d'État, supprimera le régime, confisquera la Révolution.

LA RÉACTION THERMIDORIENNE. ø ø Robespierre mort, l'opinion força la Convention à mettre fin à la Terreur. Successivement on réduisit les pouvoirs du Comité de Salut public, on supprima ceux de la Commune, on ferma le club des Jacobins, on abolit la loi des Suspects et la loi de prairial, on réorganisa le Tribunal révolutionnaire, beaucoup d'incarcérés furent relâchés, les Dantonistes et les Girondins encore vivants reprirent leur siège à l'assemblée, pendant que Carrier, Lebon, Fouquier-Tinville et leurs collaborateurs étaient guillotinés à leur tour. Surtout la persécution contre le christianisme cessa : la Convention décida, en février 1795, de ne plus salarier aucun culte, mais de garantir le libre exercice de tous ; c'était en fait le régime de la séparation de l'Église et de l'État. Et, tandis que la religion révolutionnaire s'affaiblissait de plus en plus, que le catholicisme constitutionnel se fractionnait en partis rivaux, le catholicisme romain reprenait vie, surtout

lorsqu'au mois de mai 1795 les prêtres ne furent plus astreints qu'à un simple serment de civisme, que le pape n'interdisait pas de prononcer : cette résurrection du catholicisme est, avec l'élévation de Bonaparte, le fait capital des dernières années du siècle.

Ce mouvement de réaction ne pouvait qu'effrayer les ouvriers des faubourgs, dont Marat et Robespierre avaient été les idoles. Déjà ils voyaient réapparaître les nobles ; d'abord timidement, puis plus ouvertement, par leurs journaux et leurs tracts, « Muscadins » et « Incroyables » attaquaient la République, et le comte de Provence, après la mort du petit Louis XVII au Temple, prenait le titre de Louis XVIII. De plus, la famine augmentait et, l'édit du maximum abrogé, la spéculation reprenait de plus belle. En avril, puis en mai 1795, par deux fois, les ouvriers se soulevèrent, exigeant « du pain et la Constitution de 93 ». Dans la seconde de ces émeutes (1er prairial an III), ils envahirent la Convention, tuèrent un député dont ils présentèrent la tête, fichée au bout d'une pique, au président, qui, très calme, la salua, tandis que, dans l'assemblée, les derniers Montagnards essayaient d'enlever le pouvoir aux Thermidoriens, formaient un Comité insurrectionnel. Mais déjà les troupes arrivaient, débloquaient la Convention, canonnaient ce faubourg Saint-Antoine qui avait fait toutes les « journées » révolutionnaires. Cette tentative, quoiqu'elle eût échoué, devait avoir de lourdes conséquences : le soldat, pour la première fois, était intervenu dans les crises intérieures, et l'exemple ne sera pas oublié ; — d'autre part, l'assemblée, effrayée par ce retour de la Terreur, accentua la réaction : ce qui restait de Robespierristes fut guillotiné ou déporté (Carnot ne fut sauvé que parce qu'il avait « organisé la victoire »), et les ouvriers parisiens furent désarmés ; — enfin le parti royaliste prit une force nouvelle. De Vérone, Louis XVIII avait lancé une proclamation qui ne parlait que de représailles et du rétablissement de l'Ancien Régime. Déjà les royalistes commençaient cette œuvre de restauration : dans le Midi, ce fut, à Tarascon, à Aix, à Marseille, une « Terreur blanche », la réédition des massacres de septembre. En même temps, les chefs vendéens, qui au printemps avaient signé avec Hoche des armistices très

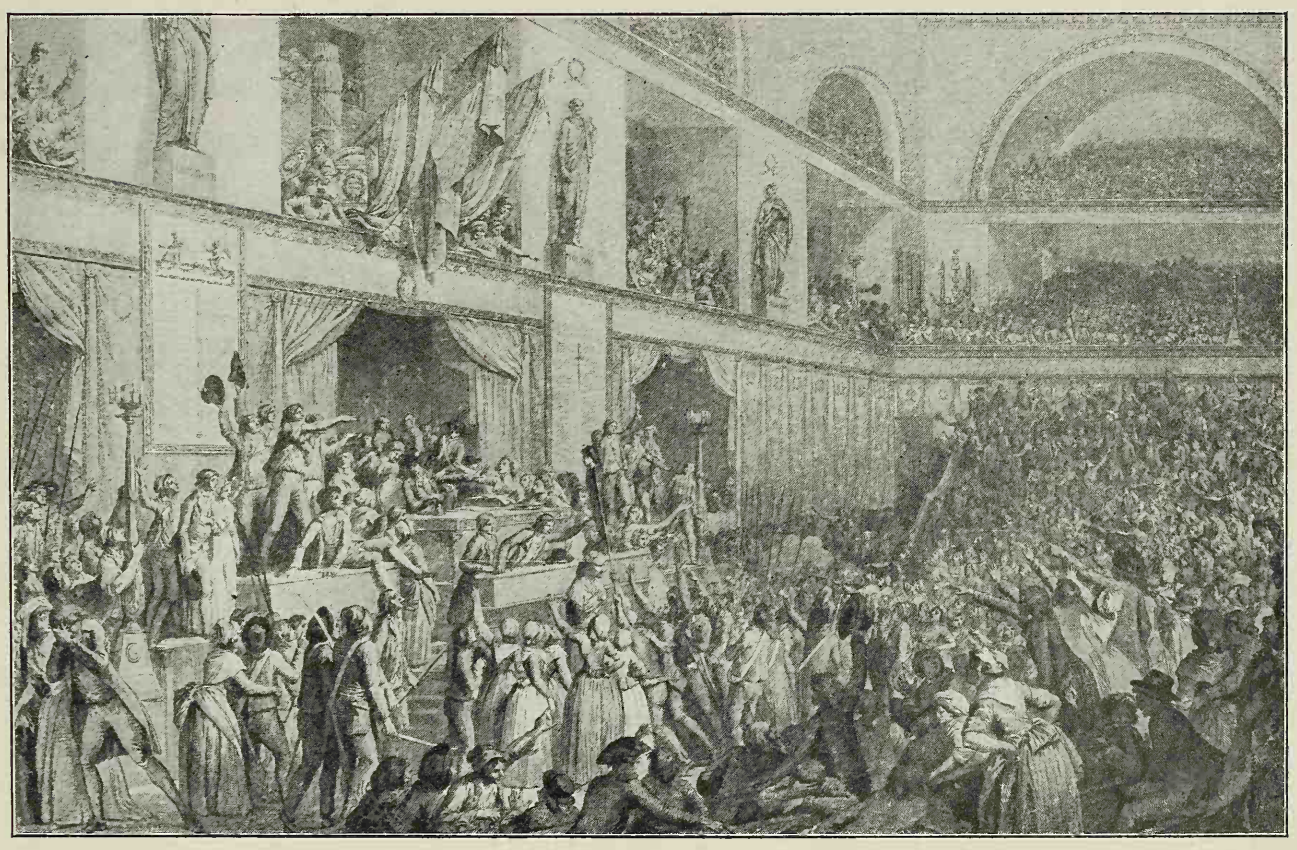

L'INSURRECTION DU 1er PRAIRIAL AN III (mai 1795). *Le peuple (beaucoup de femmes) envahit la salle des Tuileries, où la Convention siégeait depuis qu'elle avait abandonné en mai 1793 la salle du Manège. Un émeutier présente au président Boissy d'Anglas la tête du député Féraud, fichée au bout d'une pique.* (Dessin de Monnet gravé par Helman. Bibl. Nat.) (Cl. Hachette.)

MERVEILLEUSES ET MUSCADIN. ⌀ *C'est à la fin de la Convention qu'apparaissent chez les émigrés rentrés et les mercantis enrichis les modes excentriques des merveilleuses ou incroyables et des muscadins.* (Musée Carnavalet.)

avantageux, reprenaient traîtreusement les armes en juin-juillet 1795, au moment où, sur la côte bretonne, un millier d'émigrés, aidés par la flotte anglaise, essayaient de débarquer à Quiberon : en vain d'ailleurs ; Hoche les rejeta à la mer et dut laisser fusiller les prisonniers.

LA CONSTITUTION DE L'AN III.

⌀ ⌀ Devant les derniers sursauts des Montagnards et les progrès des Royalistes, les Thermidoriens ne pensent qu'à se garer des uns et des autres. C'est pour eux affaire de vie ou de mort : si la Montagne l'emporte, les voici guillotinés comme « traîtres » et « pourris » ; si c'est le roi, comme régicides. De là leur politique de bascule : de la République, au fond, ils n'ont cure ; c'est eux-mêmes qu'ils défendent, leur vie d'abord et puis leur rang dans l'État, qui leur permet de mieux jouir. Car jouir c'est la grande affaire ; la corruption du Directoire apparaît déjà sous cette Convention dégénérée, et Tallien y annonce Barras.

De tels hommes ne sauraient accepter la Constitution démocratique de 93 ; ils en vont faire une autre, dite de l'an III (1795). Ces nouveaux riches ne vont confier le droit de vote, avec suffrage à deux degrés, qu'à des riches, à des propriétaires, car, dira l'un, « un pays gouverné par des propriétaires est dans l'ordre social » ; ils seront moins libéraux que les bourgeois de 1791. Le pouvoir législatif appartiendra à une Chambre des Députés, les Cinq Cents, et à un Sénat de 250 membres, les Anciens, les uns et les autres renouvelables par tiers chaque année. Le pouvoir exécutif sera confié à cinq Directeurs renouvelables par cinquième chaque année et auxquels on ne donnera que fort peu de moyens d'action : ainsi ils ne pourront jouer au Comité de Salut public. D'autre part, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont indépendants l'un de l'autre : en cas de conflit, il n'y a d'autre solution que l'appel à la force.

Cependant les Thermidoriens étaient si déconsidérés dans le pays qu'il était improbable qu'ils fussent réélus. Pourtant il le fallait, s'ils voulaient vivre. De là les deux décrets de fructidor : les deux tiers des nouveaux députés (500 sur 750) devraient être élus parmi les conventionnels sortants, et si le peuple n'en élisait pas un aussi grand nombre, ceux qui seraient reélus se choisiraient eux-mêmes leurs collègues jusqu'à ce que le nombre de 500 fût atteint. Le pays s'indigna de ces décrets

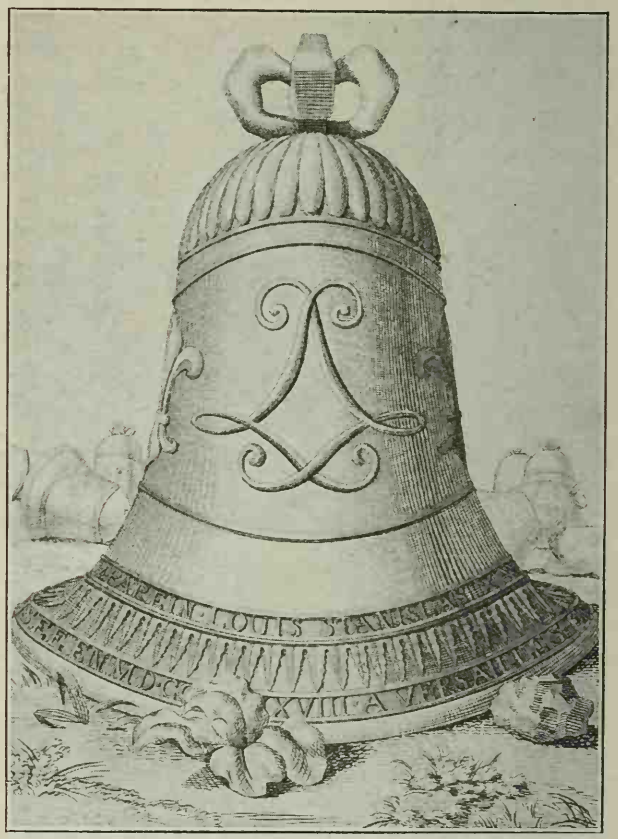

LA RÉSURRECTION DES CLOCHES. ⌀ *Un témoignage de la résurrection du catholicisme à la fin de la Convention et sous le Directoire, et aussi du royalisme. (Les cloches marquées de l'initiale L et de la fleur de lis).* (Musée Carnavalet, Est.)

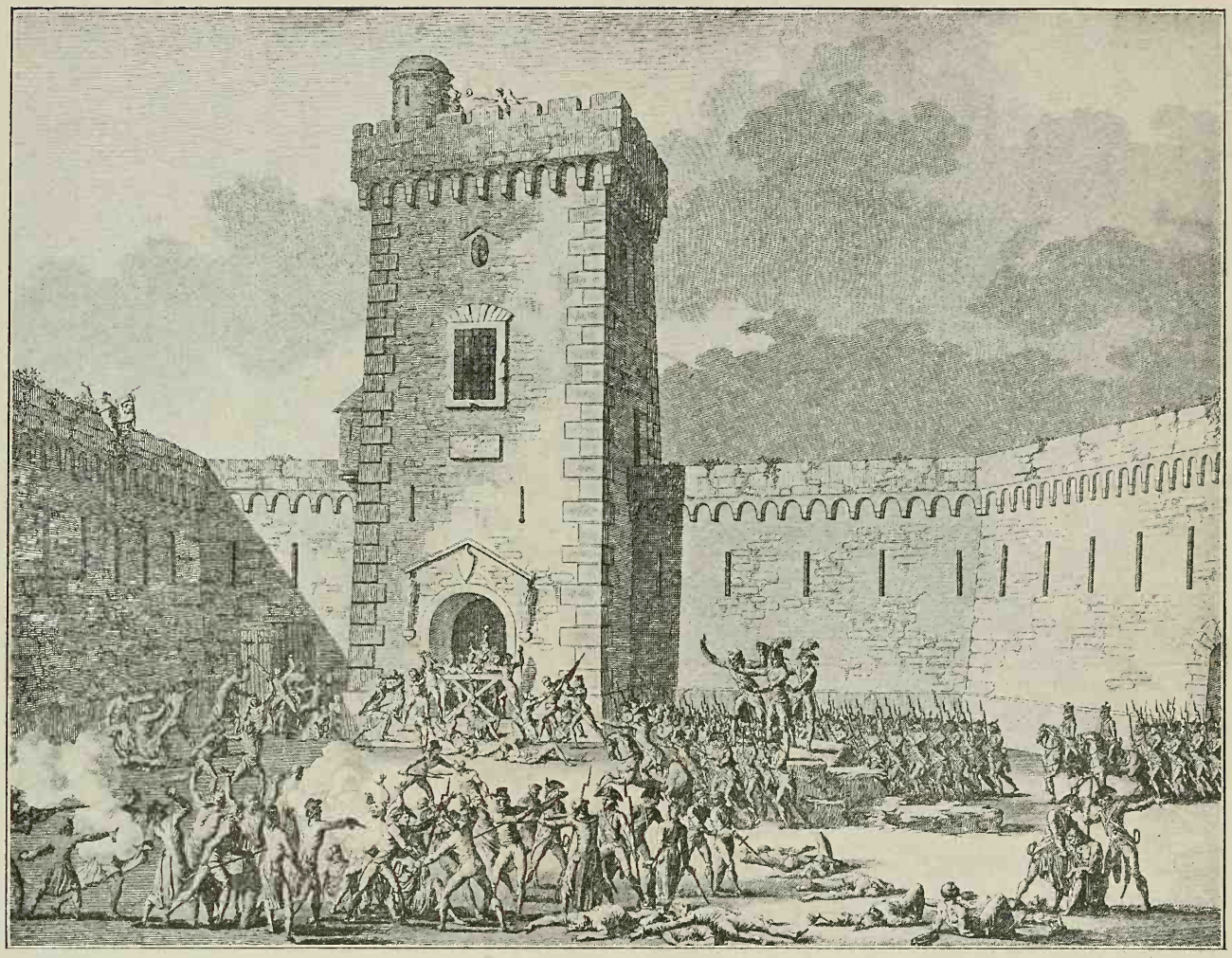

MASSACRES DANS LE FORT SAINT-JEAN A MARSEILLE, 5 JUIN 1795. ø *Un des épisodes de la Terreur Blanche qui, après la chute de Robespierre, ensanglanta certaines villes du Sud-Est, surtout Lyon, Montélimar, Avignon, Tarascon, Marseille, Aix, et Toulon. Les réactionnaires s'appelaient eux-mêmes « Compagnons de Jéhu » à Lyon, ou « Compagnons du Soleil » à Marseille.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

scandaleux, et son plébiscite le montra. Mais la Convention falsifia les chiffres et proclama la Constitution et les Décrets acceptés par le peuple. — Les Thermidoriens n'en étaient pas moins dans une situation critique; ils furent sauvés par une émeute de Royalistes, qui, pour protester contre les Décrets, se soulevèrent à Paris le 13 vendémiaire (5 octobre) et marchèrent sur la Convention. Mais Barras, nommé généralissime, s'adjoignit le général Bonaparte, et quelques coups de canon près de l'église Saint-Roch dispersèrent l'émeute. Les Royalistes furent poursuivis, et avec eux les prêtres catholiques anciens insermentés, contre lesquels on remit en vigueur les loi de 92 et 93. — La République était sauvée, — et les Thermidoriens.

LES TRAITÉS DE BALE. ø ø Au dehors, la France l'était aussi. A la fin de 1794, Pichegru, maître de la Belgique, entrait en Hollande, utilisait l'hiver qui gelait fleuves et canaux et faisait capturer par un régiment de cavalerie la flotte hollandaise retenue dans les glaces ; — l'armée de Sambre-et-Meuse continuait son avance après Fleurus, arrivait au Rhin, occupait Cologne et Coblence, — et au Sud nous envahissions l'Espagne par les deux extrémités des Pyrénées.

La Prusse, la première, se décida à traiter. De nouveau, comme après Valmy, les affaires de Pologne attiraient toute son attention. Un troisième partage s'y préparait, où elle entendait avoir sa part. Dès le mois de décembre 1794, elle entamait les pourparlers, encouragée par les déclarations pacifiques du nouveau Comité de Salut public; le 5 avril 1795, elle signait le traité de Bâle : elle nous reconnaissait la rive gauche du Rhin ; à la paix générale, elle recevrait en Allemagne des compensations. — Un mois plus tard, la Hollande posait aussi

LE 13 VENDÉMIAIRE AN III (5 OCTOBRE 1795). *La Convention sort des Tuileries et remercie les troupes qui viennent, sous la direction de Barras et de Bonaparte, de triompher du soulèvement royaliste. Le tableau, œuvre de Lebarbier, est d'ailleurs inexact et déclamatoire ; on voit au premier plan un député qui, dans sa hâte d'apporter à boire à un soldat, foule aux pieds un cadavre : or, on ne s'est pas battu dans la cour des Tuileries.* (Musée Carnavalet.) (Cl. Hachette.)

BARRAS. *Le symbole même du Directoire, le seul Directeur qui ait siégé de 1795 à 1799, le type des « nantis » et des « pourris ». Le costume chamarré contraste avec celui des Conventionnels.* (Dessin de Ledru. Bibl. Nat.)

les armes, nous abandonnait ses territoires au Sud du Rhin, transformait sa constitution à la française ; — enfin, en juillet, l'Espagne à son tour s'humiliait, nous cédait sa part de Saint-Domingue dans les Antilles. Hollande et Espagne s'engageaient, de plus, à nous donner le concours de leurs flottes dans notre lutte contre l'Angleterre.

LA FIN DE LA CONVENTION. Une constitution établie à l'intérieur, la coalition disloquée au dehors, l'œuvre de la Convention était accomplie, œuvre immense, multiple et vraiment prodigieuse. Car les luttes de partis au dedans et l'ennemi vaincu au dehors, ce n'est pas là toute la Convention. Dans les heures les plus angoissantes où elle essayait de sauver la Patrie, l'Assemblée trouvait le temps et le sang-froid nécessaires (du moins la Convention d'avant thermidor, car c'est à elle que revient tout l'honneur) de discuter tous les grands problèmes financiers, économiques, judiciaires ou scolaires. Dans le terrible été de 1793, on l'avait vue établir le Grand Livre de la dette publique, décréter les lois sur le maximum, abolir ce qui pouvait rester de droits féodaux,

LA PROMENADE DE LA GALERIE DU PALAIS ROYAL. ⌀ *Sous le Directoire, le Palais Royal redevint ce qu'il était à la veille de la Révolution : le rendez-vous de toute la haute élégance de Paris : muscadins et merveilleuses y montrent à l'envi leurs toilettes.* (Tableau de Debucour. Bibl. Nat., Est.)

appliquer le système métrique décimal, réformer le calendrier, poursuivre la rédaction du Code, garantir la propriété littéraire, organiser l'enseignement. La grande œuvre qui lui tenait surtout au cœur, c'était en effet la création de l'enseignement national. Car il ne faut pas accuser la Convention de « vandalisme révolutionnaire », parce que, çà et là, quelques énergumènes parlaient de brûler les bibliothèques ou d'abattre les cathédrales. C'est la Convention qui, sous la pression de Robespierre et surtout de Danton, décréta l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque (mais les Thermidoriens supprimèrent l'obligation, puis la gratuité). — L'enseignement secondaire, réorganisé en 1795 par Lakanal, fut donné dans des « écoles centrales » ; mais elles ne purent lutter contre la concurrence des écoles libres, qui partout se rouvraient. — Enfin, pour l'enseignement supérieur, il y eut des créations et des réorganisations au jour le jour, sans plan préconçu. La Convention, outre l'École de Mars qui dura peu, créa l'École Polytechnique, l'École des Ponts et Chaussées, le Conservatoire des Arts et Métiers, l'École Normale Supérieure, le Bureau des Longitudes ; elle réorganisa les Écoles de Droit, l'École des Mines, le Muséum et l'Observatoire ; elle créa enfin partout des bibliothèques et des dépôts d'archives. L'enseignement scientifique fut alors donné par quelques-uns des plus grands savants que la France ait comptés : Lamarck, Jussieu, Lacépède, Geoffroy Saint-Hilaire, — Laplace, Lagrange, Monge, Berthollet. Enfin, pour couronner tout l'édifice, la Convention, dans son avant-dernière séance, créa l'Institut National pour remplacer les Académies, supprimées en 1793.

Le surlendemain, 26 octobre 1795, la Convention se séparait. Ceux qui, depuis trois ans, y avaient lutté au milieu de tant d'épisodes tragiques se sentaient las ; et le pays, lui aussi, était las de la Convention : il méprisait les Thermidoriens, il voulait un gouvernement stable et honnête : il eut le Directoire !

LE DIRECTOIRE ET SA POLITIQUE. ⌀ ⌀ Les cinq Directeurs étaient Larevellière, Rewbell, Carnot, Letourneur et Barras, les quatre premiers dévoués à leur tâche, mais gouvernants médiocres, le cinquième cynique et débauché, toujours court d'argent et toujours à

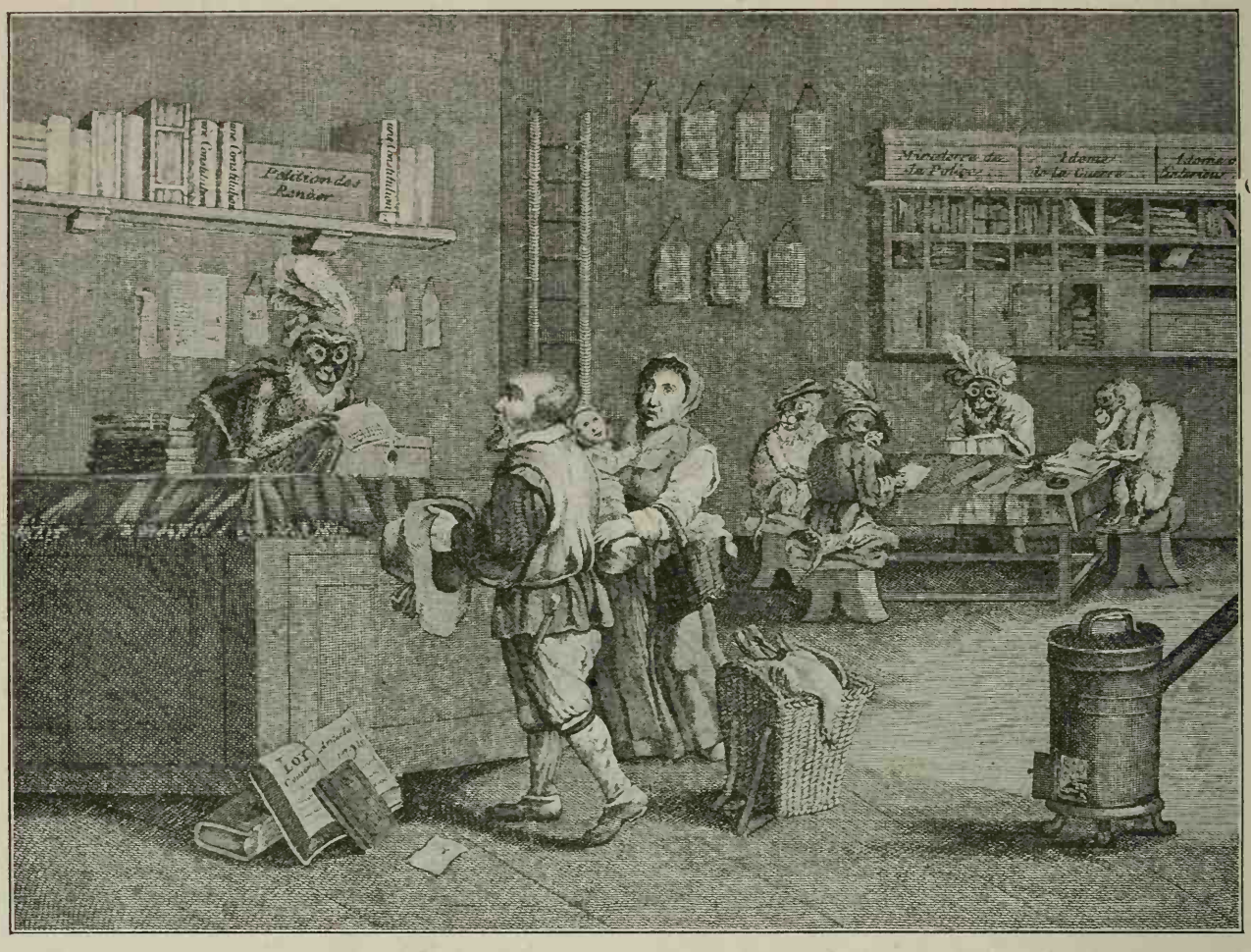

LES CINQ... SINGES. ∅ *Satire du gouvernement directorial. Des gens du peuple viennent faire une demande à l'un des Directeurs, pendant que les quatre autres, au fond, paraissent fort affairés. La salle, très simple, avec seulement quelques casiers (remarquer en haut à gauche la* Pétition des rentiers), *un bureau, une table et un poêle, rappelle la pitoyable installation du Directoire au Luxembourg lors de sa première séance, le 2 novembre 1795.* (Bibl. Nat., Est.) (Cl. Hachette.)

vendre, « pourriture des pourritures ». Ils affirmèrent leur volonté de gouverner à égale distance des « anarchistes » et des royalistes : donc, comme après Thermidor, une politique de bascule.

Les premiers ennemis auxquels ils se heurtèrent furent les Jacobins. Ils avaient rouvert leur club sous le nom de « Club du Panthéon ». Ils réclamaient non seulement la Constitution de 93, mais encore le partage des terres. Leur chef, Gracchus Babeuf, affirmait pour la première fois les doctrines collectivistes. Ils furent arrêtés et Babeuf exécuté.

L'échec du complot jacobin rendit l'espoir aux royalistes. Le 13 Vendémiaire ne les avait pas abattus. Il est vrai qu'en Vendée ils posaient définitivement les armes, après l'exécution de leurs deux chefs Stofflet et Charette. Mais les autres, comptant sur l'appui du clergé, faisaient une active propagande dans toute la France. Au printemps de 1797, ils crurent réussir : le pays, effrayé par le spectre de la « loi agraire », venait d'envoyer aux deux conseils une majorité de modérés à tendance royaliste ; et le général Pichegru, secrètement vendu à Louis XVIII, avait été élu président des Cinq-Cents. Les conseils rapportèrent les lois contre les émigrés et les prêtres réfractaires et, pour remplacer Letourneur, nommèrent Barthélémy, plus qu'à moitié royaliste. Ils décidèrent enfin de mettre en accusation les trois Directeurs, Barras, Rewbel et Larevellière. — Ceux-ci les prévinrent. Bonaparte, qui depuis longtemps leur conseillait le coup d'État, venait de leur envoyer la division d'Augereau : le 3 septembre 1797 (18 fructidor an V), ils firent arrêter leurs deux collègues, annuler les élections de 49 départements, déporter de nombreux députés, suspendre la liberté de la presse, remettre en vigueur les lois précédemment rapportées, recommencer la persécution religieuse : des prêtres furent déportés en Guyane ou internés dans les îles de Ré et d'Oléron ;

CONJURATION DE BABEUF. ⌀ *A droite, la France admire la Constitution de 1795 (an III) : on voit les noms des départements et des différents rouages administratifs (les deux Conseils, le Directoire, les corps électoraux, les départements, les cantons, les corps judiciaires). Mais le Génie du Désordre et de la Guerre sociale s'apprête à poignarder la France lorsqu'il est lui-même percé d'un coup de lance : allusion à la conspiration de Babeuf déjouée par le Directoire.* (Musée Carnavalet, Est.)

ELECTRICITÉ RÉPUBLICAINE DONNANT AUX DESPOTES UNE COMMOTION QUI RENVERSE LEURS TRONES. ⌀ *Un sans-culotte met en marche une machine électrique (Déclaration des Droits avec, à côté, le bonnet phrygien) et dans le fil (liberté, égalité, fraternité) passe un courant qui renverse les trônes de l'Empereur, du pape, du roi de Prusse, de l'impératrice Catherine II, des rois d'Espagne et de Sardaigne.* (Musée Carnavalet, Est.) (Cl. Hachette.)

BONAPARTE EN 1797. *Le peintre David comptait représenter Bonaparte, suivi de son État-Major, le traité de Campo-Formio en main. Bonaparte posa une fois et ne revint plus.* (Collection du duc de Bassano.)

en même temps, le gouvernement soutenait officiellement, pour faire concurrence au catholicisme, un nouvel essai de religion naturelle, la théophilanthropie. — Il est vrai que la politique de bascule exigeait pour l'année suivante un nouveau coup de force : les élections de 1798 furent montagnardes; le Directoire invalida une soixantaine de députés. Le 22 floréal fut un 18 fructidor à rebours.

L'opinion se lassait de ces coups d'État périodiques et contradictoires; elle se lassait surtout du gouvernement, cynique de corruption : tandis que les assignats perdent 98 p. 100 de leur valeur et que, malgré l'impôt nouveau des portes et fenêtres, l'État proclame la « Banqueroute des Deux Tiers », les spéculateurs sont rois : c'est le beau temps des « Incroyables » et des « Merveilleuses »; la citoyenne Tallien (Theresia Cabarrus, ex-marquise de Fontenay, future princesse de Chimay) brille au premier rang, et, à côté d'elle, Mme Récamier, et Joséphine de Beauharnais, la jeune Mme Bonaparte. Paris, qui a faim, s'indigne de leurs toilettes scandaleuses, cite les noms des fournisseurs aux armées indignement enrichis : qu'importe ? La fièvre des plaisirs est plus ardente encore qu'après Thermidor : les bals, les jeux, les théâtres, les restaurateurs attirent tout ce qu'il y a de distingué. « Chacun ne pense plus qu'à jouir », écrit un contemporain. — Mais là-bas, en Italie, puis en Égypte, grandissait celui qui allait faire place nette de toute cette corruption.

ADORATION DES PATRIOTES A L'ASPECT D'UN GROS SOU. *Caricature royaliste qui rappelle que, sous le Directoire, les assignats avaient perdu toute valeur et que le Gouvernement était réduit à la banqueroute.* (Musée Carnavalet, Est.)

LA CAMPAGNE D'ITALIE.

Au début de 1796, Carnot avait préparé un grand plan d'attaque contre l'Autriche : Jourdan, Moreau et Bonaparte se donnaient rendez-vous à Vienne : le premier passerait par la vallée du Main, le second par celle du Danube, le troisième par la plaine du Pô et les Alpes autrichiennes. Jourdan part, échoue, est rejeté sur le Rhin, où périt Marceau, et sa retraite entraîne celle de Moreau. Mais Bonaparte va décider de la guerre par l'immortelle campagne d'Italie. A la fin de mars 1796, il prend contact pour la première fois avec son armée et, dès l'abord, exerce sur elle cet ascendant qui sera un des secrets de sa fortune. Pénétrant par le Sud dans la vallée du Pô, se glissant entre les Sardes et leurs alliés les Autrichiens, battant les uns puis les autres à Montenotte, Dego, Millesimo et Mondovi, il impose aux premiers l'armistice de Cherasco, qui nous reconnaît la Savoie et Nice. La campagne a duré dix-sept jours. — Les Sardes hors de combat, Bonaparte revient aux Autrichiens, menace de les déborder vers l'Est, en sorte qu'ils lui abandonnent tout le Milanais sans combat ; ils veulent lui résister au passage de l'Adda, il les culbute au pont de Lodi (10 mai) ; à la fin de juillet, il est devant Mantoue, où l'ennemi s'est réfugié. Il en fait le siège, ne pouvant laisser derrière lui cette forte place et l'armée

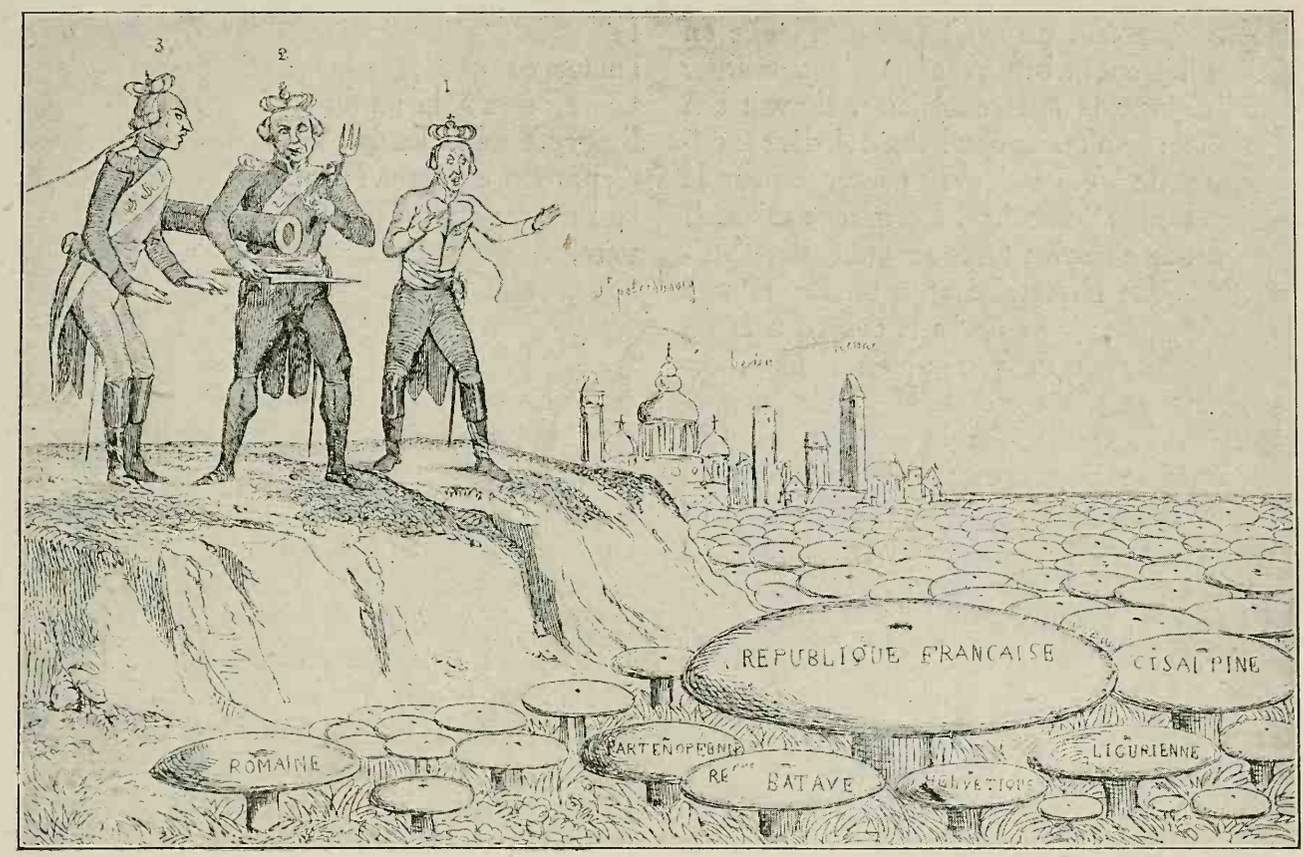

CHAMPIGNONS RÉPUBLICAINS (janvier 1799). *Le roi de Prusse, l'empereur d'Allemagne et le tsar de Russie s'effraient de voir les républiques sœurs (romaine, parthénopéenne, batave, helvétique, ligurienne, cisalpine) pousser comme des champignons autour de la République française.* (Bibl. Nat., Est.) (Cl. Hachette.)

qui s'y terre. Six mois durant il s'obstine. En vain, par quatre fois, des armées autrichiennes de secours dévalent des Alpes, essaient de débloquer la ville. Il les repousse toutes en de folles victoires, où souvent il paie de sa personne : Castiglione, Arcole, Rivoli. Le 2 février 1797, Mantoue capitule. Déjà les ducs de Parme et de Modène ont quémandé la paix ; le pape à son tour l'implore, donne des provinces, des millions, des œuvres d'art. Avec les pays conquis, Bonaparte fonde la République Cisalpine. — Puis, Mantoue prise, il continue sa course, force les cols des Alpes ; son avant-garde n'est plus qu'à 25 lieues de Vienne, quand il consent à signer, le 18 avril, les préliminaires de Leoben. Sans s'arrêter aux ordres qu'il reçoit du Directoire, il négocie à son gré, signe enfin la paix, le 17 octobre 1797, à Campo Formio. L'Autriche nous cède la Belgique et le Milanais, mais reçoit en compensation Venise, ses États de terre ferme et la Dalmatie ; la France aura les îles Ioniennes. La République de Saint-Marc disparaît ainsi, après douze siècles de grandeur. — La paix de Campo Formio, après les traités de Bâle, assurait à la France ses limites naturelles ; la République avait achevé l'œuvre de la monarchie : après Richelieu, Danton, puis Bonaparte.

LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE.

Et pourtant ce n'était pas la frontière du Rhin qui hantait Bonaparte à Campo Formio : c'était l'Orient. On le vit bien quand, revenu en France et nommé commandant en chef de l'armée d'Angleterre (le Directoire voulait recommencer la tentative

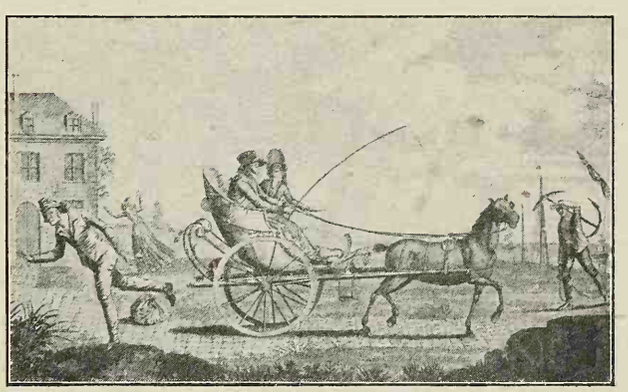

CE QUE J'ÉTAIS, CE QUE JE SUIS, CE QUE JE DEVRAIS ÊTRE. *Caricature des parvenus du Directoire : jadis il était escroc, aujourd'hui enrichi, il passe en cabriolet, au lieu qu'il devrait être au bagne.* (Bibl. Nat., Est.) (Cl. Hachette.)

de débarquement où avait échoué Hoche en 1796), il proposa brusquement de détourner vers l'Égypte la guerre anglaise. Il avait son plan à lui : ce n'était point hasard si, dans le dépècement de Venise, il avait conservé pour la France les îles Ioniennes. Le mirage oriental, qui peut-être inspira toute sa politique, l'attirait déjà. Le Directoire accepta. Le 19 mai 1798, quelques jours après le coup d'État de Floréal, l'armée d'Égypte quittait Toulon, prenait Malte au passage et, le 1er juillet, débarquait à Alexandrie. Après une marche très dure dans le désert et une victoire sur les Mameluks au pied des Pyramides, on arriva au Caire. Déjà les difficultés commençaient ; l'amiral anglais Nelson détruisait la flotte française en rade d'Aboukir, faisait Bonaparte prisonnier dans sa conquête ; une armée turque descendait la côte de Syrie pour reprendre l'Égypte : Bonaparte courut à elle (février 1799), la détruisit au mont Thabor près de Nazareth, mais ne put prendre Saint-Jean-d'Acre. Revenu en Égypte, il ressuscita du moins, avec l'aide des savants qui l'avaient accompagné, l'Égypte des Pharaons et jeta les bases de l'influence que la France devait exercer au Caire jusqu'à la fin du XIXe siècle. — Mais l'Égypte ne le garda pas longtemps ; il venait d'apprendre la situation presque désespérée de la France ; et, devançant les ordres du Directoire, il s'embarqua pour Fréjus, laissant le commandement à Kléber.

SOUVOROF, *Déjà célèbre par ses campagnes en Pologne et en Turquie, il fut vainqueur en Italie, mais battu en Suisse par Masséna.* (Portrait de Kreutzinger, gravé par J. Weill. Bibl. Nat.) (Cl. Hachette.)

LA FIN DU DIRECTOIRE.

La guerre avait en effet recommencé par la faute du Directoire. En pleine paix, provoquant lui-même des troubles pour se donner un prétexte d'intervenir, en réalité par cupidité, il avait en 1798 créé en Suisse une République Helvétique, dans les Etats Pontificaux une République Romaine, et les écrasait toutes deux de contributions ; il avait annexé Mulhouse, Montbéliard et Genève ; et au congrès de Rastadt qui discutait de la paix générale, il étalait toutes ses convoitises. Notre défaite navale, à Aboukir, poussa la Turquie et la Russie à s'allier à l'Angleterre pendant que l'Autriche envahissait les Grisons et que le roi de Naples prenait Rome. Le Directoire l'emporte au début, annexe le Piémont ; crée à Naples la République Parthénopéenne ; mais, en mars 1799, nos armées, très inférieures en nombre malgré la loi de conscription due à Jourdan, reculent partout. Une armée anglo-russe envahit la République Batave, les Autrichiens nous repoussent sur le Rhin, les Austro-Russes avec Souvorof nous chassent d'Italie, où après la défaite de Novi nous ne gardons que Gênes : en Suisse seulement, Masséna tient ; bien plus, par une série d'admirables manœuvres, il remporte deux victoires décisives sur les Austro-Russes près de Zurich (septembre), et un mois plus tard l'ennemi capitule en Hollande. Zurich est un nouveau Valmy. Quand Bonaparte, revenu d'Égypte, arrive à Paris, le 16 octobre, la France est sauvée au dehors.

Il reste à la sauver au dedans du gouvernement qui la ruine depuis quatre ans et dont l'opinion est de plus en plus lasse : au début de juin 1799, au moment des grands désastres, le Conseil des Cinq-Cents avait annoncé une enquête sur les actes du Directoire. Immédiatement trois Directeurs jugèrent prudents de se faire remplacer. C'est ce que l'on appelle improprement le coup d'État de prairial an VII. Désormais, parmi les cinq Directeurs, à côté

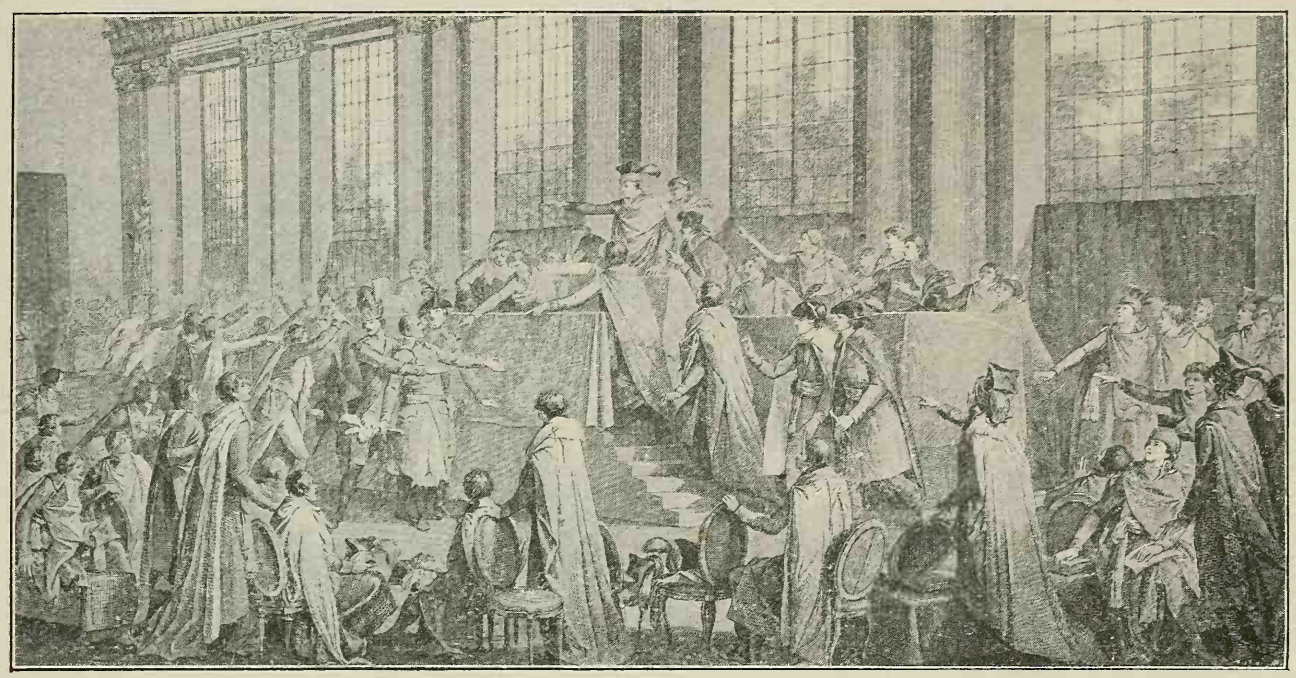

JOURNÉE DU 19 BRUMAIRE. *Le dessin de Monet représente la salle de l'Orangerie à Saint-Cloud, où siégeait, le 19 brumaire, le Conseil des Cinq-Cents. A droite, debout à son bureau présidentiel, Lucien Bonaparte ; au pied du bureau, Bonaparte, violemment accusé d'illégalité par les députés, dont l'un le menace d'un poignard, est protégé par quelques grenadiers. C'est le moment critique de cette journée fameuse.* (Bibl. Nat., Est.)

de Barras qui louvoyait, il y avait deux bons républicains, Moulin et Gohier, et deux royalistes inavoués, Sieyès et Roger Ducos : ceux-ci voulaient l'abolition de la Constitution de l'an III et un gouvernement fort ; ils pensaient au duc de Brunswick ou au duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe. — Mais, dans le pays, Montagnards et Royalistes essayaient à nouveau de l'emporter : tandis que les premiers réorganisaient à Paris un club des Jacobins et reprenaient les théories de Babeuf, les seconds créaient en juillet une très grave insurrection, mi-catholique, mi-royaliste, dans la région de la Garonne. Le Directoire, affolé devant le danger intérieur et extérieur, en revint aux mesures terroristes de 93 : levée en masse, emprunt forcé sur les riches, loi des otages.

L'anarchie était à son comble. La France était désolée comme après la Fronde : l'agriculture périclitait, les routes, coupées de fondrières, devenaient impraticables, les ponts étaient rompus, les ports s'ensablaient, la digue d'Ostende s'effondrait ; l'industrie et le commerce étaient ruinés ; des bandes de brigands tenaient la campagne, pillant les diligences, attaquant les maisons isolées, et, dans l'Ouest surtout, torturant leurs prisonniers ; les impôts ne rentraient pas ; l'État faisait banqueroute, les coupons de rente n'étaient plus payés, les soldats ne recevaient plus leur solde, et dans les hôpitaux les malades mouraient de faim. Enfin, dans toute la population, c'était, après dix années de tension nerveuse, un sentiment de lassitude et de dégoût, le désir unique d'un gouvernement qui fît régner l'ordre et la paix, qui donnât la sécurité et le repos. Comme après la Fronde, la France ne demandait qu'un maître, et, comme elle avait eu jadis Louis XIV, elle allait avoir Bonaparte.

LE COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE. Aussitôt arrivé à Paris après un voyage triomphal, Bonaparte s'entend avec Sieyès et Roger Ducos. Il faut obtenir la démission volontaire ou forcée des trois autres Directeurs, puis, le pouvoir exécutif ainsi devenu vacant, les deux Conseils (réunis à Saint-Cloud plutôt qu'à Paris, où un mouvement populaire pourrait tout faire échouer) désigneront trois Consuls provisoires qui auraient mission de préparer une nouvelle constitution. Barras, Talleyrand, ministre des Affaires étrangères ; Fouché, ministre de la Police, la majorité des Anciens et le président des Cinq-Cents Lucien Bonaparte, frère de Napoléon, sont gagnés au Coup d'État.

Au début tout va bien : le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), les Anciens annoncent la découverte d'un grave complot

contre la République, donnent le commandement des troupes de Paris à Bonaparte, décident le transfert des deux Conseils à Saint-Cloud et leur réunion le lendemain. Mais, le 19, tout manque d'échouer : les minorités républicaines des Anciens et des Cinq-Cents se sont concertées, exigent des preuves ; quand Bonaparte, accompagné de quelques grenadiers entre aux Cinq-Cents, on l'accueille aux cris de « Hors la loi ! » « A bas le dictateur ! » et, dans le désordre, il est même frappé. Très pâle, ses soldats l'entraînent au dehors. La situation est critique. Mais son frère gagne du temps, sort de la salle, harangue les grenadiers, leur fait croire que les députés, « représentants à stylets à la solde de l'Angleterre », ont voulu poignarder leur général. Qu'ils rentrent dans la salle et qu'ils les chassent ! Ils obéissent ; les députés s'enfuient à la débandade.

Le soir, quelques membres des Cinq-Cents et la majorité des Anciens votaient la suppression du Directoire : trois Consuls provisoires,

MARCHANDS D'HABITS, «HABITS, GALONS». *Au lendemain du 19 brumaire, le marchand d'habits propose d'acheter les vêtements chamarrés et les chapeaux à plumes des Directeurs, des Anciens et des Cinq-Cents.* (Bibl. Nat., Est.)

Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte, aidés de cinquante députés, prépareraient une constitution nouvelle.

ME VOILA SOULAGÉ, LES *750* M'ÉCRASOIENT. *Caricature sur la chute du Directoire. Le peuple est représenté sous les traits d'un portefaix enfin délivré des 750 (les 250 Anciens et les Cinq-Cents).* (Bibl. Nat., Est.)

LA FIN DE LA RÉVOLUTION. Toute la France accepta avec enthousiasme le coup d'État. La Révolution était terminée. Les résultats essentiels étaient atteints : les libertés nécessaires proclamées, — l'égalité de tous devant la loi et devant l'impôt ; — les terres paysannes affranchies, l'industrie et le commerce libérés ; — le nombre des propriétaires très augmenté par la vente des biens nationaux ; — le gouvernement absolu remplacé par un gouvernement constitutionnel, — et la bourgeoisie au pouvoir.

Toutes ces conquêtes politiques et sociales allaient définitivement s'inscrire dans les lois avec le Consulat, et l'Empire les allait apporter, par delà la France, à l'Europe entière.

A. ALBA.

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX OUVRAGES D'ENSEMBLE RÉCENTS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

JAURÈS (et collaborateurs). *Histoire socialiste* (les 5 premiers volumes), 1903 (les quatre premiers sont de Jaurès) ; en cours de réédition.

MADELIN. *La Révolution*, 1 vol., 1911.

LAVISSE. *Histoire de France contemporaine* (t. I, par SAGNAC ; t. II, par PARISET, 1921).

Outre l'*Histoire du droit français de 1789 à 1815* de ESMEIN (1907), citons encore un choix de textes législatifs, L. CAHEN et R. GUYOT dans *L'Œuvre législative de la Révolution*, 1913, et l'album illustré de DAYOT, *la Révolution*, 1896.

I. — SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 1789.

LAVISSE. *Histoire de France*, t. IX[1], 1911.

E. CHAMPION, *La France d'après les cahiers de 1789*, 1911.

II. — SUR L'HISTOIRE POLITIQUE.

TAINE. *Les origines de la France contemporaine* (les tomes II, III et IV), 1874-1885.

AULARD. *Histoire politique de la Révolution française*, 1901.

III. — SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (bien étudiée dans Jaurès).

STOURM. *Les finances de l'Ancien Régime de la Révolution*, 2 vol., 1885.

MARION. *La vente des biens nationaux*, 1909.

AULARD. *La Révolution et la féodalité*, 1914.

A. LICHTENBERGER. *Le Socialisme et la Révolution*, 1898.

FAGUET (et collaborateurs). *L'Œuvre sociale de la Révolution*, 1901.

IV. — SUR L'HISTOIRE RELIGIEUSE

E. CHAMPION. *La séparation de l'Église et de l'État en 1794. Introduction à l'histoire religieuse de la Révolution*, 1903.

A. DEBIDOUR. *Histoire des rapports de l'Église et de l'État de 1789 à 1870*, 1898.

DE LA GORCE. *Histoire religieuse de la Révolution*, 5 vol. 1909-1923.

MATHIEZ. *Rome et la Constituante*, 1910 ; *Les origines des cultes révolutionnaires*, 1904 ; *La Théophilanthropie et le Culte décadaire*, 1904.

V. — SUR LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES.

A. SOREL. *L'Europe et la Révolution française* (les 4 premiers volumes ; le 5[e] est devenu presque inutilisable depuis l'apparition de l'ouvrage de R. GUYOT : *Le Directoire et la Paix de l'Europe*, 1911).

P. CARON. *Les guerres de la Révolution. La Défense nationale* (choix de documents annotés, reliés par un récit continu), 1912.

DUMOLIN. *Précis d'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire*, 1901, sqq.

VI. — SUR L'ŒUVRE SCOLAIRE, LA LITTÉRATURE ET L'ART.

F. BUISSON. *Dictionnaire de pédagogie* (articles « Constituante, Convention, France », etc.).

WELSCHINGER. *Le théâtre de la Révolution*, 1897.

CHABRIER. *Les orateurs politiques de la France, des origines à 1830* (choix de discours), 1905.

PICAVET. *Les Idéologues*, 1891.

BENOIT. *L'art français sous la Révolution et l'Empire*, 1897.

TIERSOT. *Les fêtes et les chants de la Révolution*, 1908.

VII. — QUELQUES MONOGRAPHIES.

BARTHOU. *Mirabeau*, 1913.

CHARAVAY. *Le général La Fayette.*, 1896.

J. CLARETIE. *Camille Desmoulins*, 1908.

MADELIN. *Danton*, 1914.

B. DE LACOMBE. *Talleyrand*, 1903.

HAMEL. *Robespierre*, 3 vol., 1865 (cf. MATHIEZ, *Études robespierristes*, 2 vol. 1917-1919).

CHUQUET. *Dumouriez*, 1914.

L. CAHEN. *Condorcet et la Révolution française*, 1904.

LENOTRE. *Le Tribunal révolutionnaire.*

TURQUAN. *La citoyenne Tallien*, 1898.

A. SOREL. *Bonaparte et Hoche en 1797.*

A. VANDAL. *L'avènement de Bonaparte*, 1902.

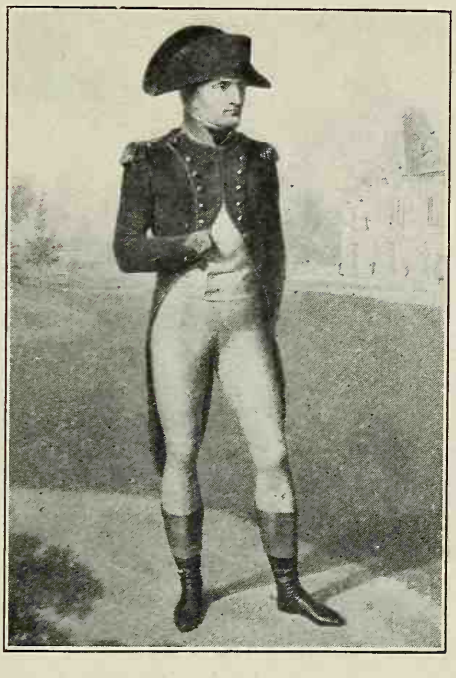

BONAPARTE PREMIER CONSUL (par Isabey). ▱ *C'est déjà la silhouette classique de Napoléon. Au fond, le château de la Malmaison, acheté pour Joséphine.* (Château de la Malmaison.) (Cl. Neurdein.)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LES VŒUX DE LA NATION. — L'ESPÉRANCE DE LA NATION. — DÉSILLUSIONS..... 5

PREMIÈRE PARTIE : *LA PÉRIODE MONARCHIQUE.*

CHAPITRE I. — LA CHUTE DE L'ABSOLUTISME.

L'Assemblée nationale. — Le premier essai de réaction du roi. — Le deuxième essai de réaction du roi. — Les conséquences du 14 Juillet. — Le troisième essai de réaction du roi..... 11

CHAPITRE II. — LA RECONSTRUCTION DE LA FRANCE.

Les principes : la « Déclaration des droits ». — L'œuvre sociale. — L'œuvre politique..... 20

CHAPITRE III. — L'ESSAI D'APPLICATION ET L'ÉCHEC DU RÉGIME NOUVEAU.

Les forces contre-révolutionnaires. — Les forces révolutionnaires. — Le conflit religieux. — Varennes et ses conséquences. — Les débuts de la Législative. — La déclaration de guerre. — Les premiers échecs et le 20 juin. — Le 10 août. — Les massacres de septembre. — Valmy..... 25

DEUXIÈME PARTIE : *LA PÉRIODE RÉPUBLICAINE.*

CHAPITRE I. — LA CONVENTION GIRONDINE.

La guerre. — La mort du roi. — Février et mars 1793. — La fin de la Gironde..... 37

CHAPITRE II. — LA CONVENTION MONTAGNARDE.

La situation. — Les premières mesures révolutionnaires. — Le gouvernement révolutionnaire. — Robespierre. — Le 9 thermidor..... 43

CHAPITRE III. — LE GOUVERNEMENT DU CENTRE.

La réaction thermidorienne. — La Constitution de l'an III. — Les traités de Bâle. — La fin de la Convention. — Le Directoire et sa politique. — La campagne d'Italie. — La campagne d'Égypte. — La fin du Directoire. — Le coup d'État de Brumaire. — La fin de la Révolution..... 50

LE PEUPLE FRANÇAIS, *sous les traits d'Hercule, culbute d'une chiquenaude les despotes et leurs armées.* (Carnavalet, Est.)

IMPRIMERIE CRÉTÉ
CORBEIL (S.-et-O.)

ENCYCLOPÉDIE PAR L'IMAGE

PREMIERS VOLUMES A PARAITRE :

Les volumes parus sont marqués d'un astérisque

ARTS

*Paris.	Les Styles.	Watteau.
Histoire de l'Art.	Les Châteaux de France.	L'Imprimerie.
Histoire du Costume.	Rubens.	Versailles.
Rembrandt.	Michel-Ange.	L'Architecture.
Les Cathédrales.	Egypte.	Etc., etc.

GÉOGRAPHIE

*Les Races Humaines.	La Côte d'Azur.	La Terre.
Les Colonies françaises.	La Bretagne.	Les Montagnes.
L'Italie.	Géographie de la France.	Etc., etc.

HISTOIRE

*Napoléon.	Jeanne d'Arc.	Grèce.
*La Révolution française.	Les Grands Hommes.	Rome.
La Mythologie.	Histoire de France.	Etc., etc.

LITTÉRATURE

Molière.	Racine.	Victor Hugo.
Corneille.	Voltaire.	Etc., etc.

SCIENCES

*L'Aviation.	Les Chemins de fer.	Le Corps humain.
*La T. S. F.	Les Mines.	Les Poissons.
*Le Ciel.	Les Microbes.	Le Feu.
L'Électricité.	Les Abeilles.	L'Eau.
Les Animaux.	Les Navires.	La Mécanique.
Le Cinéma.	Les Couleurs.	La Lumière.
Les Insectes.	Les Moteurs.	Le Magnétisme.
Les Plantes.	L'Automobile.	Etc., etc.

SPORTS

Sports Athlétiques.	La Pêche.	La Boxe.
La Chasse.	L'Automobilisme.	Etc., etc.

Chaque volume **2 fr. 50**

Il paraît un volume par mois.

Premier volume à paraître :

LA MYTHOLOGIE

Chaque volume **2 fr. 50**

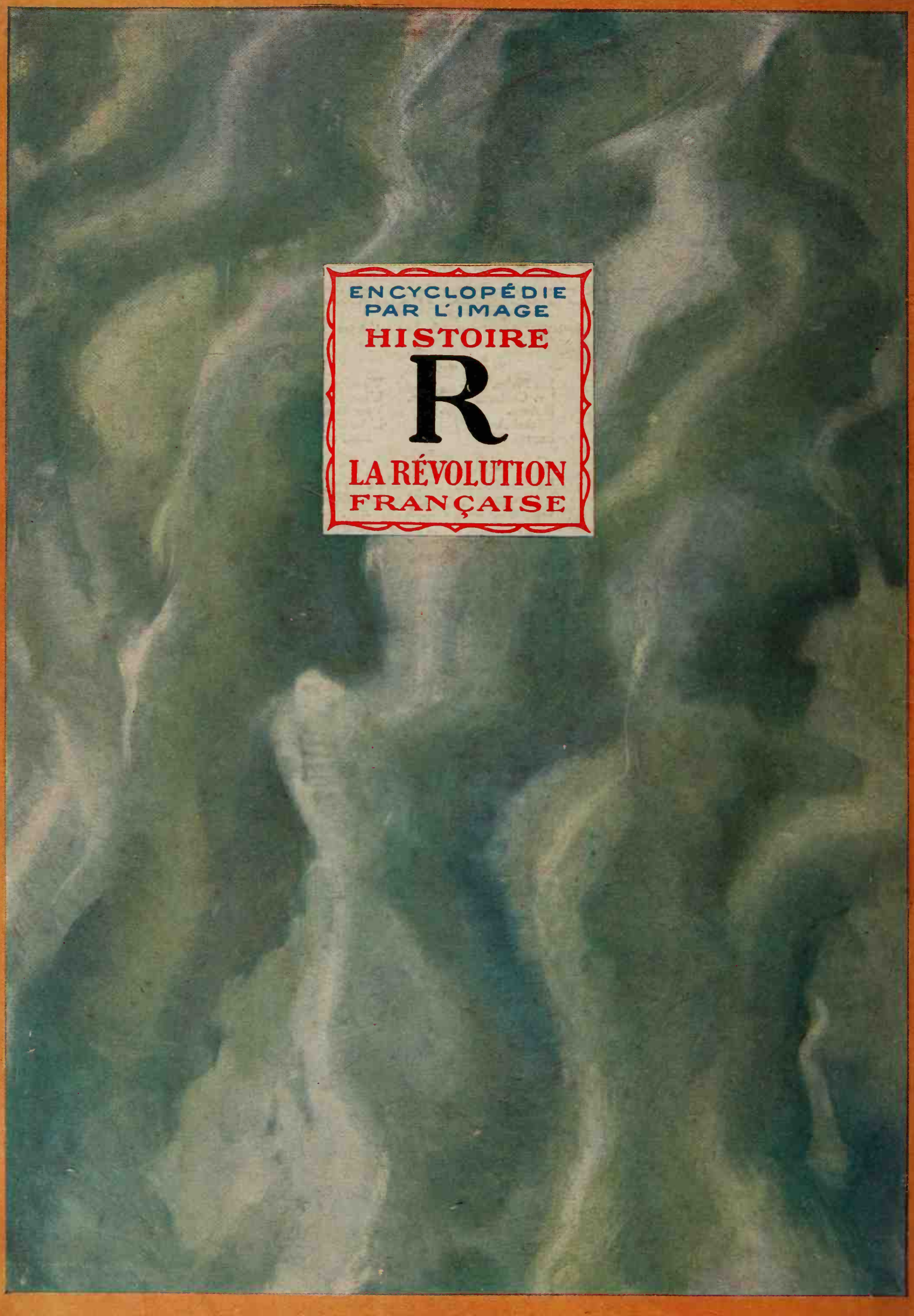
ENCYCLOPÉDIE
PAR L'IMAGE
HISTOIRE
R
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE